

Commune de Prangins Municipalité

Préavis No 38/19

Rapport de gestion 2018

DE LA MUNICIPALITÉ
AU CONSEIL COMMUNAL

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 93c de la Loi vaudoise sur les Communes du 28 février 1956, modifiée le 27 mai 1975 et le 1er juillet 2005, et l'article 103 du Règlement du Conseil communal du 6 novembre 2015, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2018, objet de ce préavis No 38/19.

Les comptes communaux sont présentés dans le préavis No 39/19.



AICHEI PERRE

RAPPORT DE GESTION 2018

INTRODUCTION	9
AUTORITÉS	11
1. Conseil communal	11
2. Municipalité	14
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	19
1. Ressources humaines	19
2. Communication	24
3. Greffe municipal	25
4. Archives	26
FINANCES	29
1. Bourse communale	29
2. Gestion financière	29
ÉCONOMIE ET TOURISME	31
1. Bilan touristique 2018	31
2. Mouvements touristiques	32
ARCHITECTURE & BÂTIMENTS	33
1. Constructions, rénovations et transformations des bâtiments communaux	33
2. Entretien, réparations et fournitures des bâtiments communaux	35
3. Gestion des bâtiments communaux	38
SYSTÈMES D'INFORMATION	41
CULTURE & SOCIÉTÉS LOCALES	43
1. Culture	43
2. Sociétés locales	45
ENVIRONNEMENT	47
1. Domaines	47
2. Forêts	48
3. Préservation des milieux naturels et des paysages	52
4. Protection contre le bruit, qualité de l'air et dangers naturels	54
5. Eaux et Station d'épuration	54
6. Port des Abériaux	56
7. Energie & Climat	58
URBANISME	61
1. Aménagement du territoire	61
2. Espaces publics	69
3. Police des constructions	70
MODILITÉ	72

1. Transports publics	73
2. Zone 30 km/h au centre du village	75
3. Vélos en libre-service	76
4. Cartes journalières	77
TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE & ESPACES VERTS	79
1. Voirie et Espaces verts	79
2. Traitement des déchets	80
3. Travaux publics – Routes, éclairage, collecteurs	85
ENFANCE	91
1. Ecoles	91
2. Accueil parascolaire	96
3. Devoirs accompagnés	97
4. Bibliothèque	97
5. Unité d'accueil pour écoliers La Fourmilière (UAPE)	97
6. Accueil préscolaire	98
AFFAIRES SOCIALES	101
1. Relations paroisse et cultes	101
2. 3e âge	102
3. Jeunesse	103
4. La Fondation La Côte	104
5. Commission sociale	104
6. Logements	104
7. Manifestations	105
POPULATION	107
1. Contrôle des habitants	107
2. Accueil des nouveaux habitants	109
3. Naturalisations	110
4. Nouveaux citoyens	110
GESTION INTERCOMMUNALE	111
1. Police Nyon Région (PNR)	111
2. Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle	114
3. Organisation régionale de la protection civile (ORPC)	116
4. Réseau d'accueil des Toblerones (RAT)	118
5. Association régionale pour l'action sociale du district de Nyon (ARAS)	119
6. Région de Nyon (Conseil régional du district de Nyon)	120
CONCLUSION	121

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Α

AAS Agence d'assurances sociales AC&M Activités créatrices et manuelles AdCV Association de communes vaudoises

Assurance invalidité ΑI

AID Aide à l'information documentaire **AMF** Accueillantes en milieu familial

APG Assurance perte de gain

ARAS Association régionale d'Action sociale ATI Autorisation de transfert des informations

AVS Assurance vieillesse et survivants

В

BAMO Bureau d'assistance à maître d'ouvrage

BECAD Begnins Chauffage à distance

C

CAMAC Centrale des autorisations en matière des autorisations de construire

CE Conseil d'établissement CFF Chemins de fer fédéraux

CGN Compagnie générale de navigation sur le Lac Léman

Contrôle des habitants CH

CHF Franc suisse

CI Conseil intercommunal

Communauté d'intérêt pour l'Accueil Familial de Jour CIAFJ

CIP Caisse intercommunale de pensions

CoDir Comité de direction COPIL Comité de pilotage COGEST Commission de gestion **CNP** Club nautique de Prangins

CR Conseil Régional (devenu Région de Nyon)

CRD Centre Régional de Décision

CSR Centre social régional

D

DAP Détachement d'appui

Direction générale de l'environnement DGE

DGMR Direction générale de la mobilité et des routes

DPS Détachement de Premiers Secours

DIS Département des institutions et de la sécurité

DISREN Dispositif d'investissement régional

Docteur Dr

Ε

EC Eaux claires

Etablissement cantonal d'assurance **ECA**

ECP Eaux claires parasites EF Ecole de formation EΗ Equivalent habitant

EM **Etat-Major** **EPT** Emploi plein temps EU Eaux usées Etablissement vaudois d'accueil des migrants **EVAM** F **FAJE** Fondation pour l'accueil de jour des enfants FC Football club G **GOP** Groupe opérationnel des pôles GROUPIL Groupe de pilotage Н ha hectares HT Hors taxes Infostar Registre de l'état civil J JEP Journal des évènements de police L LAJE Loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants du 20 juin 2006 (RSV 211.22) LASV Loi sur l'action sociale vaudoise du 2 décembre 2003 (RSV 850.051) LAT Loi fédérale d'aménagement du territoire du 22 juin 1979 (RS 700) LATC Loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985 (RSV 700.11) Loi vaudoise sur les communes du 28 février 1956 (RSV 175.11) LC Loi vaudoise sur la distribution de l'eau du 30 novembre 1964 (RSV 721.31) LDE LED Light-emitting diode (en français : diode électroluminescente) **LEO** Loi vaudoise sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 (RSV 400.02) LPE Loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (RS 814.01) LPP Loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (RS 831.40) LPrD Loi vaudoise sur la protection des données personnelles du 11 septembre 2007 (RSV 172.65) LVLAMal Loi d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance-maladie du 25 juin 1996 (RSV 832.01) Ν NStCM Chemin de fer Nyon-Saint-Cergue-Morez 0 OFEN Office fédéral de l'énergie OFS Office fédéral de la statistique Ordonnance fédérale du 15 décembre 1986 sur la protection contre le bruit (RS 814.41) OPB **OPEP** Ordre des pompiers émérites de Prangins Organe d'Intervention OI Ordonnance fédérale du 4 avril 2001 sur la promotion régionale de la qualité et de la mise en réseau OQE des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture (Ordonnance fédérale pour la qualité écologique (RS 910.14)) ORPCi Organisation régionale de protection civile Office vaudois de l'assurance-maladie

OVAM

RAPPORT DE GESTION 2018

Ρ

PA Projet d'agglomération

PAFVG Projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois

PDCn Plan Directeur cantonal

PDI Plan directeur intercommunal

PDIE Prescriptions des installations électriques

PET Poly téréphtalate d'éthylène PIC Prangins International Club

PIR Programme des Investissements régionaux

PNR Police Nyon Région
PPA Plan partiel d'affectation

PPLS Service de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire

PQ Plan de quartier

R

RAAS Règlement sur les agences d'assurances sociales du 28 janvier 2004 (RSV 831.15.1)

RAT Réseau d'accueil des Toblerones RCPers Registre cantonal des personnes RDU Route de distribution urbaine

RI Revenu d'insertion

S

SADEC Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte

SAPAN Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise

SCL Service des communes et du logement SDAN Schéma directeur de la région nyonnaise SDIS Service de défense incendie et secours SDP Société de développement de Prangins SDT Service du développement territorial

SEIC Société électrique intercommunale de la Côte SOFREN Société foncière de la région nyonnaise SA

SPECo Service de la promotion économique et du commerce

STC Service technique communal
STEP Station d'épuration des eaux
STI Service technique intercommunal

SYMIC Système d'information central sur la migration

Т

TAC Travaux après contrôle
TAP Théâtre amateur de Prangins

t. Tonne

TP Transports publics

TPN Transports publics nyonnais TTC Toutes taxes comprises

U

UAPE Unité d'accueil pour écoliers

UPI Unique Person Identification (Identification d'une personne unique)

INTRODUCTION

Pour cette deuxième année complète de législature, l'équipe municipale s'est efforcée de poursuivre son programme selon le carnet de route annoncé en 2016. Elle a géré le quotidien, initié et réalisé un certain nombre d'études et de projets qui figurent de manière détaillée dans ce rapport.

La Municipalité a constamment cherché à remplir sa mission en matière d'administration et gestion des services publics et des biens communaux, dans les limites déterminées par les lois et règlements cantonaux et communaux. Elle a œuvré dans le cadre du budget et des crédits d'investissement alloués par l'organe délibérant, grâce à la motivation et l'engagement des ressources humaines à disposition.

Le collège municipal s'est par ailleurs appliqué, dans la mesure du possible, à tenir compte des souhaits formulés par la commission de gestion rencontrée à plusieurs reprises *in corpore*, en marge des séances bilatérales avec chaque municipal, dans un esprit d'échange et de dialogue constructifs.

AUTORITÉS

1. Conseil communal

Le Conseil communal est l'organe délibérant de la Commune. A Prangins, il est constitué de cinquante-cinq membres élus à la proportionnelle, pour une législature de cinq ans.

Pour la législature 2016-2021, la répartition des 55 sièges du Conseil communal (organe délibérant) est la suivante :

- Entente pranginoise groupe indépendant : 31 sièges
- Alliance libérale de Prangins groupe libéral de centre droit : 16 sièges
- Alternative pranginoise groupe socialiste/Verts : 8 sièges

Le Bureau du Conseil est nommé chaque année. Il est chargé de coordonner le bon fonctionnement des séances, ainsi que des votations et élections.

1.1 Liste des membres du Conseil communal (au 31.12.18)

Entente pranginoise

Antoine Jacques	Company Laura	Jenny Valérie	Rosselet Stefano
Bachmann Giovanna	Corod Daniel	Lohman Pierce	Schnider Rudolf
Baumgartner Christian	De Wolff De Moorsel Jean	Mauroux Gilles	Stoudmann Catherine
Baumgartner Marc	Favre Claude	Pasche Reynald	Van Leckwyck Marie
Bernet Robert	Fischer André	Perret Claude	Venezia Bettina
Binz Olivier	Girard MImmaculada	Pittet Marc	Vogel Vanni
Bochud Georges	Haymoz Henri	Poitry Alain-Valéry	
Brown David	Humm Philippe	Rigby Marie-Josée	
Cartier Blaise			

Alliance Libérale De Prangins

Andre Ursula	De Bourbon Parme Louis	Haas Roland	Krull François
Auberson Jacques	Dorenbos Peter	Hediger Walter	Muller Anne-Lise
Bettems Jean-Marc	Gavillet Liliane	Johnson Robert	Rihs Anita
Bucciol Yvan		Kellou Karim	Vulliemin Clotilde
Cochet Rémy			

Alternative Pranginoise

Baillifard Anne-Marie	Dormond-Schlumpf Hélène	Ferroni-Sayag Karine	Juzgado Serge
Bujard Daniel	Durgnat Hervé	Friedli Daniel	Kaltenrieder Dorothée

1.2 Bureau du Conseil communal (au 31.12.18)

Clotilde Vulliemin (présidente), Daniel Bujard (vice-président), Jérôme Seydoux (secrétaire), Hélène Dormond Schlumpf (scrutatrice), Marc Pittet (scrutateur), Anne-Lise Muller et Laura Company (scrutatrices suppléantes)

1.3 Préavis approuvés ou déposés

No	Titre	Décision
22/18	Relatif à la demande d'un crédit de CHF 90'000 TTC concernant la réhabilitation des installations MCR (mesure, commande et régulation) à la station d'épuration de Prangins	Accepté
23/18	Demande d'un crédit de CHF 1'950'000 pour les mesures d'assainissement du bruit routier et la réfection générale (mesure d'entretien) des voiries communales de la Route de l'Etraz en traversée de localité, de la Rue de la Gare et de la Route de Bénex-Dessus	Accepté
24/18	Demande d'un crédit de CHF 118'000 TTC pour installer des sanisettes au Vieux Pressoir	Accepté
25/18	Rapport de gestion 2017	Accepté
26/18	Comptes 2017	Refusé
27/18	Réponse à la motion de Monsieur Yvan Bucciol « Pour la préservation du patrimoine agricole communal »	Accepté
28/18	Demande d'un crédit de CHF 225'000 pour le remplacement d'un véhicule utilitaire à l'usage des travaux de voirie	Accepté
29/18	Demande de crédit de CHF 344'000 TTC concernant des travaux forestiers et de réfections des berges de la rivière « La Promenthouse », à la suite des intempéries de janvier 2018	Accepté
30/18	Réponse à la motion de Monsieur Olivier Binz - « Sortie de la Commune de Prangins du Conseil régional du district de Nyon (Région de Nyon) »	Accepté Référendum
31/18	Demande de crédit de CHF 251'285 TTC pour équiper le collège de l'établissement primaire de « Nyon Jura et Prangins » en écrans interactifs	Suspendu
32/18	Arrêté d'imposition pour l'année 2019	Accepté
33/18	Budget 2019	Accepté
34/18	Réponse à la motion de M. Yvan Bucciol « Pour la modification, le cas échéant définition, du périmètre d'urbanisation dans le plan directeur communal de Prangins »	Accepté

1.4 Interpellations

Auteur	Titre	Dépôt	Réponse municipale
J. Auberson	Aménagement du carrefour Etraz-Gland	28.02.18	26.03.18
A. Fischer	Régionalisation de l'épuration des eaux	28.02.18	26.03.18
O. Binz	Quels sont les avantages et désavantages de l'adhésion de la commune de Prangins au Conseil régional du District de Nyon?	28.03.18	16.05.18

1.5 Motions

Auteur	Titre	Dépôt	Réponse municipale
O. Binz	« Sortie de la Commune de Prangins du Conseil	28.05.18	Préavis 30/18
	Régional »		

2. Municipalité

Les cinq membres de la Municipalité ont été élus au système majoritaire. La composition et l'organisation de l'Exécutif sont restées identiques depuis les élections de 2016. Denys Chevalier a assuré la vice-syndicature du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, avant de céder la fonction à Igor Diakoff.

2.1 Répartition des directions

François Bryand (Entente pranginoise), syndic Administration générale, finances, RH, relations extérieures

- es .
- Administration générale : greffe municipal, assurances, affaires juridiques, archives
- Ressources humaines
- Finances : comptabilité générale, gestion financière
- Economie : relations entreprises, tourisme
- Relations extérieures et communication : RP et relations médias, supports de communication

Représentations : SEIC, BECAD, Cité Derrière (CA), Déchetterie Intercommunale (Codir), Communyon (comité), CIP, AdCV, Télé Dôle, SOFREN, CGN (AG)

Remplaçante: Dominique-Ella Christin

Dominique-Ella Christin (Entente pranginoise)

Urbanisme et environnement

 Urbanisme: aménagement du territoire (planification et coordination de l'urbanisation, de la mobilité et du paysage), police des constructions, aménagement des espaces publics, protection du patrimoine bâti

Représentations : SEIC, SAPAN, Triage Dôle (AG)

Remplaçant: François Bryand

 Environnement: Energie et climat, environnement urbain et rural (bruit, air, eaux, STEP), ressources et patrimoines naturels (domaines, terrains, forêts, biodiversité, paysage, cours d'eau, rives du lac), port des Abériaux



Alice Durgnat Levi (Alternative pranginoise) Affaires sociales et population, sécurité, enfance



- Affaires sociales : jeunesse et aînés, aide au logement, manifestations, relations paroisse
- Population : contrôle des habitants, naturalisations
- Enfance : écoles, accueil petite enfance

 Sécurité: Police Nyon Région (PNR), concept, stationnement, Police du Commerce, service de Défense Incendie et de Secours (SDIS), organisation Régionale de Protection Civile (ORPC), manifestations (aspects sécurité), procédés de réclame

Représentations : PNR (CoDir) Conseil de Fondation de la petite enfance, Conseil d'Etablissement, ARAS, SDIS, ORPC, Clinique dentaire, RAT, Coopérative des Plantaz, Cité-Derrière (AG)

Remplaçant: Igor Diakoff

Denys Chevalier (Entente pranginoise) Travaux publics et espaces verts, mobilité



- Travaux publics: études et réalisations projets de routes, ponts, parkings, cheminements, travaux et entretien, canalisations eaux claires/usées
- Déchets : gestion, valorisation, traitement, déchetterie et éco-points
- Mobilité : transports publics, concept mobilité, promotion de la mobilité douce

 Voirie & Espaces verts: entretien des routes, parkings, cheminements, éclairage public, mobilier urbain, signalisation routière, projets et gestion espaces verts, terrains de sport, places de jeux, cimetière, plage, abattage d'arbres

Représentations : TPN (CA), déchetterie Intercommunale (CoDir), Conseil de Fondation de la petite enfance, NStCM, SADEC, CIP (AG)

Remplaçante : Alice Durgnat Levi

Igor Diakoff (Alliance libérale de Prangins)Architecture et bâtiments, informatique, culture



Architecture et Bâtiments : nouvelles constructions, rénovations et transformations de bâtiments communaux, réparations et entretien, conciergerie, locations de salles, gérance

- Systèmes d'information : projets et gestion, exploitation informatique, téléphonie
- Culture et Sociétés locales: affaires et manifestations culturelles, relations avec les sociétés locales et manifestations

Représentations : Conseil de fondation de la petite enfance, Amis du Château de Prangins (AG), Région de Nyon (Conseil intercommunal)

Remplaçant : Denys Chevalier

2.2 Séances de la Municipalité

L'Exécutif de la Commune de Prangins s'est réuni à 46 reprises au cours de l'année 2018, à l'occasion de séances ordinaires, fixées, à quelques exceptions près, les lundis à 14 heures.

Toutes les décisions prises par la Municipalité en 2018 sont recensées dans les procès-verbaux rédigés par la secrétaire municipale ou son adjointe. Le recueil de ces notes de séances compte 290 pages. Durant cette période, 617 lettres, formulaires, questionnaires ou courriers découlant des réunions de l'Exécutif ont été envoyés aux divers interlocuteurs ou aux partenaires de la Commune.

En collaboration avec les chefs de service, les responsables ou avec des mandataires externes, 13 préavis ont été préparés par les municipaux. La Municipalité a aussi répondu à plusieurs motions et interpellations.

2.3 Règlement de la Municipalité

Début 2018, le règlement d'organisation de la Municipalité de Prangins a été mis à jour. Cette révision a notamment été l'occasion d'adapter et préciser les délégations de compétences, ainsi que l'organisation et la préparation des séances.

2.4 Activités en dehors des séances de la Municipalité

Les membres de la Municipalité ont participé à de nombreuses assemblées, à des séances de conseils d'administration et de commissions, ainsi qu'à des réunions de travail avec des comités de pilotage, des organismes intercommunaux ou d'autres tiers. Le collège exécutif s'est également réuni avec les préfets, ainsi qu'avec la commune voisine de Nyon. L'Exécutif a répondu à des consultations auprès des services cantonaux et régionaux. Les représentations lors de manifestations font par ailleurs partie des nombreux engagements de chaque membre de la Municipalité.



MICHEL PERRET

De g. à d : Laure Pingoud (secrétaire municipale), Denys Chevalier, Alice Durgnat Levi, François Bryand (syndic), Dominique-Ella Christin, Igor Diakoff.

2.5 Commissions consultatives créées par la Municipalité pour la législature 2016-2021

- Architecture et bâtiments
- Urbanisme, Mobilité et Environnement
- Gestion des déchets
- Culturelle
- Sociale

Les commissions consultatives sont constituées de membres du Conseil communal, de membres de l'Administration communale et de membres de la société civile. C'est la Municipalité qui choisit les membres des commissions consultatives. Les Municipaux établissent l'ordre du jour, convoquent la commission consultative et président la séance. En général, la commission consultative est convoquée au moins une fois par année.

A la demande de la Municipalité, les commissions consultatives ont pour mission de la conseiller et d'évaluer des projets. Ces avis n'ont pas de valeur décisionnelle. Tous les membres des commissions consultatives sont tenus à la confidentialité, car il s'agit de travaux en cours.

2.6 Autres commissions

En raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur le droit de Cité au 1^{er} janvier 2018, qui a impliqué une refonte complète de la procédure communale en matière de naturalisation, la Municipalité a modifié la composition de la commission chargée de procéder à l'audition des candidats à la nationalité suisse. Elle réunit désormais deux municipaux et trois conseillers communaux (un représentant de chaque groupe politique). L'ancienne commission a toutefois été encore très active en 2018, afin de traiter les nombreux dossiers déposés jusqu'au 31 décembre 2017.

2.7 Retrait de la Commune de Prangins de Région de Nyon

Préavis No 30/18 « Réponse à la motion de Monsieur Olivier Binz Sortie de la Commune de Prangins du Conseil régional du district de Nyon (Région de Nyon) »

En mars 2018, le conseiller communal Olivier Binz a déposé une interpellation qui sollicitait un état des lieux des avantages et désavantages d'une adhésion au Conseil régional du district de Nyon, l'association de développement régional qui a changé sa dénomination en 2018 pour devenir Région de Nyon.

La Municipalité y a répondu en mai 2018. A cette date, le Conseil communal a décidé de renvoyer à la Municipalité une motion munie de 21 signatures, demandant à l'Exécutif de présenter un préavis sur la sortie de la Commune de Prangins de Région de Nyon.

La Municipalité y a répondu, en septembre en présentant le préavis No 30/18 « Réponse à la motion de Monsieur Olivier Binz Sortie de la Commune de Prangins du Conseil régional du district de Nyon (Région de Nyon) ». Dans ses conclusions, elle recommandait de refuser ce préavis. Après avoir pesé les arguments en faveur et en défaveur d'un retrait de cette association, elle a estimé que Prangins avait intérêt à en rester membre.

Le 4 décembre 2018, le Conseil communal a accepté, par 32 oui et 20 non, le préavis municipal No 30/18, autorisant ainsi la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires au retrait de la Commune de Prangins du Conseil régional du district de Nyon (Région de Nyon). Un référendum a été lancé contre cette décision.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Municipal responsable: François Bryand

1. Ressources humaines

Le 31 décembre 2018, 53 collaboratrices et collaborateurs exerçaient une activité au sein de l'administration communale (personnel fixe et auxiliaire, y compris les patrouilleurs scolaires).

Ce nombre laisse apparaître qu'il y a 31 femmes (58.4%) et 22 hommes (41.6%). Seize personnes ont travaillé en qualité d'auxiliaires et 7 comme patrouilleurs scolaires. La Commune forme une apprentie employée de commerce et un apprenti agent d'exploitation.

La Commune a connu des changements au niveau du personnel en 2018. Une nouvelle secrétaire municipale a été engagée au 1^{er} mars 2018. Le 19 novembre 2018 est entré en fonction le nouveau chef du service technique, compte tenu du départ à la retraite de Monsieur Marino Giovannini le 31 décembre 2018.

L'équipe des concierges s'est renforcée avec l'arrivée de deux nouveaux collaborateurs, l'un pour remplacer le départ à la retraite d'Alberto Gelmi et un autre pour parer au travail toujours plus conséquent, en raison des nouveaux bâtiments communaux à gérer au niveau des locations et du nettoyage.

Un nouvel employé est venu lui aussi renforcer l'équipe des espaces verts voirie.

Deux figures incontournables de la Commune de Prangins ont pris leur retraite au 31 décembre 2018, il s'agit de Madame Nelly Pichon et Monsieur Marino Giovannini, respectivement après 35 et 27 ans de service.

1.1 Mutations en 2018

Pour parer à la mutation interne de la cheffe de service du dicastère Enfance, Sécurité et Affaires sociales, une nouvelle collaboratrice administrative a été engagée au 1^{er} décembre 2018.

Départs

3 retraites dont 2 anticipées

3 auxiliaires, restaurant scolaire et devoirs accompagnés

<u>Arrivées</u>

Une cheffe de service pour l'Urbanisme

2 nouveaux collaborateurs à la conciergerie

Une nouvelle secrétaire municipale

Un nouveau collaborateur aux espaces verts / voirie

Une nouvelle responsable administrative aux écoles, petite enfance et affaires sociales

Un nouveau chef du service technique

7 engagements d'auxiliaires, devoirs accompagnés

Divers

Une collaboratrice a été engagée à titre temporaire au Greffe municipal en remplacement d'un congé maternité

Le 1^{er} avril 2018, avec la reprise du scannage des factures, la collaboratrice de la Bourse a augmenté son taux d'activité à 60%.

Le 1^{er} avril 2018, avec la reprise de la responsabilité des Ressources Humaines et le travail toujours plus conséquent du dicastère Enfance, Sécurité et Affaires sociales, la cheffe dudit service a augmenté son taux d'activité à 95%.

1.2 Le tableau des effectifs communaux

Les trois tableaux ci-dessous présentent, par secteur, le nombre de collaboratrices et de collaborateurs qui travaillent au sein de la Commune, les apprentis et le personnel auxiliaire (y compris les patrouilleurs scolaires).

Secteurs	EPT 01.01.2018	EPT 31.12.2018
Greffe et Ressources humaines	1.90	3.10
Bourse	1.10	1.20
STC (Voirie & EV, Bâtiments)	11.00	14.00
Environnement : Energie, env., Port et STEP	2.20	2.20
Urbanisme	1.20	1.20
Contrôle des habitants	2.0	2.0
Enfance & Affaires sociales	0.65	1.05
Culture	0.00	0.10
Total	20.05	24.85

Apprentis	EPT 2018
Apprentie commerce	1.00
Apprenti agent d'exploitation	1.00
Total	2.00

Ces deux tableaux sont le reflet d'une situation ponctuelle au 1^{er} janvier, respectivement au 31 décembre 2018. Des écarts momentanés avec le budget peuvent être générés par la nécessité d'assurer, parfois, une transition entre un collaborateur partant et son remplaçant (exemples : chef du Service technique communal en décembre 2018, responsable administrative Enfance et affaires sociales). Ces écarts sont cependant compensés en cours d'année par des engagements budgétés au 1^{er} janvier mais « retardés ». Les effectifs (EPT) engagés sur douze mois, ainsi que les salaires y relatifs, s'inscrivent dans le budget.

Auxiliaires au 31.12.2018	Effectifs (nombre de personnes)
Restaurant scolaire et espaces d'accueil parascolaire	11
Administration générale	3
Architecture et Bâtiments	1
Police (patrouilleurs scolaires)	7
Voirie et Espaces verts	1
Total	23

1.3 Apprentis

Fiona Terry, apprentie de commerce et Blerim Puka, apprenti agent d'exploitation ont débuté en août 2018 leur troisième et dernière année.

1.4 Jubilaires (années de services des employés)

La Municipalité a pour habitude de marquer une attention aux collaboratrices et aux collaborateurs qui fêtent 10, 20, 25, 30 et 35 ans de service au sein de la Commune.

En 2018, Madame Nelly Pichon a fêté ses 35 ans de service et Madame Vanessa Preti ses 10 ans.

1.5 Formations

Une collaboratrice du Contrôle des habitants a réussi le module 3 du diplôme de cadre en administration publique.

Les deux employés de la STEP ont obtenu leur certificat FES (Formation des exploitants de la station d'épuration).

1.6 Promotions

Virginia Tschopp a été nommée responsable administrative du service Environnement au 1^{er} janvier 2018.

Luc Meschia a été promu responsable des concierges au 1^{er} septembre 2018.

Donatella Orzan est responsable des Ressources humaines depuis le 1er janvier 2018.

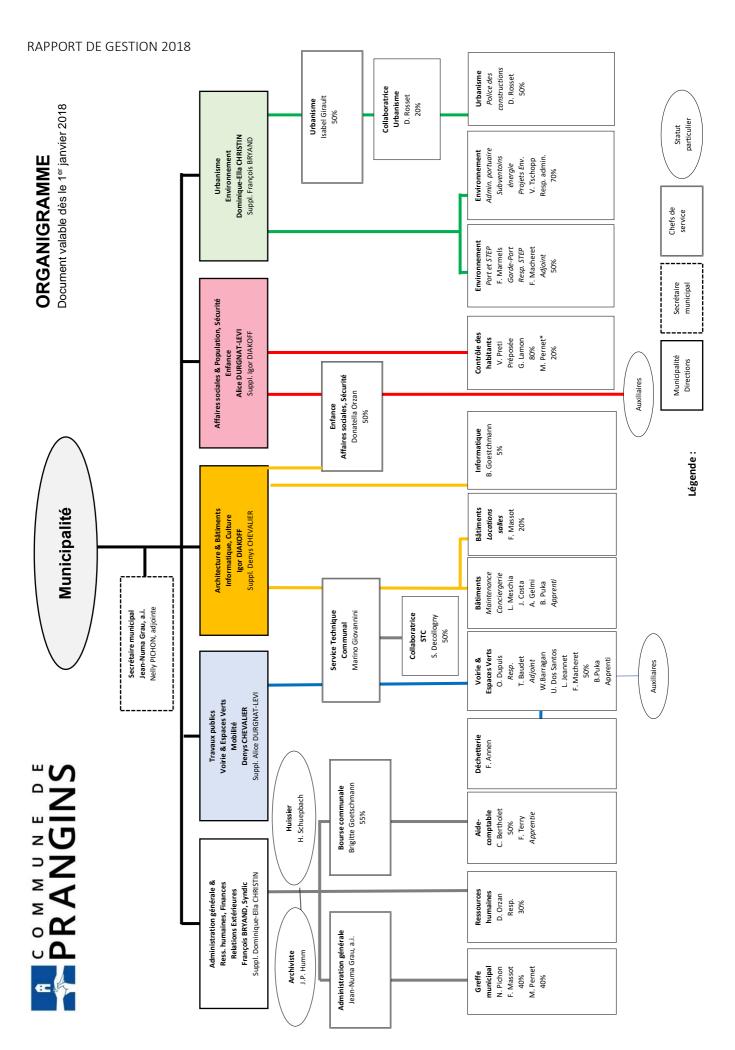
1.7 Absentéisme :

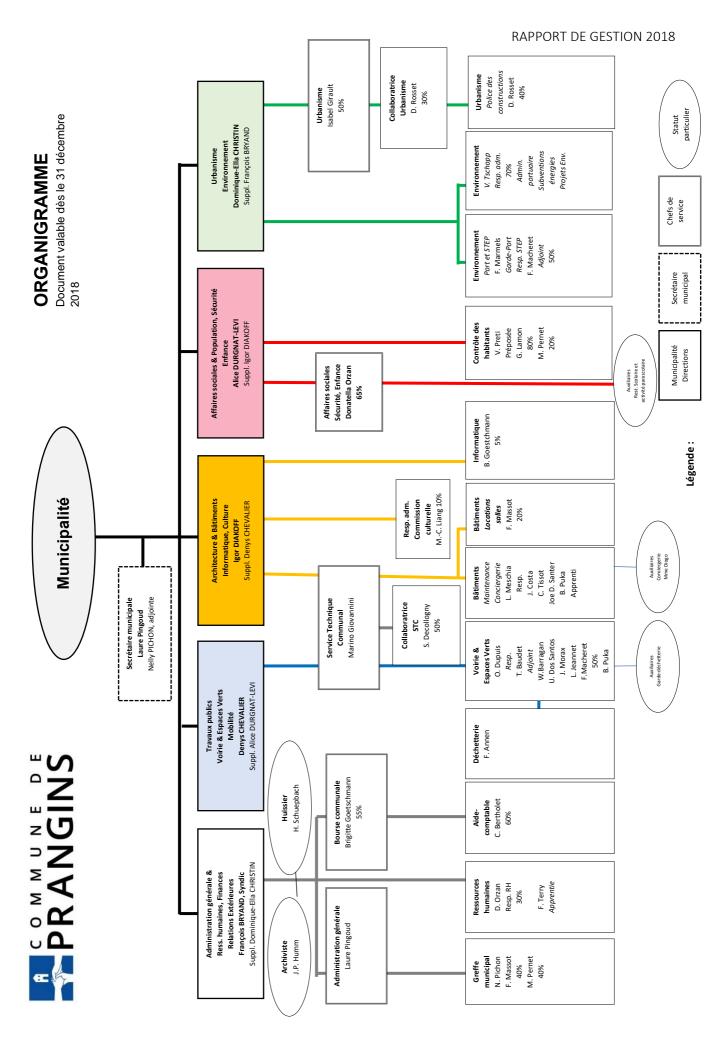
Personnel administratif et conciergerie: 1,72%

Personnel espaces verts / voirie : 2,2% mais deux accidents et une maladie de plus d'un mois

1.8 Sécurité au travail

Un concept de sécurité au travail est actuellement en cours d'élaboration. Une mise en application est prévue pour septembre 2019. En attendant, la SUVA procède à des inspections régulières et le cas échéant recommande des mesures à prendre, qui sont aussitôt appliquées.





2. Communication

2.1 Le Journal des Autorités

PranginsInfo, qui constitue le Journal officiel des Autorités, a été remanié, notamment pour développer plus de sujets et de donner davantage de place à l'image. Deux éditions ont paru en 2018. Les auteurs des articles publiés sont les membres de la Municipalité, la présidente du Conseil communal et des membres du personnel autorisés par l'Exécutif. Une graphiste professionnelle se charge de la mise en page de chaque édition. Tous les numéros de PranginsInfo sont également disponibles sur le site internet de la Commune.



Ce journal apporte uniquement des informations officielles concernant la Commune et ses Autorités. Ainsi, chaque membre de l'Exécutif informe régulièrement la population de Prangins sur les activités de sa direction. Pour sa part, la Présidente du Conseil communal donne des informations sur les décisions prises par l'organe délibérant.

Complémentaire à PranginsInfo, la Gazette de Prangins communique sur la vie locale de la Commune. Cette publication, dont la rédaction est indépendante, n'aborde pas de sujets officiels. La Municipalité assume intégralement ses frais d'impression et de distribution.

2.2 Site internet

Le site internet constitue un outil précieux pour diffuser rapidement des informations et donner accès à des documents. En plus des nouvelles annoncées sur la page d'accueil, dans l'agenda et sur l'onglet « pilier public », les autres pages du site sont régulièrement actualisées.

Ainsi, les règlements communaux sont tenus à jour lors de modifications. En ce qui concerne les lois cantonales et fédérales, l'internaute est redirigé sur les sites du canton de Vaud et de la Confédération, afin de disposer de textes légaux à jour. Toutes les décisions du Conseil communal sont également communiquées sur www.prangins.ch.

Le guichet électronique facilite l'accès aux divers formulaires de demandes d'abattage d'arbres, de documents officiels, d'autorisation de construire, de subventions énergie, de place d'amarrage au port des Abériaux ou de manifestations. Il permet également de prendre des renseignements concernant la location de salles ou la disponibilité des cartes journalières CFF.

Sur le plan des statistiques, on constate une légère hausse de la fréquentation du site en 2018 : 40'175 utilisateurs (36'309 en 2017) ont ouvert 68'650 sessions (63'024 en 2017), pour un total de 281'128 pages consultées (273'884 en 2017). La durée moyenne des visites est de 2 minutes, un chiffre stable par rapport à l'année précédente.

2.3 Communications aux médias

Mars Accord sur la plage de Promenthoux Mars Nouvelle secrétaire municipale

Avril Inauguration des nouveaux bâtiments du site scolaire de la Combe

Août Annonce des journées d'inauguration du sentier historique entre Prangins et Gland

Septembre Fête au village et 20 ans du Musée national suisse - Château de Prangins

Septembre Abandon du concept RDU de développement urbain le long de la route de distribution urbaine

(RDU)

3. Greffe municipal

Le Greffe municipal a notamment pour tâches :

- le suivi des séances de la Municipalité (préparation et rédaction des procès-verbaux)
- la préparation et la rédaction des écrits qui découlent des décisions municipales
- l'appui à la rédaction de préavis, leur relecture, leur mise en forme finale et leur transmission au bureau du Conseil communal
- la coordination entre la Municipalité et l'administration communale, ainsi que la liaison avec le Conseil communal
- l'organisation des votations et élections, ainsi que le contrôle des signatures pour les initiatives et référendums.
- la gestion de l'économat pour la commune
- la réception et le traitement du courrier, le scannage des documents entrants et sortants pour toute l'administration communale
- la réception centrale (guichet et téléphonique) ; le guichet d'accueil permet notamment de consulter les projets de construction mis à l'enquête, mais aussi d'acheter des cartes CFF, des abonnements publibike ou d'autres ouvrages en lien avec la commune ou la région
- le suivi des procédures d'abattage d'arbres (sous la responsabilité de Denys Chevalier, municipal)
- le suivi des demandes de naturalisation (sous la responsabilité d'Alice Durgnat Levi, municipale)

3.1 Suivi des séances municipales

La préparation des séances de la Municipalité a évolué en 2018 vers des solutions numériques, afin de permettre une consultation à distance des documents nécessaires à la prise de décision et faciliter leur lecture au cours des réunions.

3.2 Organisation des votations et élections

En 2018, le lancement du référendum communal contre la décision du Conseil communal relative au retrait de la Commune de Prangins de l'association Région de Nyon (Conseil régional du district de Nyon) s'est ajouté à la traditionnelle préparation des scrutins fédéraux et cantonaux.

3.3 Gestion documentaire

Une réflexion sur la gestion documentaire a été engagée en 2018, notamment pour mieux répondre aux nouvelles exigences posées par la numérisation croissante et l'augmentation du volume de documents à traiter, tout en respectant les normes de l'archivage historique. Des contacts ont ainsi été pris avec une entreprise spécialisée dans l'archivage et la gestion des documents publics, afin d'évaluer, en 2019, la politique de classement des documents papier et électroniques (archives courantes), de réviser complètement le plan de classement, concevoir un guide de gestion, ainsi que de former les collaborateurs dans le cadre de cette réforme.

Cette étape permettra de mettre en place, en conformité avec la loi sur l'archivage, une politique de destruction et sauvegarde des documents. Elle est également incontournable à une réflexion sur une dématérialisation des documents durant tout leur cycle de vie (utilisation, archivage documentaire, archivage historique). Cette question est également liée à l'informatique communale.

4. Archives

L'activité habituelle s'est poursuivie durant l'année 2018 :

- Rangement de nouveaux documents
- Elimination ou mise à l'écart de documents de plus de dix ans, sans intérêt historique
- Tenue à jour et compléments des divers fichiers informatiques
- Plusieurs demandes historiques concernant des anciens habitants ou bâtiments
- Présentation des Archives à divers collaborateurs et habitants
- Contacts avec l'administration du Château
- Service hebdomadaire du baromètre-enregistreur

Comme toujours, l'activité principale de l'archiviste concerne les mises à l'enquête publique. Les documents y relatifs sont conservées durant plus de 100 ans. Leur classement doit être bien réfléchi afin que l'on puisse les retrouver facilement. Notre petit fichier informatique (3006 enquêtes) y contribue. En 2018, 43 anciens dossiers d'enquête (de 1913 à 2017) ont été prêtés in extenso au Service technique, aux propriétaires actuels ou à des architectes. Ces documents reviennent généralement après 2-3 semaines.

Faute de place, une grande quantité de papiers (200-300 kg) sans intérêt historique a dû être jetée et détruite de manière sûre et discrète. Ce travail d'épuration se poursuivra.

Comme déjà signalé, l'archivage électronique des documents a pris du retard; une modernisation permettrait un stockage des données beaucoup plus sûr et éviterait l'édition de dizaines de milliers de photocopies par année (gain de place).

Durant 2018, 2 étudiants en architecture sont venus (séparément) pour analyser de près les plans de 2 bâtiments du village (Bâtiment des antennes-radio, d'une part, et Restaurant de l'Aérodrôme, d'autre part). Cette étude leur permet d'élaborer leur travail de diplôme.

Les mises à l'enquête de particuliers ou de la Commune comprennent actuellement 3006 dossiers, de 1830 à 2017.

La liste complète est disponible en fichier Access ou Excel.

La liste des 722 préavis municipaux de 1977 à fin 2018 est également disponible en fichier Access ou Excel.

Occupation moyenne de l'archiviste en 2018 : 15.3 heures/mois (2017 : 17.7 h/mois)

FINANCES

Municipal responsable: François Bryand

1. Bourse communale

Composée d'une boursière à 60 %, d'une collaboratrice à 50% et bénéficiant des conseils financiers d'un mandataire externe, la bourse est responsable de la bonne tenue de la comptabilité générale et des finances communales.

Elle a notamment pour tâches:

- L'élaboration du budget annuel en collaboration avec la Municipalité
- La tenue des comptes annuels, la présentation et le bouclement de ceux-ci
- La gestion de la trésorerie et des emprunts
- La gestion des investissements et des amortissements
- La saisie et le paiement des fournisseurs
- La facturation des taxes et prestations diverses
- Le suivi des encaissements et du contentieux
- La comptabilité des salaires
- Les déclarations TVA, AVS, etc...

1.1 La Bourse en chiffres

Ecritures comptables	Débit 24'891	Crédit 26'244
Factures débiteurs	4'892	·
Encaissements des factures	4'746	_

2. Gestion financière

2.1 Comptes 2018

Le compte de fonctionnement 2018 affiche un résultat supérieur aux prévisions budgétaires. L'excédent de revenus est de CHF 221'683.07 alors que le budget prévoyait un excédent de CHF 30'104.-.

Les revenus sont 2,8% supérieurs au budget. Ils sont à mettre en relation avec l'impôt sur les bénéfices des personnes morales, alors que l'impôt sur le revenu des personnes physiques marque le pas.

S'agissant des charges, elles sont supérieures au budget de 2,2 % mais intègrent la part des amortissements supplémentaires proposés par la Municipalité et non portés au budget, soit CHF 445'600.- Le dépassement budgétaire des charges, en tenant compte de ce qui précède, est de 0,8%.

La marge d'autofinancement est de CHF 963'199.52.

Les résultats mentionnés plus haut tiennent compte d'une série d'opérations comptables sous forme d'amortissements, prélèvements et versements aux fonds de réserve, qui sont détaillés dans le préavis 39/19 « Comptes 2018 ».

2.2 Etat des préavis bouclés en 2018

Préavis bouclés = qui ont commencé à avoir un amortissement en 2018.

No préavis	Intitulé du préavis	Crédit accordé	Total crédit accordé	Dépenses totales
21/12	Aménagement giratoire Les Mûrettes	740 000.00	740 000.00	726 609.35
38/13	Réalisation école/UAPE aux Morettes	9 250 000.00	9 250 000.00	8 724 179.12
50/14	Déchetterie intercommunale	2 242 000.00	2 242 000.00	1 738 102.72
	Equipements Sportifs scolaires et	385 000.00	385 000.00	360 732.10
52/14	extension Parking			
72/15	Contribution étude-test périmètre RDU	85 000.00	85 000.00	38 000.00
73/15	Aménagement Trottoir Bossière	497 000.00	497 000.00	454 408.20
11/17	Achat véhicule remplacement voirie	72 000.00	72 000.00	77 999.75

ÉCONOMIE ET TOURISME

Municipal responsable: François Bryand

1. Bilan touristique 2018

L'année 2018 a souri au tourisme. La barre des 200'000 nuitées hôtelières a été franchie dans la région de Nyon en 2018. Cela représente un nouveau record de fréquentation et confirme la bonne santé du tourisme régional avec une augmentation de plus de 30% sur 3 ans. Ces nuitées concernent tous les établissements hôteliers du district ainsi que le Nyon Hostel dont l'ouverture, au début 2017, contribue certainement à ces bons résultats. Elles ne prennent cependant pas en compte la para-hôtellerie, type Airbnb, très présente dans notre région mais qui échappe pour l'instant à toutes statistiques.

S'agissant de notre commune, les trois établissements hôteliers ont globalement enregistré une augmentation de 8,9 % de leur fréquentation.

L'événement phare de 2018 a été la célébration des 20 ans du Musée national suisse - Château de Prangins en présence des autorités cantonales vaudoises, genevoises et de notre Municipalité in corpore. Les 29 et 30 septembre quelques 9'000 visiteurs se sont déplacés à Prangins, afin de fêter cet anniversaire. Le clou de la soirée de samedi était l'œuvre éphémère « Fleurs de feu » créée par l'artiste Muma avec la participation de 500 bénévoles et l'utilisation de 50'000 bougies. La fréquentation du musée affiche une très belle augmentation (+25,6%) dont une partie est directement liée à l'événement du 20ème anniversaire (4'116 visiteurs).

La Commune de Prangins a organisé ce même jour sa Fête au village, grâce à la contribution de l'Union des sociétés locales, avec la mise en place d'une tente de 1'000 places assises et l'organisation de différents divertissements, stands de boissons et food-trucks.



MICHEL PERRET

Le spectacle Fleurs de feu a réuni quelque 4000 personnes à Prangins le samedi 29 septembre 2018.

2. Mouvements touristiques

2.1 Evolution des nuitées hôtelières

Lieu	2017	2018	Variation
Hôtel La Barcarolle	10'652	11'558	+8,5%
Relais de l'Aérodrome	3'107	3'213	+3,4%
Auberge communale	2'152	2'559	+18,9%
Total	15'911	17'330	+8,9%

2.2 Evolution du nombre de visiteurs au Musée national suisse - Château de Prangins

	2017	2018	Variation
Visiteurs muséaux	37'668	47'327	+25,6%
Visiteurs non muséaux	18'153	18'154	+ 1 visiteur
Total	55'821	65'481	+17,3%



La Fête au village et ses divertissements, stands de boissons et food-trucks.

MICHEL PERRET

ARCHITECTURE & BÂTIMENTS

Municipal responsable: Igor Diakoff

Les principales missions du secteur Bâtiments du Service Technique Communal (STC), qui gère l'ensemble du parc immobilier communal, sont de :

- concevoir et gérer les projets de constructions de nouveaux bâtiments communaux, ainsi que les projets d'assainissement et de transformations des bâtiments communaux
- assurer l'entretien et les réparations des bâtiments communaux
- assurer la conciergerie des bâtiments communaux
- assurer la location des salles des bâtiments communaux
- assurer la gestion des baux à loyer des différents bâtiments communaux

Les bâtiments communaux sont classés dans différentes catégories énumérées ci-dessous :

- Bâtiments locatifs : Vieux Pressoir, Villa du Port, Café-restaurant des Abériaux, Four Communal, Auberge communale, Buvette de la Plage, Bâtiment de service du Port
- Bâtiments administratifs : Voirie, Tour d'eau, Fontaines
- Bâtiments scolaires : Ecole/UAPE Les Morettes, Combe 1 (activités scolaires), Combe 2 (activités parascolaires), Combe 3 (activités périscolaires)
- Bâtiments mixtes: Maison de Commune, Centre communal Les Morettes, Maison Fischer
- Temple
- Bâtiment anciennement subventionné : Immeuble Très-le-Châtel

1. Constructions, rénovations et transformations des bâtiments communaux

1.1 Site scolaire de la Combe

(Municipale responsable du projet de site scolaire de la Combe : Dominique-Ella Christin)

Préavis No 78/15 « Demande d'un crédit de CHF 4'550'000.- pour la réalisation d'un bâtiment abritant une cantine scolaire, un espace dédié à l'accueil parascolaire et 3 salles de classes »

Préavis No 79/15 « Demande d'un crédit de CHF 2'100'000.- pour la transformation et l'assainissement du bâtiment dénommé Ancienne Administration afin d'y loger des locaux PPLS et une bibliothèque scolaire et communale »

Dominique-Ella Christin, Municipale, étant en charge de ces deux dossiers de construction et de rénovation de bâtiments communaux (préavis 78/15 et 79/15) lors de la législature précédente, la Municipalité a décidé, dans une perspective de continuité, qu'elle les porterait jusqu'à leur aboutissement. Il s'agit de travaux importants envisagés dès 2014 sur le site scolaire de la Combe pour offrir un accueil parascolaire aux écoliers âgés de 8 à 12 ans (accueil en dehors des heures de classe, soit à la pause-repas de midi ainsi qu'avant et après l'école) ainsi qu'un accueil périscolaire pour tous les élèves de primaire (accueil en lien avec les activités des écoliers comme une bibliothèque scolaire et des espaces pour des psychologues scolaires, etc.).

Ces nouvelles infrastructures ont été inaugurées en avril 2018, lors d'une belle matinée festive, en présence de la présidente du Conseil d'Etat, Nuria Gorrite, des autorités pranginoises et de la population.

Ces bâtiments représentent l'aboutissement d'une volonté politique affirmée d'améliorer la qualité de vie des élèves pranginois et de leurs familles, en offrant une véritable journée continue de l'écolier. Elles donnent à

chaque enfant la possibilité de manger au sein de son école à midi, à des prix accessibles et sans devoir s'inscrire sur une liste d'attente, ni répondre à des critères d'attribution pouvant apparaître comme discriminatoires (par exemple la nécessité que les deux parents travaillent). La cantine scolaire et les autres espaces parascolaires qui l'accompagnent ont été conçus pour pouvoir accueillir environ 160 élèves pranginois, âgés de 8 à 12 ans, et offrir un taux de couverture de 100%. Ainsi, aujourd'hui, tous les écoliers qui le souhaitent peuvent accéder aux bénéfices d'intégration et de socialisation que représentent les moments partagés lors de la pause-repas à midi.

Le deuxième bâtiment, un édifice classé de 150 ans, a été rénové pour abriter une magnifique bibliothèque, dont bénéficient également les élèves durant la pause de midi, ainsi que des espaces pour les psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire (PPLS), évitant ainsi aux élèves d'avoir à quitter le campus pour se rendre à Nyon pour bénéficier de ces services.

Les budgets des deux crédits de construction, accordés pour près de 7 millions de francs, ont été respectés et le décompte d'architecte bouclé en décembre 2018, permettant de clôturer les deux préavis afin de les amortir dès 2019.



Jean-Pierre Deriaz, préfet, Dominique-Ella Christin, municipale, Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat et François Bryand, syndic, lors de l'inauguration des deux bâtiments sur le site scolaire de la Combe.

MICHEL PERRET



Les deux bâtiments inaugurés en avril 2018.

1.2 Ecole/UAPE Les Morettes

Préavis No 38/13 « Demande de crédit pour la réalisation d'une école et d'une UAPE aux Morettes »

Le préavis No 38/13 a été clôturé.

2. Entretien, réparations et fournitures des bâtiments communaux

Hormis l'entretien usuel des bâtiments communaux, les travaux d'entretien courant suivants ont été effectués dans les différents bâtiments communaux.

2.1 Administration communale

- Réfection des deux portes de service en bois accédant à l'Administration Communale
- Installation d'un nouveau système de communication téléphonique sur centrale existante sur le réseau IP
- Installation d'une nouvelle armoire réfrigérée au Tea-Room ainsi qu'à la cuisine de la salle du Conseil au 2^e étage du bâtiment
- Réfection partielle des banquettes du tea-room
- Révision complète des installations frigorifiques à l'épicerie
- Installation de la fibre optique à l'entrée du bâtiment

THOMAS JANTSCHER

2.2 Collège de la Combe

- A la demande du directeur des écoles, des plans d'évacuation en cas d'incendie, ont été posés dans tout le bâtiment scolaire
- Le parquet de la salle de travaux manuels a été rénové à la suite d'un dégât des eaux au sous-sol
- Des travaux de peintures, réfection du crépis et faux-plafond ont été faits dans les WC du 1^{er} étage, dans les escaliers ainsi que dans le vestiaire de la salle de rythmique. Une fente au sous-sol vers la salle de travaux manuels a été réparée
- La chaîne de l'entrée du parking a été remise en état. Suite aux travaux de rénovation, les fils électriques d'alimentation de la chaîne avaient été coupés
- Une barrière a été installée dans le préau du bas, afin de limiter l'accès aux voitures
- La poignée de la porte d'entrée principale a été changée et automatisée
- Une partie du carrelage dans les WC des filles au rez-supérieur a été refaite
- Un boîtier GSM a été posé afin d'ouvrir la barrière du parking des enseignants avec un numéro de téléphone en complément des télécommandes
- La citerne du groupe électrogène de la Protection civile a été révisée
- La fibre optique a été installée à l'entrée du bâtiment

2.3 Complexe des Morettes

- Installation d'un nouvel écran et d'un micro mains-libres dans la salle de spectacle. Remplacement des horloges synchronisées ainsi que de l'horloge mère et de l'antenne de synchronisation radio
- Réfection des tables de maquillage aux loges du sous-sol
- Echange de six lampes à LED dans le couloir de la salle de gymnastique
- Grande révision des gradins de la salle de gym (roues de guidage changées)
- Installation de la fibre optique à l'entrée du bâtiment
- Automatisation et changement de la poignée de la porte d'entrée de la salle de gym
- Rénovation des peintures des vestiaires, corridors de la salle de gym, piliers et corridors de l'entrée de la salle de spectacle
- Remplacement de 14 tables pour la salle de spectacle

2.4 Vieux Pressoir

- Seul l'entretien usuel a été effectué
- Des sanisettes ont été installées, conformément aux préavis no 24/18

2.5 Maison Fischer

Les stores intérieurs des velux dans la salle de l'USL sous les combles ont été remplacés.

2.6 Temple

- Installation de la fibre optique à l'entrée du bâtiment
- Remplacement du battant de cloche en fer d'acier forgé doux pour les cloches 1-2

2.7 Voirie

- Installation de la fibre optique à l'entrée du bâtiment
- Installation d'une prise pour le poste à souder
- Achat de deux réservoirs à essence de transport
- Achat d'une caméra de surveillance

2.8 Villa du port

Seul l'entretien usuel a été effectué.

2.9 Buvette des Abériaux

- Installation de la fibre optique à l'entrée du bâtiment
- Réfection des joints sur diverses installations frigorifiques suite au contrôle d'hygiène
- Echange d'un sèche-cheveux dans les vestiaires du foot

2.10 Tour d'eau / fontaines

Les fontaines de l'ancienne administration ainsi que celle de l'avenue du Général Guiguer ont été sablées, repeintes et rhabillées.

2.11 Four communal

Seul l'entretien usuel a été effectué.

2.12 Auberge communale

- La fibre optique a été installée à l'entrée du bâtiment.
- La moquette a été changée dans l'escalier au 2^e étage ainsi que dans les chambres.
- Des travaux de rénovation ont été entrepris suite au contrôle d'hygiène (peinture, inox, carrelage).
- Le système de transmission des alarmes a été modernisé.
- La main-courante allant au sous-sol a été rallongée.

2.13 Buvette de Promenthoux

- Un cylindre électronique a été posé à la cuisine.
- Divers travaux de curage et réparation de pompe de relevage ont dû être entrepris à la buvette de la plage suite à des problèmes de reflux des eaux usées.

2.14 Ecole des Morettes

- A la demande du directeur des écoles, des plans d'évacuation en cas d'incendie, ont été posés dans tout le bâtiment scolaire.
- Le système de transmission des alarmes a été modernisé.
- La fibre optique a été installée à l'entrée du bâtiment.

2.15 Site scolaire de la Combe

Seul l'entretien usuel a été effectué.

3. Gestion des bâtiments communaux

La Municipalité a pour mission de gérer son patrimoine immobilier. Dans ce contexte, elle loue des locaux communaux à des privés pour :

- des bureaux au 1er étage du four communal
- des commerces : une épicerie, une garderie à la Maison de Commune, une boulangerie dans le four communal
- des restaurants : un tea-room, une auberge communale, une buvette aux Abériaux, l'espace Promenthoux

La Municipalité gère ces derniers en tenant compte de plusieurs facteurs, qui sont :

- des considérations sociales
- la participation du commerce à la vie du village
- l'animation du centre
- des considérations économiques
- le type de commerce

3.1 Café-restaurant Les Abériaux

Le contrat de bail à loyer entre la Commune de Prangins et le gérant du Café-restaurant Les Abériaux, valable du 1^{er} mars 2004 au 1er mars 2009, puis renouvelable de cinq ans en cinq ans (délai de résiliation d'un an), a été signé le 14 septembre 2004, soit après la réalisation des deux terrasses extérieures, sous forme d'une extension.

Dans sa séance du 13 novembre 2017, la Municipalité a décidé de notifier au gérant une adaptation de son loyer. Cette adaptation, que la Municipalité estimait équitable, a été décidée à la suite de :

- 1. l'obtention, en mai 2017, de l'autorisation d'utiliser lesdites terrasses, conformément à la mise à l'enquête publique CAMAC régularisant la situation existante des terrasses
- 2. l'obtention, en juillet 2017, de la licence d'exploiter pour 184 places en terrasse

Le montant convenu par la Municipalité est inférieur à l'estimation Gastroconsult (CHF 55'000.- à 60'000.-) et tient compte des investissements consentis par le gérant (couverture de la terrasse du bar l'Aberial).

En janvier 2018, ce dernier a refusé la demande d'augmentation décidé par la Municipalité en novembre 2017 et a engagé une procédure de baisse de loyer.

La procédure juridique sur cette demande de baisse de loyer s'est poursuivie durant toute l'année 2018.

3.2 Tea-room de la Maison de commune

Le mobilier a été rajeuni et rafraîchi, donnant à cet établissement un aspect qui lui permet de mieux répondre au rôle social qu'il remplit dans le centre du village.

3.3 L'espace Promenthoux

Fin 2016, la Municipalité de Prangins a ainsi décidé de résilier, pour fin 2018, le bail à loyer et la convention relatifs à la gestion de la plage et de la buvette de Promenthoux par la Société de développement de Prangins. Sans mettre en cause les mérites de cette association, elle souhaitait mener une réflexion devant permettre d'élaborer un concept d'exploitation et mettre en valeur cet endroit privilégié, en l'inscrivant dans une

politique globale de gestion des lieux de restauration et autres espaces publics communaux. La SDP avait contesté cette résiliation.

Les deux parties ont trouvé un accord en 2018. La Municipalité a consenti une prolongation de deux ans à la Société de développement de Prangins. De son côté, cette dernière s'est engagée à quitter l'ensemble de la plage le 31 décembre 2020 au plus tard et, en sa qualité de locataire, à ne pas s'opposer, d'ici là, aux projets de la Commune en matière d'aménagement de la plage et de la buvette.

Cette échéance ne remet pas en question la mission de la SDP au service de la population, notamment son activité en matière d'animation du village et de soutien aux manifestations locales.

3.4 Maison Fischer

Des bureaux existent au rez-de-chaussée et au 1er étage de la Maison Fischer depuis une vingtaine d'années. Le dernier étage comporte une grande salle mise à disposition de l'Union des sociétés locales (USL). Les bureaux étaient, dans un premier temps, entièrement loués. Depuis, l'administration communale a grandi et évolué, tant dans ses missions que son personnel. Ainsi, depuis janvier 2017, l'ensemble du rez-de-chaussée et du 1er étage est occupé par la Commune avec la répartition suivante :

- Rez-de-chaussée: une pièce pour deux collaborateurs STC et l'apprenti, une salle de travail, un passage avec divers équipements (cadastre, géoconcept, plotters, etc.), kitchenette et sanitaire
- 1^{er} étage: une pièce pour deux collaborateurs de l'Urbanisme et l'apprenti, une pièce pour un collaborateur de l'Environnement et 1 municipal, une pièce pour 2 municipaux, 1 salle de travail, cuisine et sanitaire.

Les deux services situés au 1er étage reçoivent la population sur rendez-vous : les personnes à mobilité réduite sont accueillies par ces services au rez-de-chaussée. La salle de travail du 1er étage est utilisée pour recevoir, mais également pour échanger sans être dérangé par les autres occupants, les espaces étant ouverts. Elle sert également pour le classement des dossiers municipaux de 3 directions.

Les membres de la Municipalité occupent régulièrement leurs bureaux pour avoir accès à leurs dossiers et courriers, qui restent importants dans une administration qui n'a pas encore basculé vers le numérique. Ils occupent les locaux de la manière suivante :

- 2 municipaux partagent un bureau au 1er étage de la maison Fischer
- 1 municipal partage un bureau avec 1 collaborateur au 1er étage de la maison Fischer
- 1 municipal occupe un bureau à la Maison de Commune
- Le syndic occupe un bureau à la Maison de Commune

Les salles de réunion de la Maison de Commune :

- La salle de Municipalité, qui permet d'accueillir jusqu'à 12 personnes, est occupée tous les lundis de 14h à 20h, ainsi que pour des séances extraordinaires et les mardis matins pour les réunions des services communaux. Elle permet aussi d'accueillir des invités
- La salle attenante au bureau municipal peut accueillir 6 personnes
- La 3e salle, sans ventilation ni luminosité naturelle, ne peut pas être utilisée régulièrement.

3.5 Sanisettes

Préavis No 24/18 « Demande d'un crédit de CHF 118'000.- TTC pour installer des sanisettes au Vieux Pressoir »

En conformité avec le Préavis 24/18 approuvé par le Conseil communal, de nouvelles commodités pratiques, accessibles aux personnes à mobilité réduite et équipées de la manière la plus moderne pour résister aux incivilités, sont en fonction depuis novembre 2018.

3.6 Mise à disposition de locaux communaux

La Municipalité propose également un service de location de plusieurs salles et locaux permettant à des tiers d'organiser différents types de manifestations (Maison de Commune, Centre des Morettes, Vieux pressoir, etc.). L'administration communale gère la mise à disposition de ces locaux avec efficience et selon une politique bien établie, notamment en matière de prix préférentiels pour la population et les sociétés pranginoises. Cette politique est définie dans des notes de service permanentes qui servent de base pour la tarification équitable des salles.

3.7 Immeuble Très-le-Châtel

Le fonds de réserve de l'immeuble subventionné « Très-le-Châtel » se monte à CHF 825'546.10.

Les loyers de cet immeuble ne sont pas fixés librement, même si les aides cantonales sont arrivées à échéance. Le Service des communes et du logement a continué de contrôler le prix des loyers, conformément au calcul qu'il a établi en octobre 2016. Pour sortir du contrôle, il est indispensable de solder le fonds de régulation, qui ne peut être utilisé que pour des travaux à plus-value dans le bâtiment.

SYSTÈMES D'INFORMATION

Municipal responsable: Igor Diakoff

La sécurité informatique a été revue avec, notamment, les améliorations suivantes :

- Une sauvegarde des données est effectuée quotidiennement par Infolog SA, à Bussigny. Ce processus a été testé avec succès.
- Le protocole pour notre correspondance électronique est désormais sous protocole IP avec une meilleure qualité d'acheminement et de protection (Exchange).
- Les versions des outils bureautiques ont été renouvelées et mises à niveau.

A la suite de demandes émanant de différents services de la commune, il a été décidé, dans un souci d'objectivité et en l'absence de compétences internes, de confier la mission d'auditer notre système d'information à une société externe, la société Aud-IT (http://www.aud-it.ch). Le rapport est attendu pour début 2019.

CULTURE & SOCIÉTÉS LOCALES

Municipal responsable: Igor Diakoff

1. Culture

1.1 Commission culturelle

Une nouvelle commission culturelle a été constituée en 2017; son activité et ses buts ont été redéfinis, et ce, malgré des moyens très limités.

- Définition du rôle de la Commission culturelle : favoriser des activités culturelles à Prangins pour poursuivre la mission de tisser une cohésion sociale
- Buts : choix des événements culturels selon des critères précis ; soutien financier des événements culturels sélectionnés ; enrichissement du patrimoine culturel de la commune

Un soutien administratif, d'un poids d'une demi-journée par semaine, a été consenti à cette tâche.

1.2 Sentier historique Prangins-Gland

Conformément au préavis No 21/17 « Demande d'un crédit de CHF 50'000.- pour la création d'un cheminement historique *Sur les terres du Baron Guiguer, du Château de Prangins à La Lignière* », un nouveau sentier pédestre a été inauguré le 16 mai 2018 en collaboration avec la ville de Gland ; l'événement a été relaté dans les journaux et à la télévision.

La facture finale pour Prangins s'élève à CHF 36'613.76, soit un tiers des charges nettes totales, ainsi qu'il en avait été convenu avec la Ville de Gland. Les montants dépensés sont donc inférieurs à ceux alloués par les conseils communaux ; la participation de Région de Nyon (CHF 20'000.- via le fonds régional d'équipements touristiques) y a contribué significativement.



Igor Diakoff, municipal, lors de la partie officielle.



La baronne de Guiger guide les visiteurs avec humour

ille de Gland



Quelque 500 bénévoles ont allumé 50'000 bougies pour le spectacle « Fleurs de feu » de l'artiste Muma

1.3 Vingt ans du Musée national suisse - Château de Prangins

La Municipalité, en les personnes de François Bryand et Igor Diakoff, ont participé activement à l'organisation du 20e anniversaire du Musée national - Château de Prangins, dont il a été décidé de le faire coïncider avec la Fête au village en 2018. Ils ont été efficacement secondés par le personnel communal.

1.4 Concert du 8 décembre 2018 : SQUEEZEBAND

Nous avons eu le grand plaisir d'accueillir, le 8 décembre 2018, l'ensemble Squeezeband, de renommée internationale. Cette formation a été créée par Reto Weber, appartenant à l'élite des batteurs européens, accompagné notamment du fantastique Beatboxer NINO G, qui a été pendant de nombreuses années un partenaire de Squeezeband et l'une des figures majeures sur la scène beatbox du monde, ainsi que de CHICO FREEMAN le géant américain du saxophone avec lequel il joue depuis 20 ans.



2. Sociétés locales

Les sociétés locales étaient au nombre de 17 au début de 2018 :

- Activités manuelles et créatives
- AéroClub La Côte *
- Badminton Club *
- Prangins en Chœur *
- Club Nautique de Prangins *
- FC Prangins-Sport *
- Gym Dames *
- Gym Hommes *

- Ordre des pompiers émérites de Prangins
- Prangins International Club *
- PranGyms
- Société de développement de Prangins *
- Société de Tir 300 m Duillier Prangins
- TAP, Théatre Amateur de Prangins *
- Musique à l'Eglise
- Jeux des Aînés
- Activités créatrices

De plus, des sociétés locales se sont créées et des sociétés existantes se sont intégrées à la vie pranginoise en 2018. Ce sont :

- GAM, Groupement d'Aéromodélisme de La Côte*. Cette société s'était tenue passablement à l'écart de la vie pranginoise jusqu'en 2018, année durant laquelle le GAM a participé au 1er août et à la fête au village.
- Nous avons eu le plaisir de voir la création d'une nouvelle société, la « Garde du Roi »*, dont l'activité est consacrée au jeu d'échecs, sous la houlette d'un Grand Maître, M. Claudiu Prunescu. Les réunions ont lieu dans le nouveau bâtiment Combe 2 plusieurs fois par semaine. Cette société est très active et propose des journées portes ouvertes, des tournois, etc.
- AJP, Association des Jeunes de Prangins*. Cette société jouit désormais d'un local au sous-sol du bâtiment Combe 1.

Le développement de ces éclosions se poursuivra en 2019.

La Commune soutient la quasi-totalité des sociétés locales sous forme de subventions, de mise à disposition des salles, etc.

Prangins, à travers ses dynamiques sociétés locales, au nombre de 20 à fin 2018, peut s'enorgueillir d'offrir à ses habitants des activités et des événements divers. Celles-ci, tour à tour héritage de l'expérience de nos prédécesseurs ou fruit de l'initiative de ses habitants, proposent des animations nombreuses et variées.

Ainsi, tout Pranginois, qu'il soit de souche ou nouvellement installé, trouvera dans ces associations, un groupe dans lequel s'immerger. Les sociétés locales sont par ailleurs une occasion idéale, pour tout nouvel arrivant, de s'imprégner de l'esprit de son village et de créer un sentiment de chez soi à Prangins, prenant à contrepied le soupçon d'une cité-dortoir. Ces sociétés locales offrent également l'important avantage, grâce au groupe qu'ils représentent, d'émettre des signaux sur leurs attentes et souhaits, signaux qui remonteront, pour peu qu'on leur accorde une oreille attentive, jusqu'à la Commune et à la Municipalité.

Ce processus continu doit être entretenu et encouragé.

^{*} Membres de l'Union des sociétés locales (USL)

ENVIRONNEMENT

Municipale responsable : Dominique-Ella Christin

Les principales missions du service de l'Environnement sont de :

- gérer l'ensemble des domaines, terrains et jardins communaux, ainsi que les forêts et les cours d'eau du territoire communal
- valoriser notre patrimoine naturel et paysager de grande qualité et renforcer les actions de la Commune en faveur de la biodiversité, plus particulièrement en milieu bâti
- se préoccuper de la qualité de l'air, de la lutte contre le bruit, de la protection des sols et des dangers naturels
- améliorer la gestion durable des eaux, planifier l'assainissement des eaux usées et gérer la station d'épuration des eaux (STEP)
- gérer l'administration et les infrastructures portuaires de manière efficiente et durable tout en assurant la qualité des services rendus aux utilisateurs
- piloter une politique énergétique et climatique visant à diminuer, sur le long terme, l'empreinte environnementale et les émissions de CO2 du territoire pranginois, dans le cadre de notre démarche globale « Cité de l'Energie »

1. Domaines

Les terrains communaux comprennent des parcelles utilisées par la Commune comme celles des Abériaux, de la plage ou du cimetière, des parcelles louées à des agriculteurs faisant l'objet de baux à ferme comme celles de Grand Bois, des parcelles mises en droit de superficie comme celle de La Barcarolle et des parcelles de forêt comme celle du Bois des Ages. Pour finir, des parcelles communales sont également louées sous forme de jardins communaux.

1.1 Domaine et agriculture

En 2018, les baux à ferme pour la parcelle communale agricole Grand Bois No 37, propriété communale, ont été renouvelés avec les agriculteurs, à la suite du renoncement au développement urbain le long de la route de distribution urbaine (concept RDU). Pour rappel, cette parcelle avait été retenue par la société foncière de la région nyonnaise (SOFREN) pour la relocalisation des activités de recherche agronomique du centre d'Agroscope-Changins, afin de permettre le développement du Concept RDU, planifié sur des parcelles appartenant à la Confédération et exploitées par le centre d'Agroscope Changins.

1.2 Projet « Paniers de Prangins » sur parcelle agricole communale

Des réunions ont eu lieu en fin d'année 2018 entre l'équipe du projet « Paniers de Prangins » et le service de l'Environnement. Ce projet vise à fournir en fruits et légumes les habitants de la Commune tout en préservant la qualité des sols des terres agricoles, en augmentant la biodiversité et leur résilience face aux changements climatiques. Afin de permettre au projet de perdurer sur le long terme, l'idée de l'équipe serait de cultiver environ un hectare d'une parcelle communale actuellement louée à un agriculteur pranginois co-initiateur du projet. La demande sera formulée en 2019.

1.3 Domaine et droits de superficie

Il y a quatre parcelles communales en droit de superficie.

La parcelle No 220 au centre du village dispose d'un droit de superficie, signé en 2013, en faveur de la société coopérative d'habitation « Des Plantaz » avec les bâtiments situés derrière l'Auberge communale. Sur cette parcelle se trouve un immeuble locatif subventionné comprenant 16 appartements respectant les normes en matière de construction de logements mis au bénéfice de l'aide des pouvoirs publics.

La société coopérative « Cité Derrière » bénéficie d'un droit de superficie, signé en 2010, sur la parcelle No 545, où se trouve le bâtiment « Les Papillons » qui comporte des logements protégés. Une redevance est versée à la Commune de Prangins depuis le 1er janvier 2013.

La parcelle No 334 fait l'objet d'un droit de superficie signé en 1998 en faveur de la carrosserie Lauber pour laquelle une redevance annuelle est payée à la Commune de Prangins. Aucun changement n'est survenu sur la parcelle Lauber en 2018 qui, par ailleurs, fait partie du projet «Entre-Deux-Chemins ».

La parcelle No 437 a un droit de superficie en faveur de BH Bays Hôtels SA, signé en 1998. Sur la parcelle se trouve le complexe hôtelier de La Barcarolle. Une redevance est versée annuellement à la Commune de Prangins. La redevance a été adaptée en 2018 pour être effective dès le 1^{er} janvier 2019.

1.4 Jardins communaux

Les trente jardins communaux permettent aux Pranginois de s'adonner au jardinage dans un cadre idyllique. En 2018, un jardin a été libéré et reloué à une pranginoise. Il y a 17 personnes en liste d'attente. Aucune nouvelle inscription en liste d'attente n'a été reçue en 2018.

2. Forêts

2.1 Plan de gestion des forêts

Un plan de gestion des forêts communales de Prangins 2012-2026 a été établi en 2015 par le garde-forestier. Ce plan de gestion est un plan de niveau opérationnel, le niveau stratégique étant développé à l'échelle de l'arrondissement par un plan directeur forestier. L'application de ce plan opérationnel est formulée annuellement par un programme de travaux, présenté à la Commune, et un contrôle d'exécution.

La Commune de Prangins, de par la taille de ses forêts communales (22 hectares) et par la structure de ses peuplements forestiers, à majorité feuillus, n'est que peu tributaire du marché du bois. Contrairement à des communes que l'on appellerait "forestières", pour qui la qualité des bois produits influence les rendements financiers, les forêts de Prangins ont plutôt des fonctions sociales, paysagères et biologiques avec une production de bois axée sur l'énergie.

Le 6 août 2018, un coup de joran arrivé lors d'un orage a touché de plein fouet les forêts situées dans les environs de Promenthoux. En tout, 240 m³ de bois sont tombés en forêt et de nombreux arbres de propriété, soumis au règlement communal sur les arbres, se sont déracinés. Lors de cet épisode, seuls quelques arbres appartenant à la commune se sont déracinés.

Des interventions en rapport avec la sécurisation des routes ont été réalisées au niveau de la route traversant le grand bois, au niveau du pont Farbel (dans des forêts privées) et sur la route de la côte Rôtie (hors forêt).

En 2018, 4 arbres situés au Grand Bois et ayant un grand intérêt pour la biodiversité ont été classés comme arbres habitats. Ces arbres sont protégés jusqu'à leur décomposition totale et sont indemnisés par un projet de biodiversité en forêt.

2.2 Exploitation

Le récapitulatif des divers chantiers effectués donne les résultats suivants :

Lieux	Volumes martelés	Motif	
Vallon de la Chenalette	2 m3	Sécurisation de la ligne CFF	
Grand Bois	120 m3	Coupe d'éclaircie	
Bois des Âges	11 m3	Chablis issus de la tempête	

Soit un total de 133 m3 de bois abattus.

Ces interventions ont permis de mettre sur le marché les assortiments suivants :

Bois de service feuillu : 20 m³

Bois d'industrie feuillu et bois de déchiquetage : 135 m³

Bois de feu : 6 stères
 Total : 161 m³ et stères

Les travaux sont, pour la plupart, réalisés par l'équipe forestière du triage forestier de la Dôle.

2.3 Sylviculture

Durant l'année 2018, une parcelle a été traitée en soins culturaux. Il s'agit de la plantation de chênes du Grand Bois (forêt vers l'aérodrome) pour une surface de 26 ares.

Des travaux d'entretien des boisés des Abériaux ont été réalisés le long des cheminements.

2.4 Entretien du sentier didactique

L'équipe forestière intercommunale et une entreprise ont effectué divers travaux d'entretien du sentier didactique. La pyrale du buis continue de faire des ravages dans le secteur. Le labyrinthe situé dans le buis a été démonté.

2.5 Lutte contre les plantes invasives

Les plantes exotiques sont des espèces végétales qui ont été introduites par l'homme de manière volontaire ou accidentelle en dehors de leur aire de répartition naturelle. Ces espèces sont qualifiées d'invasives lorsqu'elles présentent de grandes capacités de dispersion conduisant à une forte augmentation de leur population, au détriment des espèces locales. Elles deviennent ainsi extrêmement nocives pour la préservation de la biodiversité (voir chapitre biodiversité). L'espèce la plus connue est le laurier-cerise.



Un laurier-cerise dans la forêt. Cette plante invasive est extrêmement nocive pour préservation de la biodiversité.

En 2018, la lutte contre les plantes invasives a été entreprise dans les forêts communales. Des centaines de lauriers-cerises ont été arrachés et de nombreuses ailantes ont été coupées ou ont été arrachées dans le Bois des Ages.

2.6 Travaux forestiers et de réfections des berges de la rivière « La Promenthouse »

Préavis 29-18 « Demande de crédit de CHF 344'000.- TTC concernant des travaux forestiers et de réfections des berges de la rivière « La Promenthouse », à la suite des intempéries de janvier 2018 »

Dans le courant du mois de janvier 2018, les intempéries ont causé des dégâts importants le long de la Promenthouse sur le territoire pranginois du Golf Club du Domaine Impérial. Une visite sur le terrain a été organisée avec différents partenaires, dont le représentant de la Direction générale de l'environnement du Canton (DGE), les représentants du Golf-Club, propriétaires des lieux, et la Commune de Prangins, représentée par la municipale et la responsable administrative du Service de l'Environnement. Des dommages ou des risques potentiels ont été constatés sur sept emplacements (berge affouillée et enrochements détruits, fissures, arbres déracinés, embâcles et souches déstabilisées, etc.).

Un certain nombre de travaux forestiers (abattage, débardage, nettoyage, démontage de deux arbres par des spécialistes et enlèvement des embâcles et des souches) ont dû être entrepris en février 2018, pour limiter les risques et éviter davantage de dommages. Les autres dégâts sur les berges nécessitaient des travaux de protection plus importants, afin de rétablir la stabilité de la berge et diminuer les phénomènes d'érosion qui sont récurrents.

Trois zones distinctes ont été identifiées pour les travaux de protection des berges. Un bureau d'ingénieurs a donc été mandaté pour préparer un avant-projet de réaménagement des berges et accompagner la Commune dans tout le processus. Une procédure d'appel d'offres sur invitation, conformément à la loi sur les marchés publics, a eu lieu dans le courant de l'été pour identifier la meilleure offre de génie civile pour ces travaux.



La Promenthouse avant les travaux urgent de réfection des berges.



La Promenthouse après les travaux urgents, qui ont été effectués en septembre 2018.

BS+R BERNARD SCHENCK SA

Il est à noter que des travaux aux abords des cours d'eau ne peuvent pas légalement être entrepris entre le 15 octobre et le 15 avril. Toutefois, il a été déterminé que les travaux à effectuer sur l'une des zones, soit la zone 3, ne pouvaient pas attendre 2019, car la berge allait continuer à s'éroder dangereusement si rien n'était entrepris rapidement. Les travaux de génie civil ont donc eu lieu dans le courant du mois de septembre et sont terminés.

Le préavis No 29/18, soit une demande de crédit de CHF 344'000.- TTC pour des travaux forestiers et de réfections des berges de la rivière « La Promenthouse », à la suite des intempéries de janvier 2018, a été accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 30 octobre 2018.

A la suite de la validation par le Conseil communal du préavis, le dossier de mise à l'enquête pour les travaux non-urgents des zones 1 et 2 a été préparé pour envoi pour examen au Canton.

3. Préservation des milieux naturels et des paysages

3.1 Patrimoine naturel en milieu bâti

La Commune de Prangins présente, sur son site internet, des recommandations pour favoriser son patrimoine naturel en milieu bâti, qui comporte une richesse biologique importante, et ce dans les jardins privés, mais aussi sur les balcons, les murs ou encore les toitures qui composent notre village.

3.2 Biodiversité – Les réseaux agroécologiques et les corridors biologiques

La Commune de Prangins a développé une politique environnementale en collaboration avec différents partenaires pour préserver la nature, le paysage et la biodiversité sur son territoire. Elle soutient le réseau agro-écologique Nyon-Région et participe au « contrat corridors » Lac-Pied du Jura.

Le réseau agro-écologique est une démarche volontaire initiée par les agriculteurs de la région, qui bénéficient de l'appui du Canton, démarche à laquelle sont associées les communes en collaboration avec différents partenaires publics et privés. Ceux-ci mettent en réseau leurs surfaces de compensation écologiques (prairies fleuries, vergers, haies, jachères, etc.), selon les recommandations de l'Ordonnance fédérale pour la qualité écologique (OQE). La mise en œuvre d'un certain nombre de mesures est prévue par les agriculteurs, tels que des ensemencements naturels de prairies, des plantations d'arbres et d'arbustes diversifiées et des entretiens spécifiques favorables aux espèces caractéristiques de la région.

En janvier 2018, le Réseau écologique Nyon-Région est entré dans sa seconde phase de réalisation qui s'achèvera en 2025. Les agriculteurs poursuivent le travail initié en 2012, à savoir de promouvoir et de sauvegarder la biodiversité locale sur les plus de 225 ha qu'ils consacrent à cette tâche. Le réseau, déjà très étoffé, sera encore complété ponctuellement pour parfaire son efficience écologique en particulier pour les espèces cibles et caractéristiques de la région. Un effort particulier sera consacré à la diversification botanique des milieux prairiaux extensifs et à la mise en place de structures paysagères ligneuse là où elles font encore défaut.

La Commune s'engage, autour d'une charte, pour préserver des zones d'importance pour la biodiversité et permettre aux espèces de se déplacer sans obstacle dans ces zones. Le « contrat corridors » Lac-Pied du Jura couvre l'ensemble du district de Nyon et quelques communes limitrophes. Il permet de renforcer le Réseau écologique cantonal et de soutenir l'infrastructure écologique. Il est constitué de 27 mesures localisées ou collectives qui auront un impact important sur la biodiversité et la qualité de vie dans la région.

L'ensemble des actions d'animations, d'études et de projets se sont poursuivies en 2018, avec des actions coordonnées de sensibilisation et de lutte contre les néophytes, de plantations de chêne pour favoriser le lucane et le grand-capricorne, et de revitalisation de milieu.

Dans ce contexte, une séance de présentation a eu lieu avec les 29 communes concernées concernant la mesure de lutte contre les plantes exotiques envahissantes. L'inventaire de 13 plantes néophytes, réalisé en 2017, et le plan d'action à mettre en œuvre dans chaque commune ont été présentés à cette occasion. En effet, les plantes exotiques envahissantes profitent de l'absence de compétition ou de prédateurs pour se répandre massivement aux dépens des espèces locales. Elles représentent aujourd'hui une menace importante pour la biodiversité et causent des dommages parfois conséquents à la santé publique (allergies, brûlures), à la sécurité et à l'économie. La lutte contre ces plantes est reconnue comme une priorité par la Confédération et par le Canton de Vaud. Une séance d'accompagnement a également eu lieu en septembre pour la mise en place de ce projet de lutte sur le territoire communal.

Par ailleurs, dans le cadre du « contrat corridors », deux mesures visent à favoriser le grand capricorne et le lucane cerf-volant, deux espèces de coléoptères rares, protégées par la loi à l'échelle suisse aussi bien qu'européenne. Le grand capricorne se développe dans les très vieux chênes en phase de sénescence. Le lucane, lui a besoin de souches de feuillus en décomposition pour achever son cycle de vie.

Une opération de sensibilisation visant la préservation des arbres colonisés et leur gestion adéquate a été lancée début 2018 auprès des propriétaires concernés. Un chêne montrant des traces anciennes de colonisation par le grand capricorne avait été découvert sur le site de l'hôpital de Prangins à l'occasion des recensements de 2016.

Une séance sur le terrain a été organisée en mars 2018 par le Canton, avec différents partenaires, dont le responsable de l'entretien du site et la Commune de Prangins. Le but était de présenter les deux mesures du « contrat corridors » et de discuter de la gestion du chêne colonisé par le grand capricorne ainsi que de la mise en place d'éventuelles plantations de jeunes chênes en faveur de l'espèce. Il a été recommandé de privilégier le chêne pour les plantations dans le parc, tout en maintenant une diversité des essences, et de conserver sur pied aussi longtemps que possible les chênes centenaires du domaine.

Par ailleurs, une séance sur le terrain a eu lieu en septembre 2018 concernant la politique cantonale et le cadre légal, ainsi que les fonctions paysagères et biologiques des cours d'eau.

En ce qui concerne la gestion différenciée des talus des CFF, sur le secteur Jura-Promenthouse, les dépendances de voies ferrées CFF présentant les plus grandes potentialités biologiques ont été identifiées et des modalités d'entretien adaptées à ces talus d'intérêt proposées (fauchage avec exportation). Ces mesures d'entretien ont été mises en œuvre en 2018 par les CFF et sont accompagnées d'un suivi biologique qui aura lieu jusqu'en 2020. Les premiers résultats sont déjà encourageants avec une belle refloraison des espèces estivales et une végétation herbacée plus clairsemée, laissant des trouées propices au développement futur d'espèces peu concurrentielles comme les orchidées.

Finalement, un plan de gestion de la ligne fortifiée de la Promenthouse (sentier des Toblerones) avec proposition de mesures a été finalisé fin 2018.

4. Protection contre le bruit, qualité de l'air et dangers naturels

4.1 Bruit

L'étude relative à l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), effectuée sur le territoire pranginois en collaboration avec les services cantonaux concernés, a été approuvée par l'Etat de Vaud en 2016. Cette étude très complète sur l'assainissement du bruit routier établit un bilan des nuisances sonores liées au trafic routier sur le territoire pranginois et détermine les mesures d'assainissement à effectuer, tels que des changements de revêtement routier, qui auraient dû être effectuées afin de répondre à l'Ordonnance sur la protection du bruit (OPB) jusqu'en 2018. Les mesures principales touchent la route de l'Etraz ; le service des Travaux publics a présenté, en 2018, un préavis pour installer un revêtement phono-absorbant sur cette artère. Le préavis pour la route de Lausanne (RC1) sera présenté en 2019.

4.2 Dangers naturels

La Commune dispose d'une carte des dangers naturels établie par les services cantonaux de la Direction Générale de l'Environnement (DGE) en collaboration avec la Commune.

5. Eaux et Station d'épuration

5.1 Traitement des micropolluants et regroupement des stations d'épuration des eaux usées

La station d'épuration (STEP) de Prangins, bien que vétuste et approchant sa capacité maximale, doit encore être maintenue en fonction jusqu'en 2025, date de la mise en service projetée de la future STEP régionale unique. Pour rappel, deux associations intercommunales et quatre communes, représentant un ensemble de trente collectivités publiques, ont adhéré au principe de mettre en place cette nouvelle STEP régionale, à réaliser en une seule étape et sur un seul site, au Lavasson à Gland. Ces partenaires sont les communes de Nyon, Gingins, Chéserex et Prangins, ainsi que l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC–21 communes) et l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du Boiron (AEB–5 communes).

Le Préavis No 92/16 « Demande de crédit de CHF 26'000.- pour la participation aux études de mise en place des conditions techniques, juridiques et financières pour le projet de régionalisation de l'épuration des eaux » a été présenté conjointement en 2016 au sein des organes délibérants des quatre communes, ainsi qu'aux membres des deux associations. Le Conseil communal de Prangins a accepté le préavis en mai 2016.

Le Conseil communal de Nyon a demandé, avant d'accepter ce préavis, qu'une étude complémentaire soit effectuée. Un montant a donc été alloué par la Commune de Nyon, afin de comparer la variante d'une rénovation et d'un agrandissement de la STEP actuelle de Nyon pour traiter les micropolluants à la variante d'une STEP régionale unique située au Lavasson à Gland. Les conclusions de l'étude ont confirmé que toute la région était gagnante dans un projet unique de STEP régionale située à Gland. Le Conseil communal de Nyon a donc accepté la poursuite du projet vers une STEP régionale en décembre 2017.

En 2018, l'avancement du projet a toutefois été ralenti car le Conseil intercommunal de l'APEC (21 communes) a décidé en juin 2018, comme l'avait fait la ville de Nyon en 2016, de mener une étude technique et financière comparant les scénarios d'une ou deux STEP régionales. Il s'agit d'examiner sur le site du Lavasson une variante de STEP permettant de traiter dès 2025 les eaux usées de l'ensemble de 30 communes (120'000 EH) à une variante permettant de traiter les eaux usées des 21 communes actuellement membres de l'APEC (60'000 EH). Si les membres de l'APEC optaient pour la réalisation au Lavasson à l'horizon 2025 d'une STEP accueillant

uniquement les eaux usées de 60'000 EH, Prangins souhaite poursuivre les démarches visant à un raccordement de nos eaux usées à la future STEP au Lavasson. A cet effet, la Municipalité a demandé formellement au Codir de l'APEC, en octobre 2018, de bien vouloir examiner notre demande d'adhésion à leur association, demande qui a reçu un accord de principe de la part du Codir de l'APEC en 2018.

5.2 Charges hydrauliques

La charge hydraulique de la STEP de Prangins est composée d'eaux usées, mais également d'eaux appelées eaux claires parasites (ECP) qui viennent surcharger inutilement le réseau d'eaux usées. Ces ECP sont composées d'eaux permanentes et d'eaux pluviales. Les eaux parasites permanentes surchargent constamment le réseau d'eaux usées indépendamment des précipitations. Les eaux parasites pluviales peuvent être liées au ruissellement direct ou de surface, au ruissellement souterrain, ou aux débordements d'eaux claires dans les eaux usées, par exemple dans les regards mixtes. En améliorant les canalisations, il est possible de réduire l'apport d'eaux parasites permanentes et d'augmenter ainsi la capacité de traitement de la STEP de Prangins, d'améliorer le bilan de l'épuration et de réduire les frais d'exploitation.

Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) présenté en 2004 avait recensé l'ensemble des travaux d'amélioration à réaliser pour le réseau de canalisations. Dès 2008 et jusqu'en 2018, des améliorations ont été réalisées et ont permis de diminuer de manière importante l'apport d'ECP sur la STEP. Les analyses effectuées en 2018 suite aux travaux d'amélioration des canalisations ayant eu lieu en 2017, particulièrement sur le chemisage du collecteur qui transporte les eaux usées du secteur situé entre la RC1 et le lac vers la STEP, ont démontré à nouveau globalement une réduction de l'apport d'ECP sur la STEP.

5.3 Travaux de la STEP de Prangins

Préavis 22-18 « Demande d'un crédit de CHF 90'000.- TTC concernant la réhabilitation des installations MCR (mesure, commande et régulation) à la station d'épuration de Prangins »

Le préavis susmentionné a été accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 28 février 2018. Après cette acceptation, les travaux de réhabilitation des installations MCR (mesure, commande et régulation) ont été entrepris et terminés début septembre. Les installations électriques MCR, l'automate programmable, la visualisation, le variateur de fréquence et la téléalarme ont été remplacés par une nouvelle génération d'automates et d'accessoires, ce qui devrait permettre de garantir le bon fonctionnement de la STEP jusqu'en 2025. Les paramètres de fonctionnement de la STEP peuvent maintenant être modifiés plus facilement. Par ailleurs, la nouvelle téléalarme permet de signaler une panne de chaque organe de la STEP et par conséquent de réagir plus rapidement en cas de problème.

5.4 Evacuation des boues

Les boues d'épuration proviennent des matières solides en suspension dans les eaux usées qui se déposent dans des bassins lors de la décantation. On distingue trois qualités de boues selon leur siccité, soit les boues liquides, les boues déshydratées et les boues séchées. Nous pouvons comparer ces étapes à celles d'une lessive après le lavage, après l'essorage et après le passage dans le séchoir. On élimine les boues séchées soit en les incinérant, soit en les utilisant comme combustible dans les fabriques de ciment.

Année	Boues liquides	Boues sèches	
2018	1'534 m3	50.28 t.	
2017	1'549 m3	46.12 t.	
2016	1'446 m3	46.75 t.	

En 2018, la STEP de Prangins a produit 1'533.7 m3 de boues liquides transformées en 50.28 t. de boues sèches.

5.5 Eaux

Le préavis No 94/16 « Concession pour la distribution de l'eau sur le territoire communal de Prangins - Adoption de la nouvelle version de la concession, adaptée suite aux modifications de la loi cantonale sur la distribution de l'eau (LDE) au nouveau règlement communal sur la distribution d'eau de la Commune de Nyon» a été accepté par le Conseil communal pranginois en juin 2016. Après cette adoption, aucun changement n'est intervenu en 2018.

6. Port des Abériaux

6.1 Garde-port

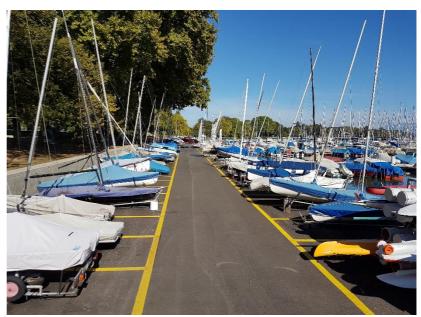
Le garde-port assure aussi la fonction de responsable de la station d'épuration (STEP) et travaille à plein temps pour la Commune. Il occupe le logement de fonction du garde-port, ce qui permet d'augmenter la sécurité de la zone des Abériaux.

Afin de répondre efficacement aux sollicitations des usagers du port, le garde-port assure une présence plus soutenue durant la saison de navigation, plus particulièrement les week-ends. Dans ce cadre, un adjoint le remplace dans ses fonctions de garde-port et de responsable de la STEP, lors de ses jours de congé.

6.2 Travaux de rénovation concernant le terre-plein et les bornes électriques

Préavis 29-17 « Demande d'un crédit de CHF 170'000.- TTC en vue de travaux de rénovation au Port des Abériaux concernant le terre-plein et les bornes électriques »





De nouvelles bornes électriques ont été installées et l'enrobé bitumineux du terre-plein a été refait.

Les travaux faisant suite au préavis susmentionné se sont bien déroulés en 2018 et sont terminés.

L'enrobé bitumeux du terre-plein a été refait. La pause d'un moyen d'ancrage encastré dans le nouvel enrobé pour les grandes places du terre-plein réservées en principe aux catamarans ultralégers permet l'arrimage de ceux-ci. Finalement, un nouveau marquage et une nouvelle signalisation ont été mis en place. Les places

d'entreposage actuelles correspondent maintenant sur le terrain à celles qui ont été créées à la suite de l'entrée en vigueur, en 2015, du nouveau Règlement du Port des Abériaux.

Par ailleurs, les 42 bornes électriques des digues et estacades ont été remplacées, aux mêmes emplacements qu'auparavant, par des installations aux normes européennes. Le raccordement n'est maintenant possible qu'avec du matériel étanche, ce qui accroît la sécurité des usagers.

6.3 Vidéosurveillance

Le bilan de l'utilisation des caméras de vidéosurveillance est positif. Le visionnement des images enregistrées a été utile dans différentes situations. En effet, l'auteur de vols de divers bateaux a pu être identifié et dénoncé par le biais d'une plainte à la gendarmerie. L'auteur d'une pollution créée par un usager du port a également pu être identifié. Les frais occasionnés par ce sinistre ont pu être facturés à la personne responsable et non à la Commune, conformément au principe du pollueur-payeur. Finalement, le dispositif de vidéosurveillance a permis de cibler la zone de recherche et donc de faciliter le travail des sauveteurs, lors de la recherche d'un nageur par le Sauvetage du lac et la Rega.

Il est également à relever qu'au vu du nombre d'incivilités plutôt faible par rapport à d'autres ports voisins, le système de vidéosurveillance apporte certainement un effet dissuasif.

6.4 Pose d'un râtelier

Etant donné le succès rencontré avec le premier râtelier, un second râtelier a été installé pour accueillir des paddles boards, des canoës, des kayaks et des planches à voile sur le terre-plein du port côté Genève. Conformément au nouveau règlement du port, ces emplacements sont disponibles à la location pour les Pranginois.

6.5 Taxes de séjour

Depuis mars 2018, la taxe de séjour de CHF 1.50 par personne et par nuitée est perçue en sus de la taxe d'amarrage pour les visiteurs du Port des Abériaux.

6.6 Grue

Une nouvelle télécommande sans fil a été installée à la grue. Ce nouveau dispositif réservé aux chantiers navals améliore l'utilisation de la grue pour eux.

6.7 Faune du lac

Dans le cadre de ses fonctions, le garde-port a recueilli un jeune cygne blessé qui a pu être soigné dans un centre de soins adapté et relâché.



Des nouveaux panneaux d'information concernant les taxes visiteurs et les taxes de séjour ont été mis en place au port au début de l'été.

7. Energie & Climat

7.1 Prangins - Cité de l'Energie

Grâce à sa démarche globale en faveur du climat, de l'environnement et de notre qualité de vie, la Commune est une Cité de l'énergie. Cette reconnaissance atteste son engagement à diminuer sur le long terme son impact environnemental et les émissions de CO2 de son territoire.

Face aux enjeux énergétiques et climatiques, les communes ont un rôle important à jouer, car de nombreux défis se posent au niveau local. Dans cette perspective, la Commune de Prangins a développé un ensemble de mesures concrètes et cohérentes qui, par une gestion plus durable des ressources, visent à consommer moins d'énergie et à promouvoir les énergies renouvelables.

Dans le cadre de l'obtention du label Cité de l'énergie, le programme de politique énergétique et climatique de la Commune a été actualisé pour la période 2015-2019. Ce document officiel constitue le deuxième document cadre fixant les objectifs et outils de mise en œuvre de cette politique énergétique et climatique.

7.2 Subventions communales pour les projets privés en faveur du climat - « Agir ensemble pour le climat »

Dans le cadre de sa politique en faveur du climat visant à diminuer les émissions de CO2 sur l'ensemble du territoire communal, la Municipalité a souhaité reconduire, pour la nouvelle législature, sa politique de subventions pour les projets privés en faveur du climat. Elle a estimé que le moment était opportun pour passer à l'alimentation du subventionnement par une taxe prélevée sur l'électricité et la création d'un fonds de réserve y relatif, plutôt que par l'intégration dans le budget de fonctionnement communal. Cette manière de procéder permet plus de prévisibilité, de continuité et de stabilité dans l'alimentation du subventionnement et se rapproche de celle généralement utilisée par les communes soutenant les démarches privées en faveur du climat.

Les montants disponibles en 2018, initialement budgétés à CHF 182'000.- et d'un montant final de CHF 198'720.-, ont permis à la Commune de soutenir un grand nombre de projets.

CHF 123'879.- ont été promis en 2018 et CHF 136'793.- versés. En effet, certains projets promis en 2017 ont été terminés en 2018 et d'autres promis en 2018 étaient encore en cours de réalisation à la fin 2018.

Les montants promis étaient les suivants :

- Un montant total de CHF 71'555.- pour 11 personnes pour leur projet de pose de capteurs solaires photovoltaïques
- Un montant total de CHF 19'940.- pour 2 personnes pour leur projet d'isolation dans le cadre du programme bâtiments
- Un montant total de CHF 13'041.- pour 30 personnes pour l'achat d'un vélo électrique
- Un montant total de CHF 6'000.- pour 1 personne pour son projet de remplacement de chauffage électrique
- Un montant total de CHF 5'000.- pour 1 personne pour son projet de pose de capteurs solaires thermiques
- Un montant total de CHF 3'420.- pour 3 personnes pour l'audit énergétique des bâtiments
- Un montant total de CHF 1'720.- pour 15 personnes pour l'achat d'un vélo classique
- Un montant total de CHF 1'467.- pour 7 personnes pour l'audit énergétique électrique
- Un montant total de CHF 906.- pour 12 personnes pour l'achat d'abonnement pour les transports publics locaux
- Un montant total de CHF 435.- pour 2 personnes pour l'achat d'une trottinette électrique
- Un montant total de CHF 344.- pour 1 personne pour l'achat d'un réfrigérateur/congélateur
- Un montant total de CHF 51.- pour 2 personnes pour l'achat d'un abonnement d'une société coopérative d'autopartage, comme Mobility.

7.3 Courant vert

La Municipalité, en 2018, a continué à acheter de l'électricité d'origine certifiée 100% hydraulique suisse. En choisissant ce courant vert, la Municipalité participe au développement et à la modernisation des installations hydrauliques suisses.

7.4 Manifestations à Prangins dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique

Du 30 janvier au 1er février 2018, les Assises européennes de la transition énergétique ont accueilli à Palexpo des acteurs engagés dans l'adaptation au changement climatique. En marge de cet événement, une programmation gratuite pour le grand public a été organisée dans toute la région, programme auquel la Commune de Prangins a participé, en collaboration avec différents partenaires dont Région de Nyon.

Fin janvier 2018, une conférence nommée « Ça chauffe, mais que faire ? » a été organisée à la Maison de Commune pour présenter les résultats d'une étude sur les solutions possibles pour diminuer les émissions de C02 en Suisse, qui sont résumées dans le "Masterplan climat Suisse".

En février 2018, « Des lumières dans la nuit », une soirée conviviale qui a rencontré un grand succès, a eu lieu au Château de Prangins sur le thème de la pollution lumineuse et de ses impacts notamment sur la biodiversité. Une visite guidée originale a permis de visiter l'exposition permanente « Noblesse oblige ! La vie de château au 18ème siècle », une bougie à la main. Cette visite était accompagnée d'une conférence par des spécialistes sur la pollution lumineuse. Cette conférence très originale donnée à deux voix a mélangé les problématiques astronomiques, biologiques, historiques et sociologiques et a apporté des solutions pratiques. La soirée s'est terminée par une observation du ciel étoilé dans le jardin potager du château, commentée par des spécialistes en astronomie.



La pollution lumineuse est un fléau pour la biodiversité.

URBANISME

Municipale responsable : Dominique-Ella Christin

Les principales missions du service de l'Urbanisme sont de :

- piloter l'aménagement du territoire, soit la planification et la coordination de l'urbanisation, des mobilités et du paysage en préservant l'intérêt public et en renforçant la qualité de vie des habitants
- planifier et coordonner l'utilisation du sol, l'implantation des équipements d'utilité publique, l'organisation du bâti et des activités ayant une incidence sur le territoire, notamment par la mise en œuvre et le suivi de différents outils de gestion du territoire (plans de quartier, plan directeur communal, plan général d'affectation...)
- aménager et valoriser les espaces publics en favorisant leur rôle de lieu de rencontre et de mixité et renforcer leur harmonie en termes de mobilier urbain et de langage floristique ; préserver notre patrimoine bâti, notamment au cœur historique de la commune, et nos sites répertoriés
- gérer la police des constructions, soit contrôler les demandes de permis de construire, gérer les procédures de mise à l'enquête et la délivrance des permis de construire, ainsi que l'établissement de diverses statistiques

En 2018, le service de l'Urbanisme a bénéficié dès le 15 janvier 2018 de l'entrée en fonction d'une nouvelle cheffe de l'Urbanisme, Isabel Girault, après avoir fonctionné, en 2017 durant 7 mois sans que ce poste ne soit pourvu.

1. Aménagement du territoire

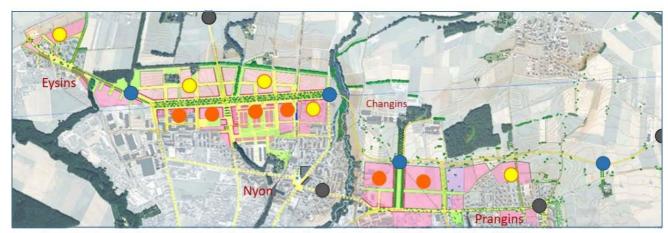
1.1 Développement urbain le long de la route de distribution urbaine - Concept RDU

En septembre 2018, arrivant au terme de la convention partenariale signée en 2013, Prangins a choisi de renoncer au développement urbain le long de la route de distribution urbaine afin de préserver ses terres agricoles et de favoriser une urbanisation plus harmonieuse, en conformité avec les nouvelles orientations de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). Pour expliquer cette décision importante pour l'avenir de Prangins, un communiqué de presse a été envoyé. De plus, le syndic François Bryand, et la municipale en charge de l'aménagement du territoire, Dominique-Ella Christin, ont expliqué les raisons ayant amené la Municipalité à renoncer à ce développement urbain le long d'une route de distribution urbaine (RDU) dans le cadre d'un débat sur NRTV.

Le Concept RDU, c'est quoi?

Le concept RDU de développement urbain le long de la route de distribution urbaine (RDU) est un projet intecommunal élaboré dans le cadre du schéma directeur de l'agglomération de Nyon (SDAN-2006) et du Concept RDU de l'étude Feddersen de 2010. Ce projet a été inscrit dans les planifications cantonale, régionale et communale dans le respect d'une vision du développement initiée voici près de 15 ans dans un contexte de croissance démographique illimitée sur trois sites stratégiques de développement cantonaux du périmètre compact de l'agglo Nyon. Le Concept RDU comprend le développement de nouveaux quartiers au nord des communes d'Eysins, Nyon et Prangins, extensions urbaines situées en grande partie sur des terres agricoles, et qui s'accompagnent d'une route de desserte urbaine. Cette route existe déjà à Eysins et en partie à Nyon (route de la Gravette). Sur son tronçon Nyon (Rte de St-Cergue) - Prangins (Carrefour des Murettes près de la

déchetterie) la route devait être « créée de toutes pièces » et fondait sa justification sur le projet de développement urbain, sans lequel elle n'avait pas de raison d'être. Le concept RDU est précisé ci-dessous.



Concept de développement urbain le long de la route de distribution urbaine (RDU)

- 1. La RDU permet de mieux exploiter et distribuer le trafic motorisé au sein de l'agglomération nyonnaise
 - 2. La RDU s'intègre dans un réseau de mobilité existant :
 - routes de l'Etraz, avenue des Eules, jonctions autoroutières de Nyon et de Gland,
 - 3. La RDU offre un potentiel important de développements urbains de qualité dans un périmètre compact, elle dessert des quartiers existants ou futurs sur les communes d'Eysins, Nyon et Prangins
 - urbanisation en cours ou planifiée d'ici 2030
 - urbanisation à long terme

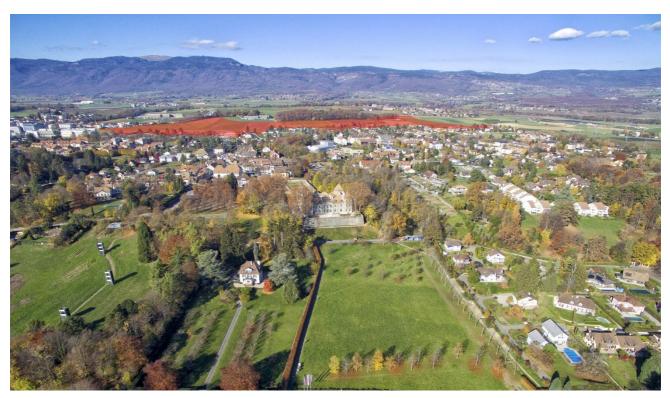
Extrait du préavis 72/15 « Demande de crédit de CHF 85'000.- pour une contribution à l'étude-test sur le périmètre RDU Prangins (Etraz Nord) – Nyon (En Oulteret) » accepté par le Conseil communal en septembre

A Prangins, le concept RDU était planifié sur les terres agricoles situées au nord de la route de l'Etraz, terrains exploités par la station de recherche agronomique fédérale d'Agroscope-Changins. Ceci rendait le projet de développement de nouveaux quartiers à Prangins complexe. En effet, il fallait en premier lieu trouver des terrains agricoles d'échanges pour relocaliser les activités d'Agroscope-Changins. Cette condition devait être réalisée avant de pouvoir mettre en place le développement de nouveaux quartiers qui visaient à accueillir à long terme 2'000 nouveaux habitants. De plus, ces terres agricoles très productives étaient des surfaces d'assolement (SDA) de première qualité à compenser, le canton de Vaud devant garantir en tout temps un contingent de SDA.

Renversement de situation dû à la LAT

Le changement de paradigme instauré par la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT) en 2014, récemment traduite dans le Plan directeur cantonal (2017-PDCn) et la révision de la loi cantonale du territoire et des constructions (2018-LATC), modifie fondamentalement l'approche urbanistique développée jusqu'alors selon 2 volets soit :

- 1. Préserver le paysage et les terres agricoles, et renforcer les surfaces d'assolement, obligeant à développer le bâti vers l'intérieur, selon la terminologie fédérale.
- 2. Limiter le développement des communes, qui doivent réduire et prioriser la création de nouvelles zones à bâtir. Prangins fait partie des 9 communes du périmètre compact de l'agglomération Grand Genève qui coordonnent leur développement en fonction de ce contexte de limitation contrôlée de la croissance démographique.



En rouge, l'emprise du développement qui était prévu dans le cadre du concept RDU, qui consistait en un développement urbain voué à accueillir 2000 habitants supplémentaires, au nord de la route de l'Etraz sur des terres agricoles de grande qualité (surface d'assolement), appartenant à Agroscope-Changins.

Prangins a favorisé une urbanisation plus harmonieuse et la préservation de ses terres agricoles

Arrivant au terme de la convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet RDU 2013-2018, les partenaires étaient amenés à se prononcer sur la poursuite du concept RDU. Tenant compte des nouvelles orientations de la LAT, la Municipalité a décidé d'abandonner le concept RDU sur son territoire en septembre 2018.

La Municipalité a choisi de favoriser la préservation de ses terres agricoles et une urbanisation plus harmonieuse, privilégiant un développement qualitatif vers l'intérieur, en étroite relation avec les tissus existants et les noyaux historiques du village. Cette vision est également soutenue par le Conseil communal, notamment au travers du renvoi à la Municipalité des deux motions Bucciol et du vote dans le cadre du rapport-préavis 27-18 en réponse à la motion Bucciol concernant la parcelle agricole 37, qui était envisagée comme terrain d'échange pour les activités d'Agroscope, ce que le conseil communal ne souhaitait pas.

La Municipalité a également estimé que la faisabilité foncière et financière du concept RDU était incertaine. Notamment en raison du revirement de la Confédération, fin 2014, qui a souhaité rester propriétaire des terrains en les valorisant à travers des droits de superficie. De plus, le coût de la route à créer de « toutes pièces » soit le tronçon Nyon (Rte de St.Cergue)-Prangins (Carrefour des Murettes), a été estimé dernièrement à CHF 80'000'0000.- dont CHF 24'000'000.- à charge de Prangins.

La Municipalité a choisi d'informer en primeur le Conseil communal de la décision municipale concernant l'abandon du Concept RDU lors de sa séance de fin septembre 2018.

La convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet RDU 2013-2018 arrivé à terme en automne 2018 accompagnait le financement du poste de chargé de projet RDU accordé par le conseil communal par voie de préavis pour cette même période. Le financement du chargé de projet était donc valable jusqu'à l'automne 2018. Si l'ensemble des communes avait choisi de poursuivre le projet RDU, une nouvelle

convention aurait dû être rédigée et un nouveau préavis pour le financement du chargé de projet aurait été présenté au conseil communal.

Les montants dépensés pour le projet RDU s'élèvent à 2.3 millions de francs à la fin 2017. Ils se partagent comme suit : 295'000 francs pour Prangins, 315'000 pour Eysins, 420'000 pour Nyon, 90'000 pour les autres communes concernées du SDAN, près de 600'000 francs pour les autres communes du district au travers de Région de Nyon, 700'000 francs pour le Canton.

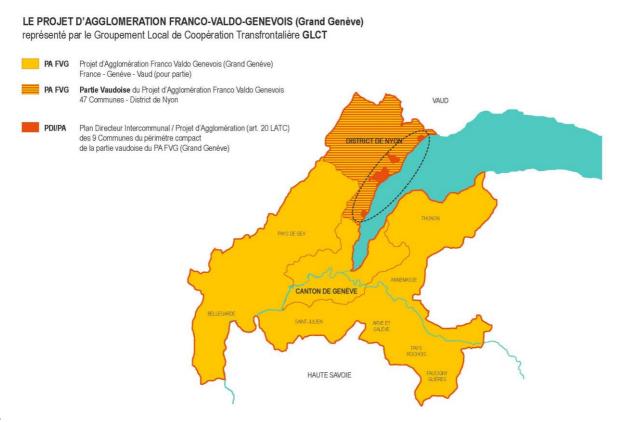
1.2 Futur Plan Directeur Intercommunal (PDI) ou Projet d'Agglomération (PA) des 9 communes du périmètre compact de la partie vaudoise du Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois (PA FVG) ou Grand Genève

2012 : Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois (PA FVG) ou Grand Genève

L'agglomération franco-valdo-genevoise est un bassin de vie transfrontalier qui compte plus d'un million d'habitants. Son territoire, qui comprend le canton de Genève, une partie du canton de Vaud, ainsi que les régions françaises riveraines, connaît un développement soutenu.

En 2012, le Canton de Vaud a ratifié la Convention instituant le groupement local de coopération transfrontalière « projet d'agglomération franco-valdo-genevois » en vue d'en assurer la gouvernance. Le rôle de ce Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) est de gérer les dossiers transfrontaliers dans trois grands domaines : l'urbanisation, la mobilité et l'environnement. Il organise également les démarches nécessaires à la réalisation du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PA FVG).

La partie vaudoise du PA FVG comprend l'ensemble du territoire du district de Nyon (47 communes). Elle est représentée au sein du GLCT par le Canton de Vaud et le Conseil régional du district de Nyon (CR). Ce dernier siège également au sein de l'instance technique du GLCT, le bureau d'agglomération du PA FVG. Dans ce cadre, les prestations fournies par le CR, notamment celle d'une vision coordonnée des 47 communes de la partie vaudoise du PA FVG, sont des prestations subventionnées par le Canton de Vaud conformément aux engagements qu'il a pris dans la convention susmentionnée.



<u>2018</u>: Futur Plan Directeur Intercommunal (PDI) ou Projet d'Agglomération (PA) des 9 communes du périmètre compact de la partie vaudoise du PA FVG (Grand Genève)

Les nouvelles planifications supérieures d'aménagement du territoire, soit la Loi fédérale sur l'Aménagement du Territoire (LAT-2014) et sa traduction cantonale, la 4e adaptation du Plan Directeur Cantonal (PDCn-2017) et la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2018, induisent des évolutions dans le découpage territorial et dans les outils de l'aménagement du territoire du canton de Vaud.

- Découpage territorial

Le Plan directeur cantonal (PDCn-2017) induit une évolution dans le découpage territorial en imposant une différenciation entre les communes du district de Nyon en termes de développement autorisé et en créant un nouvel espace de planification solidaire, le périmètre compact de la partie vaudoise de l'agglomération Grand Genève. Ce périmètre, comprenant les communes de centres urbains du district de Nyon, accueillera la plus grande partie du développement démographique prévu à l'horizon 2030. Ces communes doivent dorénavant envisager ensemble leur développement, notamment en priorisant et en coordonnant leurs projets pour la création de nouvelles zones à bâtir, selon le quota de croissance défini pour ce périmètre compact d'agglomération (Grand Genève) dans le PDCn (Fiche A11). Ces 9 communes sont Commugny, Coppet, Eysins, Nyon, Prangins, Gland, Vich, Mont-sur-Rolle et Rolle.

- Outils de l'aménagement du territoire

La Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC-2018) induit une évolution dans les outils de l'aménagement du territoire en imposant qu'un Plan Directeur Intercommunal (PDI) ou Projet d'Agglomération (PA) soit établi dans le périmètre compact d'agglomération (Grand Genève), tel que défini dans le PDCn (Art. 20 LATC). Les neuf communes devront donc établir ensemble ce PDI/PA qui apportera une vision globale et coordonnée du développement en termes d'urbanisation, de mobilité et d'environnement. Cette nouvelle planification directrice, qui sera accompagnée de démarches participatives sollicitant la population, est obligatoire et contraignante. Elle devra être approuvée dans sa partie stratégique par les conseils communaux des neuf communes concernées. Dans sa partie opérationnelle, tous les 4 ans environ, elle devra être approuvée par l'ensemble des neuf exécutifs et comprendra la plupart des mesures d'infrastructures du PA en lien avec les mobilités.

Comme expliqué ci-dessus, selon l'article 20 LATC, la notion de « projet d'agglomération » correspond au « plan directeur intercommunal dans le périmètre compact d'agglomération » tel que défini dans le PDCn. Ceci est explicite sur la carte des 5 projets d'agglomération vaudois se trouvant sur le site officiel de l'Etat de Vaud (voir ci-dessous).



Extrait de la carte se trouvant sur le site officiel de l'Etat de

Périmètres des projets
Les périmètres des projets d'agglomération couvent 5% du territoire cantonal et regroupent 60% du territoire cantonal.

Les périmètres des projets d'agglomération couvent 5% du territoire cantonal et regroupent 60% du territoire cantonal.

Futur mode de Gouvernance du Plan Directeur Intercommunal (PDI) ou Projet d'Agglomération (PA)

Selon l'article 20 de la LATC révisée, entrée en vigueur le 1er septembre 2018, le Canton et les municipalités concernées définissent ensemble un mode de gouvernance pour l'établissement et la mise en œuvre du nouvel outil de planification PDI/PA. Il s'agit de mettre sur pied une structure d'organisation du territoire d'agglomération, comprenant une instance politique et une instance technique.

L'instance technique, le bureau d'agglomération, assure notamment la conduite technique et administrative du PDI/PA, assure son élaboration et son suivi, apportant une vision coordonnée et actualisée des mesures nécessaires à sa mise en œuvre. Il accompagne le processus décisionnel, gère l'information et la communication auprès des autorités et de la population. Ce bureau comporte une équipe technique dont les compétences couvrent les métiers d'urbaniste et/ou d'ingénieur mobilité, personnel dédié au PDI/PA.

La définition du mode de gouvernance doit également établir les règles de fonctionnement, le processus décisionnel ainsi que les sources de financement des instances et des études nécessaires à l'élaboration du PDI/PA (Règlement de la loi sur l'aménagement du territoire-RLAT, art. 13-2018). Cette nouvelle structure d'agglomération devrait recevoir l'aide à fonds perdus cantonale, permettant de financer jusqu'à 50% du budget de fonctionnement de ce nouveau bureau d'agglomération du PDI/PA (art. 63 LATC).

Ce bureau d'agglomération PDI/PA qui établit et met en œuvre ce nouvel outil de planification n'est pas le même que celui de l'instance technique du GLCT, le bureau d'agglomération du PA FVG (existant depuis 2012). Le Conseil régional du district de Nyon (CR) participe au bureau d'agglomération du PA FVG en représentant les 47 communes du district de Nyon, soit la partie vaudoise du PA FVG. Région de Nyon assurera à ce titre la coordination entre le PDI/PA et le PA FVG.

Convention entre le Service du Développement Territorial et le Conseil régional du district de Nyon

Le 20 décembre 2017, le Service du Développement Territorial (SDT) cantonal a signé avec le Conseil régional du district de Nyon (CR) une « Convention concernant l'octroi de l'aide à fonds perdus pour le fonctionnement des bureaux d'agglomération en 2018-2020 ». Dans ce cadre, la conduite technique et administrative du PDI/PA des neuf communes du périmètre compact a été attribué au CR (rôle de bureau d'agglomération des neuf communes).

La Municipalité de Prangins a écrit au SDT le 6 février 2018 pour signifier qu'au vu des missions attribuées au bureau d'agglomération, notamment en termes de suivi et contrôle des mesures d'urbanisation et infrastructurelles du PDI/PA, le CR ne devait pas endosser ce rôle et être un interlocuteur intermédiaire entre le SDT et les 9 communes, Prangins n'ayant pas délégué ces tâches à l'association intercommunale du CR. Ceci a également été signifié au SDT par les Municipalités de Rolle, Communey et Vich en février 2018.

Le 14 mai 2018, reprenant les demandes exprimées en ce sens par la commune de Commugny dans son courrier adressé au SDT le 30 avril, l'Exécutif pranginois a indiqué au SDT qu'il estimait que la convention que celui-ci avait signée avec le CR, l'avait été de manière précipitée et sans coordination avec les 9 communes légalement concernées par le PDI/PA et qu'il estimait que cette convention devrait être résiliée. Ces positions ont été réitérées par courrier en décembre 2018.

Le SDT et les 9 communes se sont réunis le 28 juin et le 4 septembre en vue de définir ensemble un mode de gouvernance pour l'établissement, la mise en œuvre et le suivi du PDI-PA. Lors d'une brève séance le 7 décembre 2018, le SDT a présenté un projet de convention tripartite (Canton, 9 Communes, Région de Nyon) subordonné à la convention signée par le CR et le SDT en décembre 2017 qui attribuait le rôle d'instance technique (bureau d'agglomération des neuf communes) au CR. Quelques communes, dont Prangins, ayant estimé que ceci n'était pas acceptable, cette proposition n'a pas abouti.

1.3 Préavis 24/18 Réponse à la motion de M. Yvan Bucciol « Pour la préservation du patrimoine agricole communal »

Pour rappel, le concept RDU était planifié sur les terres agricoles situées au nord de la route de l'Etraz, terrains exploités par la station de recherche agronomique fédérale d'Agroscope-Changins. Cela rendait le projet de développement de nouveaux quartiers accompagné d'une route de distribution urbaine complexe. En effet, il fallait en premier lieu trouver des terrains agricoles d'échanges pour relocaliser les activités d'Agroscope-Changins, avant de pouvoir mettre en place le développement de nouveaux quartiers. La parcelle agricole 37 avait été désignée dès 2014 comme emplacement pour relocaliser les activités d'Agroscope. Les agriculteurs avaient été informés.

Le renvoi par le Conseil communal de cette motion à la Municipalité a démontré que le Conseil communal souhaitait favoriser la préservation de ses terres agricoles et préférait renoncer au Concept RDU pour favoriser une urbanisation privilégiant un développement qualitatif vers l'intérieur.

En réponse à la motion, la Municipalité a expliqué qu'elle s'engageait politiquement à préserver le patrimoine agricole que représente la parcelle 37. Le renouvellement des baux à l'usage des familles qui exploitent aujourd'hui ces terrains traduit cette volonté et constitue un engagement fort de la Municipalité, qui se poursuivra au-delà de la législature actuelle.

L'acceptation de la réponse à cette motion par le Conseil communal en juin 2018 a confirmé à la Municipalité que le Conseil communal tenait compte du changement de paradigme instauré par la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT) en 2014 et souhaitait préserver les terres agricoles

1.4 Préavis 35-18 - Réponse à la motion de M. Yvan Bucciol « Pour la modification, le cas échéant définition, du périmètre d'urbanisation dans le plan directeur communal »

Dans le cadre de ce préavis en réponse à la motion, la Municipalité a expliqué pourquoi il ne semblait pas approprié de mettre en œuvre le projet de modification du PDCom tel que proposé dans la motion, notamment suite à la position claire de la Municipalité sur l'abandon du Concept RDU en septembre 2018. Ainsi, l'ensemble du périmètre anciennement projeté pour le développement du Concept RDU restera affecté en zone agricole dans le cadre de la future révision du PGA relative aux secteurs non-constructibles de la commune. Cela implique que le périmètre d'urbanisation illustrant le développement futur de notre commune à 25 ans correspond à celui souhaité par la motion.

1.5 Révision du Plan Général d'Affectation

Les intentions concernant l'évolution du développement du territoire communal, fondé principalement sur la création de nouveaux quartiers de logements, mais accompagné d'un développement doux des zones villas, ont été synthétisées dans un rapport pour accord préliminaire soumis au canton, dans le cadre de la révision du PGA. Ce rapport préliminaire a reçu l'aval du service cantonal du développement territorial (SDT) à l'automne 2017. Malheureusement, au printemps 2018, le SDT a opéré un revirement complet de sa position à l'égard de la planification pranginoise. La volonté communale affichée de densification modérée des zones villas était jusqu'au 1^{er} semestre 2018 considérée par le service du développement territorial (SDT) comme une densification de zones existantes plutôt que la création de nouvelles zones à bâtir. Le revirement opéré par ce dernier, indiquant qu'un changement de l'indice était assimilé à l'instauration d'une nouvelle zone à bâtir, nous obligerait soit à renoncer à développer les zones villas soit à les densifier très fortement.

Afin de sortir de cette impasse, une solution a été convenue avec le SDT. Il s'agit de conduire une étude qualitative sur le patrimoine pranginois et son évolution, de manière à tester les limites des scénarios de

densification, ainsi qu'à démontrer qu'une densification douce s'apparente à la densification de zones existantes plutôt qu'à la création de nouvelles zones à bâtir. Elle devrait démontrer que les doutes de la Municipalité quant à la capacité de notre commune à absorber une densification élevée de la zone villas sont fondés. Elle devrait également aboutir à la proposition de scénario d'évolution qualitative des zones villas assouplissant les possibilités de transformation pour leurs propriétaires et intégrant la définition de principes d'aménagement et de règles à insérer dans le futur PGA et son règlement. L'ensemble des zones villas, hormis le secteur situé au bord du lac au sud de la Route suisse, font partie du périmètre de l'étude.

Cette étude nécessite le recours à une équipe de spécialistes expérimentés dans les approches patrimoniales et paysagères. De façon à pouvoir rédiger ce préavis sur la base d'une proposition consolidée et sur un coût exact, un cahier des charges a été rédigé, puis un appel d'offre sur invitation a été organisé par le service de l'urbanisme. Le jury de sélection, qui comprend un membre de la commission consultative, a siégé en automne 2018. Le préavis sera soumis au Conseil communal en 2019.

1.6 Développement de Plans de Quartiers

Nouvelle planification secteur "Entre-Deux-Chemins"

Ce futur quartier de Prangins, situé le long de la route de l'Etraz, permettra d'accueillir à terme un peu plus de 600 personnes. Pour rappel, ce plan de quartier mixte, avec habitations et emplois, est situé dans un site stratégique cantonal. Dans ce cas particulier, la Commune, en plus de son rôle d'autorité, est également propriétaire d'une des parcelles concernées par ce futur développement (Carosserie Lauber), aux côtés de Novartis et de Denogent. Réactivé en novembre 2017, ce dossier a donné lieu tout au long de l'année 2018 à un important travail de mise à jour par rapport aux nouvelles dispositions de la LATC et du PDCn. Malgré ce nouveau contexte, le projet urbanistique a pu être maintenu selon la forme arrêtée initialement. Les modalités foncières et financières ont fait l'objet d'un important travail de définition et de négociation entre les parties prenantes.

Révision du PPA "Au Clos"

La révision du plan de quartier « Au Clos », qui permettra d'accueillir près de 100 personnes, est entièrement piloté par des propriétaires privés. La révision du PPA « Au Clos » a été réactivée à la demande du propriétaire foncier. Le projet ne respectant pas l'alignement en retrait imposé par la règlementation le long de la RC1, il a dû être repris.

Révision du PPA "centre du village"

Le mandataire en charge de la révision du PPA Centre du Village a été associé à l'appel d'offres pour une étude qualitative basée sur les caractéristiques patrimoniales et paysagères de Prangins dans le cadre de la révision du plan général d'affectation (PGA).

Révision du PQ "Le Coutelet"

De nombreux échanges ont eu lieu avec l'entreprise GSK au cours de l'année 2018, portant notamment sur le parking provisoire et les besoins futurs de l'entreprise. En septembre, la révision du PQ « Le Coutelet » a été engagée conformément aux engagements de l'entreprise. Les travaux se poursuivent en lien avec le Canton et le bureau Urbaplan, mandaté par GSK.

Etude complémentaire d'implantation d'un EMS sur la parcelle communale 318 – PQ Les Morettes

La parcelle communale 318 accueille actuellement un parking le long de la route du Curson, proche du centre des Morettes. Elle est à proximité du centre et des transports publics, à l'intérieur du plan de quartier des Morettes. En 2016, lors de l'examen des possibilités d'implantation d'un EMS disposant de 48-56 lits, cette

parcelle avait été écartée, notamment par l'apparition rapide des difficultés techniques et financières induites notamment par le report des places de parc existantes en sous-sol, dont les coûts avaient déjà été estimés à environ 5 millions de francs. Une étude d'implantation pour un EMS sur la parcelle communale 127 avait donc été acceptée par la Municipalité en octobre 2017. En juillet 2018, la Municipalité a toutefois souhaité vérifier la faisabilité d'une implantation d'un EMS disposant de 48-56 lits sur la parcelle communale 318 située à l'intérieur du plan de quartier des Morettes. La Municipalité a pris acte des résultats de cette étude complémentaire d'implantation en octobre 2018 ainsi que des recommandations du service de l'Urbanisme. Cette étude d'implantation a été transmise aux deux services pilotant la suite de ce dossier, à savoir le service Bâtiments et le service Enfance et Affaires sociales.

2. Espaces publics

2.1 Aménagement du centre du village

Le projet de requalification du cœur de Prangins vise à valoriser et préserver notre patrimoine historique, à marquer l'identité villageoise, renforcer le dynamisme touristique et les commerces de proximité, ainsi qu'à sauvegarder le lien social du cœur du village en favorisant son rôle de lieu de rencontre et de mixité. Ce dossier a été mis en suspens en 2018.

2.2 Extension de la plage de Prangins

Courant 2018, un changement de propriétaire du château de Promenthoux a été l'occasion de faire valoir la zone d'utilité publique (ZUP) pour tenter d'initier une démarche d'extension de la plage en vue d'améliorer le bâtiment de la buvette et son environnement. Le bureau Denogent a été sollicité pour fournir un projet d'aménagement paysager, soumis au nouveau propriétaire. Des négociations sont en cours.

2.3 Place Broderie

En vue d'améliorer l'intimité des locataires des rez-de-chaussée donnant sur la place Broderie, le dessin d'une clôture assortie à l'aménagement de la place a été commandée à l'atelier du Paysage, concepteur de celle-ci. L'entreprise Denogent a été sollicitée pour la réalisation qui est programmée en 2019.

2.4 Requalification de la route du lac (RC1)

Saisissant l'opportunité de l'obligation de réfection du revêtement phono-absorbant, la Municipalité a souhaité poursuivre ce projet de requalification de cette voie historique en favorisant une approche paysagère et patrimoniale, participant également à une mesure du projet d'agglomération du Grand-Genève. La requalification vise à renforcer la place des piétons et des cycles et à faciliter la traversée de l'axe, notamment dans toute la portion sous le château.

Le projet de requalification et valorisation de la RC1 doit en premier lieu être élaboré et défini précisément. Pour cela une équipe de mandataires-concepteurs comprenant un architecte-paysagiste et un ingénieur génie civil devait être choisie, afin de lui confier la maitrise d'œuvre complète, notamment la définition du projet et son coût de réalisation précis, soumissions rentrées. Afin de respecter la procédure des marchés publics, la Municipalité a donc mis sur pied un appel d'offres ouvert à des candidats à l'international, l'estimation maximale du coût de l'ensemble des travaux effectuée en 2018 s'élevant à environ Fr. 3'000'000.- TCC. L'appel d'offres, basé sur un cahier des charges donnant une place centrale à la valorisation paysagère et patrimoniale de ce projet, a été lancé en automne 2018 et a donné lieu au dépôt de 8 dossiers de candidature. Dans le

cadre de l'organisation de cette procédure la Municipalité a été accompagnée par le bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage (BAMO) Vallat.

Après vérification administrative des offres déposées, celles-ci ont été analysées par le comité d'évaluation au regard des critères énoncés dans le cahier des charges. Cela a finalement débouché sur la sélection du groupement constitué de Paysagestion et SGI Ingénierie SA. Deuxième dans l'ordre de prix, cette équipe s'est distinguée sur tous les critères qualitatifs, aussi bien pour ses références que pour son organisation. Il convient de souligner que cette procédure ouverte a permis de dégager des offres très compétitives sur le plan du coût, tout en donnant les meilleures garanties de qualité.

Le collège d'experts a ensuite formulé la recommandation d'adjudication à l'équipe sélectionnée auprès de la Municipalité. Celle-ci a formellement approuvé ce choix et attribué le mandat sous réserve de l'approbation du projet par le Conseil communal.

Un préavis conditionnant le mandat de l'équipe retenue sera présenté au Conseil communal en 2019.

3. Police des constructions

3.1 Suivi Général de la police des constructions

Le volume de travail administratif du service de la police des constructions est stable. La majorité des affaires traitées sont des constructions de peu d'importance pour le territoire communal, ce qui ne signifie pas qu'elles ont occasionné peu de travail. Danielle Rosset, collaboratrice administrative au service de l'urbanisme et police des constructions est l'interlocutrice apte à donner des renseignements sur la procédure de demande de permis de construire.

La Municipalité continue de s'adjoindre l'appui du Service Technique Intercommunal (STI) pour examiner les demandes de permis de construire sous l'angle technique. Danielle Rosset est en charge de la gestion administrative des dossiers depuis 2006. Elle veille au bon déroulement des procédures en coordination avec le STI. En 2018, 53 dossiers ont été ouverts. 25 enquêtes publiques et 27 dispenses d'enquête ont été traitées, 10 autorisations municipales ont été délivrées pour des objets de minime importance.

La pose de panneaux solaires n'est plus soumise à autorisation, ce qui implique tout de même que la Municipalité doive examiner la conformité de telles demandes et « dispenser d'autorisation » le cas échéant (9 dossiers en 2018).

L'année a été marquée par le traitement de plusieurs dossiers litigieux qui ont nécessité l'appui renforcé du conseil juridique de la commune. Les procédures liées à la suite de la mise en vente de la propriété Les Bleuets (château de Promenthoux) ont également sollicité plusieurs visites sur place et l'implication de notre mandataire expert.

3.2 Police des constructions - Mandat au Service technique intercommunal

C'est sous l'impulsion des communes du district qu'une association pour un service technique intercommunal (STI) a été créé en 1966. Actuellement 34 communes de la région, dont Prangins, ont signé une convention avec l'association et le STI. Ce bureau de conseils en police des constructions et urbanisme a donc un contrat pour une palette très variée de prestations à fournir. Une commune peut renoncer à travailler avec le STI en dénonçant le contrat pour la fin d'une année 6 mois à l'avance. Afin de s'assurer que ce mandataire correspond toujours aux besoins de notre commune, le service de l'urbanisme a reçu le STI afin de pouvoir analyser ses prestations. L'analyse va se poursuivre en 2019, le délai pour une résiliation étant fixé à juin 2019 pour la fin de l'année 2019.

3.3 Commission Consultative de l'Urbanisme, de la Mobilité et de l'Environnement (CCUME)

La municipale en charge de l'Urbanisme, Dominique-Ella Christin, a sollicité l'appui et les conseils de la commission à 3 reprises en 2018, soit en mai, août et novembre. Ceci a permis d'échanger principalement au sujet du développement urbain prévu le long de la route de distribution urbaine (Concept RDU) en vue du positionnement de la Municipalité ainsi que de problématiques rencontrées dans le cadre de la révision du plan général d'affectation (PGA) et de la densification des zones villas. Dans le cadre d'une séance en présence également de Denys Chevalier, municipal, ceci a permis de présenter l'étude sur les zones de vitesse au sein du village (étude mobilité), étude finalisée en 2014.

MOBILITÉ

Municipal responsable: Denys Chevalier

La mission principale du secteur mobilité est de planifier et mettre en œuvre une stratégie cohérente de développement des mobilités en matière de transports publics, de mobilité douce et de transports motorisés. Etant transversal, le secteur de la mobilité touche plusieurs directions et municipaux ; il est ainsi traité dans d'autres chapitres du présent rapport.

Ses missions concernent notamment:

- la planification ou requalification de routes ou de cheminements en lien avec l'urbanisme et l'aménagement du territoire
- la gestion des transports publics en réponse au développement de la population
- une politique active visant au transfert modal (vélos en libre-service, carte journalière,...)
- une politique favorisant les plans de mobilité au sein des entreprises et de la commune
- une politique de stationnement privilégié, en lien avec la police

1. Transports publics

En 2017 et 2018, la ligne 805 a fait l'objet de nombreuses tractations entre les Transports publics de la région nyonnaise (TPN), la Ville de Nyon et la Municipalité de Prangins.

La Municipalité de Prangins a mandaté les Transports publics de la région nyonnaise (TPN), début 2017, pour un réexamen de la ligne Nyon-Prangins. Objectif : mieux répondre aux besoins de la population pranginoise grâce à une meilleure desserte du sud du village et améliorer le rapport coût/efficacité de la 805, dont la Commune de Prangins assumait seule les charges nettes.

Dans le cadre d'une rencontre avec la Municipalité de Nyon en mai 2018, un consensus s'est dégagé sur un tracé intitulé « Scénario 5 », incluant une boucle en direction des Abériaux et basé sur une répartitition financière territoriale. L'Exécutif de Prangins a alors confirmé son intérêt pour cette option à la Ville de Nyon et aux TPN. Il s'agissait d'une solution de compromis, et non le tracé idéal pour la Municipalité de Prangins, qui préférait une variante intitulée Grande Boucle.

Alors que les TPN avaient commencé, à mettre en place ce nouveau tracé « Scénario 5 » en vue du nouvel horaire de décembre 2018, Nyon a annoncé, en septembre 2018, qu'en l'absence de convention tripartite formellement signée entre Nyon et Prangins, les coûts devaient rester entièrement à charge de Prangins. Les négociations se sont poursuivies jusqu'à la fin de l'année pour tenter de trouver un accord financier pour 2019. Sans succès.

De leur côté, les TPN avaient déjà fixé les nouveaux horaires 2019 selon le tracé du Scénario 5. Mais, faute de garantie sur le financement de cette ligne, ils n'ont pas pu demander la concession nécessaire à la nouvelle boucle prévue. Ainsi, dès le 10 décembre 2018, le bus 805 a dû attendre 6 minutes à l'horaire à l'arrêt « Musée national », afin de compenser le temps qu'il aurait dû mettre pour desservir le sud du village selon le projet avorté de nouveau tracé. Dans ces conditions, la Municipalité de Prangins a demandé, en décembre 2018, une intervention du Service de la mobilité. La Loi sur la mobilité et les transports publics prévoit en effet que ce

dernier fixe la répartition du montant à charge de chacune des communes desservies par une ligne, en cas de défaut d'entente sur le financement.



2. Zone 30 km/h au centre du village

En 2018, la Municipalité a commencé les démarches pour la mise en œuvre d'une zone 30 km/heure au centre du village. En effet, l'étude d'assainissement des routes communales, au sens de l'Ordonnance fédérale de protection contre le bruit (OPB), a montré que l'introduction du 30 km/h à la rue de la Gare constituait une mesure adéquate pour assainir cette voie. Cette démarche s'inscrit par ailleurs dans le cadre d'un projet global de réaménagement du cœur de Prangins, étudié par la Municipalité.

Dans ce sens, les démarches juridiques ont été entreprises pour introduire une nouvelle signalisation routière. Ainsi, à la suite de comptages de vitesse effectués au printemps 2018, la Commission consultative de circulation (CCC) a entériné la zone 30 selon le plan ci-dessous. Aucun recours n'ayant été enregistré lors de la publication de cette mesure, les panneaux pourront être installés en 2019, ceci sans aménagements routiers spécifiques, car la plupart des véhicules roulent déjà à moins de 40 km/h dans les rues concernées.

La nouvelle limitation pourra être certifiée et finalisée à l'issue d'une expertise réalisée dans l'année qui suit et permettant de vérifier que 85% des véhicules circulent à moins de 38 km/h.

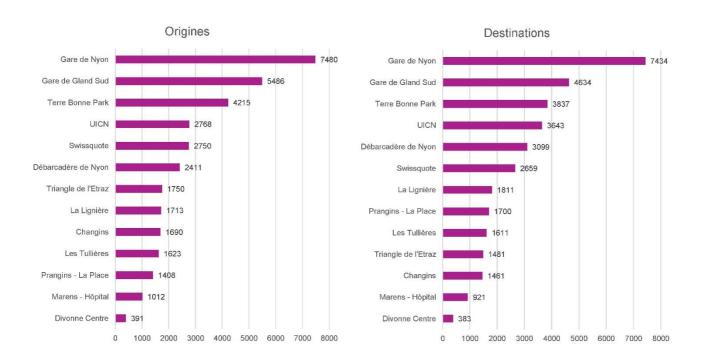


3. Vélos en libre-service

Cette prestation financée par les communes, respectivement par des entreprises intégrées dans le pool, fait partie des projets réalisés en collaboration avec Région de Nyon. C'est toujours la société PubliBike qui gère les vélos, ainsi que les bornes mises à disposition.

En 2018, le réseau de vélos en libre-service de la Côte a été remis à neuf. Des travaux ont démarré en mai sur les douze stations, dont celle de Prangins, et ont permis de proposer une nouvelle génération de PubliBike. Les usagers ont notamment pu bénéficier de 130 vélos neufs (dont 65 électriques) et de la possibilité de faire des arrêts intermédiaires grâce à des cadenas directement intégrés. Depuis, il est aussi possible d'accéder aux vélos avec le SwissPass ou la nouvelle application PubliBike, qui indique à tout moment le nombre de cycles disponibles à chaque station.

3.1 Statistiques sur le réseau de La Côte selon l'origine et la destination



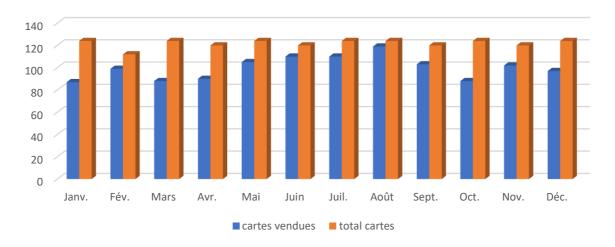
4. Cartes journalières

Sur les 1'460 cartes journalières (4 cartes par jour) mises en vente en priorité auprès des Pranginoises et des Pranginois, 1'198 ont été vendues. Le solde, soit 262 cartes journalières, n'ont pas trouvé acquéreur et ont tout simplement été détruites. En d'autres termes, 82.05% des cartes journalières ont trouvé preneur.

En 2018, 1'135 cartes journalières ont été vendues aux habitants de Prangins et 63 cartes à des personnes non pranginoises.

Achetées au prix total de CHF 56'000.- et revendues pour un montant total de CHF 46'957.-. Cette différence de CHF 9'043.- est prise en charge par la Commune.





TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE & ESPACES VERTS

Municipal responsable: Denys Chevalier

Les principales missions du secteur Travaux publics, Voirie & Espaces Verts du Service Technique Communal (STC), sont de :

- entretenir les espaces verts, les terrains de sport, les places de jeux, le cimetière et la plage de Promenthoux
- entretenir les routes et cheminements, l'éclairage public et le mobilier urbain
- gérer la déchetterie et le traitement des déchets
- réaliser des projets de routes, de ponts, de passerelles, de parkings et de cheminements de mobilité douce
- gérer les travaux et l'entretien des canalisations des eaux claires et usées

1. Voirie et Espaces verts

1.1 Travaux d'entretien et nouveaux aménagements

Différents travaux ont été réalisés en 2018, à des fins d'entretien ou pour mettre à disposition de nouveaux aménagements.

Bancs publics

Rénovation d'une partie des bancs publics de la commune, ainsi que ceux de la Broderie

Vallon des Fossés

Curage de l'étang, réaménagement de la rive, réfection de la barrière Création de massifs floraux et réfection du sentier piéton

Collège de la Combe

Création d'un sentier piétonnier derrière le collège

<u>Abériaux</u>

Divers travaux de planéité, entretien et regarnissage des deux terrains de foot

<u>Cimetière</u>

Le cimetière a fait l'objet de l'entretien usuel cette année.

Plage de Promenthoux

Réfection d'une partie des pavés suite à l'érosion du lac Plantation d'un mûrier platane Confection d'un rack à paddle à disposition des usagers de la plage



Le nouveau rack pour les paddles installé à la plage de Promenthoux

1.2 Acquisition d'un véhicule dédié à la voirie

En date du 27 septembre 2018, le Conseil Communal a voté le préavis No 28/18 concernant une demande crédit pour le remplacement d'un véhicule utilitaire à l'usage des travaux de voirie.

Le véhicule bien que commandé après le délai référendaire, n'a pas encore été livré par le fournisseur. En effet de nouvelles normes en matière de freinage sont entrées en vigueur dès le 1^{er} janvier 2019. Le fournisseur l'avait omis et, de ce fait, le véhicule n'a pas passé la première expertise. Cela n'aura pas d'influence sur le prix à payer.

Par ailleurs, le carrossier chargé d'effectuer des agencements sur le véhicule en question a pris un peu de retard.

Cependant, le véhicule devrait être livré fin avril début mai 2019.

2. Traitement des déchets

Un container enterré a été installé au chemin des Mouilles.

Des containers ont été remplacés aux Morettes, à la rue de la Gare et à la route de Promenthoux.

2.1 Déchetterie intercommunale "En Messerin"

Pour sa troisième année complète de fonctionnement, la déchetterie en Messerin a vu passer environ 1'540 tonnes de déchets provenant des communes de Prangins et de Duillier.

2.2 Déchets spéciaux ménagers

Depuis le 1er octobre 2017, la déchetterie en Messerin est devenue Centre de collecte pour les déchets spéciaux ménagers (DSM) pour les communes d'Arzier, Bassins, Begnins, Coinsins, Genolier, Givrins, Le Vaud et Vich.

Pour l'année 2018, se sont près de 28 tonnes qui ont été récoltées. La déchetterie a fait un bénéfice d'environ CHF 4'300.- sur les déchets spéciaux ménagers.

2.3 Papier / carton

235.48 tonnes de papier trié ont été récoltées en 2018, ce qui a rapporté un montant net de CHF 5'320.16 (coûts de transport déduits). Cela équivaut à un bonus d'environ CHF 22.- la tonne. Quant au carton, après déduction des frais, son coût se monte à environ CHF 33.- la tonne. Cela démontre qu'il est important de trier ces produits.

2.4 Appareils électriques (Swico/Sens)

Le tri de ces différents appareils électriques a rapporté la somme de CHF 6'517.- à la déchetterie En Messerin pour l'année 2018.

2.5 Textile

En 2018, sur tout le territoire communal ainsi qu'à la déchetterie En Messerin, ce sont 36.47 tonnes de textiles et de chaussures usagés, réparties comme suit :

- 27.69 t. à la déchetterie En Messerin
- 6.95 t. à l'éco-point du Curson
- 2.19 t. à l'éco-point des Fossés
- Aucun ramassage de rue

Cela représente 141 vidages au total.

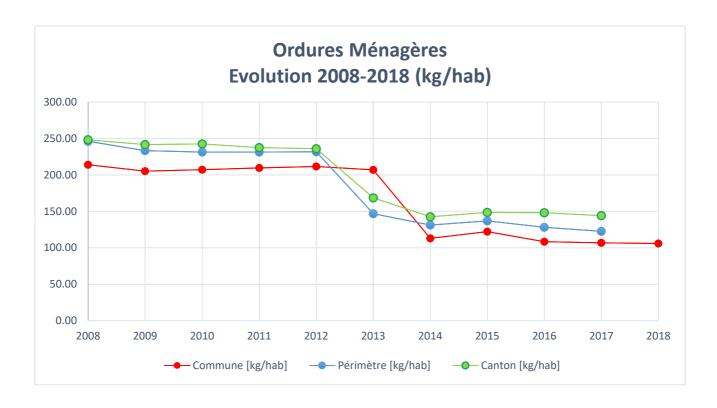
2.6 Recyclage du verre

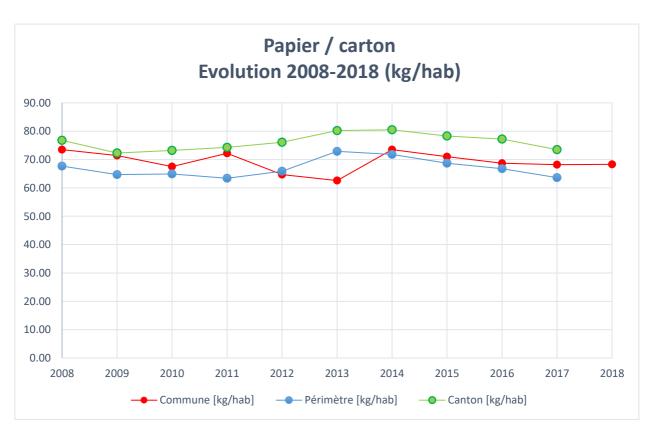
Les chiffres pour la rétrocession du verre en 2018 n'étaient pas encore disponibles au moment de la rédaction du rapport. Cependant en 2017, à la déchetterie En Messerin ce sont 175.62 tonnes qui ont été récoltées, ce qui représente un montant de CHF 17'259.90. Cela compense largement les frais de transports.

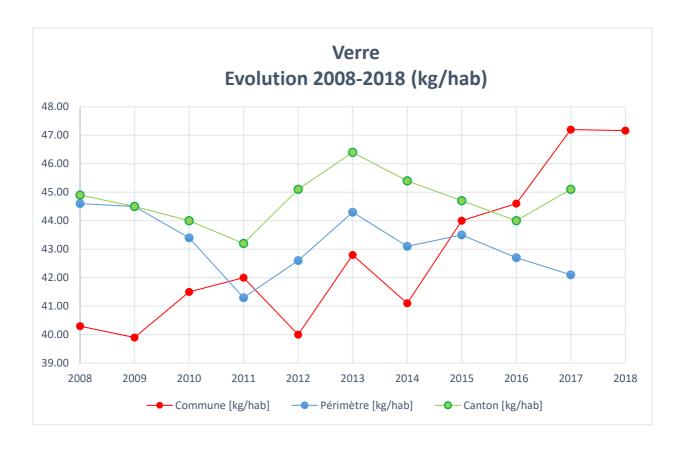
Sur le territoire communal, environ 53 tonnes de verre ont été collectées, ce qui représente un montant de CHF 5'218.65.

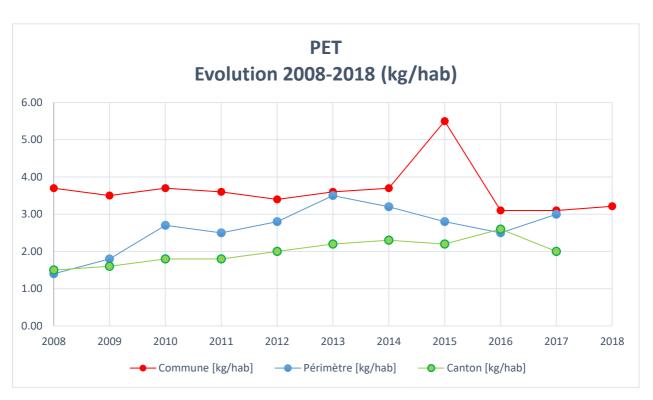
2.7 Comparaison des déchets 2008 à 2017

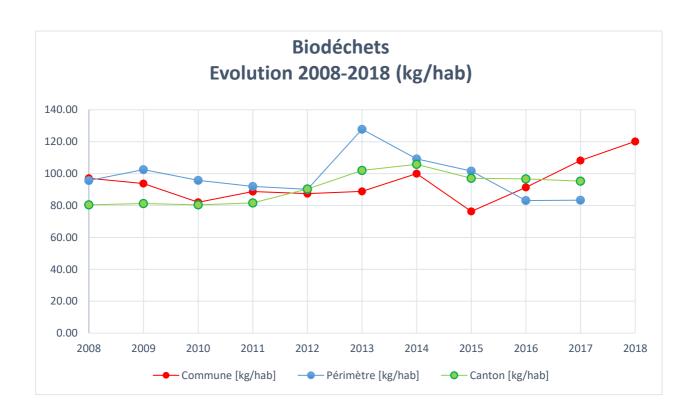
Les données ci-dessous se basent sur le total des déchets récoltés à la déchetterie intercommunale (en provenance de Prangins et Duillier), ainsi que des collectes effectuées sur le territoire pranginois, exprimé en kilogramme par habitant.

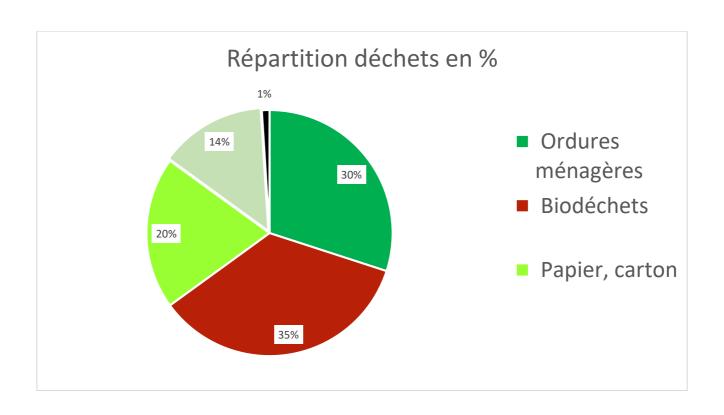












2.8 Ramassage des déchets à domicile

En 2016, la Commune a mis en place un service de ramassage des déchets recyclables à domicile pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer ou ne possédant pas de voiture.

Ce service a été créé en collaboration avec l'institution l'Espérance. Avec ce projet, des personnes en situation de handicap viennent en aide à la population. Les personnes utilisant ce service reçoivent une aide précieuse, tandis que les travailleurs des ateliers de l'Espérance font valoir leur utilité économique et sociale et en retirent valorisation, estime de soi, identité et appartenance.

En 2018, environ 30 personnes ont bénéficié de ce service pour un total d'environ 244 ramassages.

3. Travaux publics – Routes, éclairage, collecteurs

3.1 Routes - Travaux de réfection

Travaux effectués en 2018 :

- travaux d'entretien des routes (réfection d'enrobé, de couvercles, etc.)
- renforcement de la Banquette ouest de la route de l'Aérodrome
- reprofilage et pose d'une monocouche au chemin de la Côte-Rôtie
- nettoyage des fissures à la lance thermique ainsi qu'une application d'une masse bitumeuse élastomère à chaud et sablage sur 4'000 mètres
- pose de balise à la route de l'Aérodrome
- gravillonnage du chemin menant à la forêt du Domaine Impérial
- restauration de la place en boulet à la fontaine sise à la route de Bénex-Dessus
- aménagement et plantation du carrefour de la route de l'Etraz / route de Gland
- achat du silo à sel se trouvant à la déchetterie En Messerin



Nouveaux aménagements au carrefour de la route de l'Etraz et de la route de Gland

3.2 Routes - Dossiers en cours

Route de l'Etraz et annexes

Le 28 février 2018, le Conseil Communal a voté le préavis No 23/18 relatif à une demande de crédit pour les mesures d'assainissement du bruit routier et la réfection générale (mesures d'entretien) des voiries communales de la Route de l'Etraz en traversée de localité, de la Rue de la Gare et de la Route de Bénex-Dessus.

Après toutes les démarches administratives nécessaires, ainsi que l'organisation des divers travaux à entreprendre avec les intervenants concernés, la mise en chantier de ce projet débutera en mai 2019.

Passerelles Nyon-Prangins et Gland-Prangins

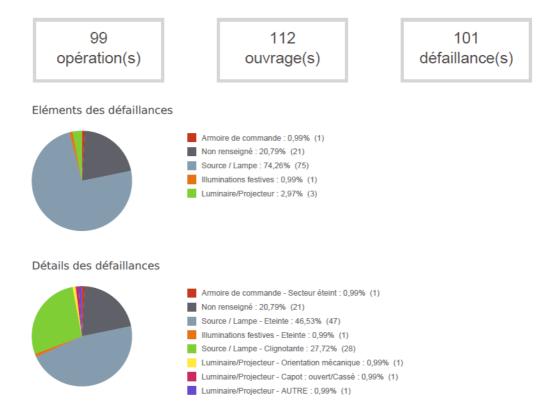
Un mandat d'études parallèles a été initié par la Commune de Nyon. Le 12 juillet 2018, les experts externes mandatés ainsi que les experts internes et membres des municipalités de Nyon et Prangins se sont réunis afin d'effectuer une analyse préalable des critères à fixer aux groupes de sociétés intéressés au projet.

Les 6 et 7 novembre 2018, ces mêmes personnes se sont réunies pour analyser les projets reçus, recevoir les groupes d'entreprises ayant postulé pour ce projet. Elles ont choisi les 4 groupes d'entreprises qui seront chargés d'élaborer un projet détaillé avec financement pour le début février 2019.

Eclairage public

Durant l'année 2018, la Commune a contacté les SIG pour effectuer un audit concernant l'éclairage public. L'étude sera rendue en 2019.

En chiffres au 31 décembre 2018:



Zones	Nombre de Panne	Nombre d'ouvrage	Taux de panne
PRA	ANGINS		
CHEMIN DU MONT BLANC	2	2	100 %
CHEMIN DU COUTELET	5	7	71 %
CHEMIN DES CHAUX	2	3	67 %
ROUTE DE LA BOSSIERE	5	13	38 %
ROUTE DU CURSON	9	24	38 %
G BORNE DECHETTERIE	2	6	33 %
ROUTE DE BENEX DESSUS	7	23	30 %
CHEMIN DE LA CURE	1	4	25 %
CHEMIN DU VIEUX PRESSOIR	1	4	25 %
CHEMIN DES MELEZES	5	23	22 %
CHEMIN DES JAQUINES	2	10	20 %
ROUTE DE BENEX	12	59	20 %
CHEMIN DU PELARD	1	5	20 %
CHEMIN DE LA BERTOULE	1	6	17 %
ROUTE DE LAUSANNE	13	78	17 %
CHEMIN EN PURIAN	4	24	17 %
ROUTE DU CLOS	2	13	15 %
AVENUE DU GENERAL GUIGUER	7	48	15 %
CHEMIN DES MOUILLES	1	7	14 %
ROUTE DE PROMENTHOUX	3	21	14 %
CHEMIN DE LA REDOUTE	4	29	14 %
CHEMIN DE TREMBLEY	5	36	14 %
CHEMIN DE LA COMBE	3	25	12 %
TRES LE CHATEL	1	9	11 %
CREUX DU LOUP	1	9	11 %
CHEMIN DE LA CHENALETTE	2	19	11 %
RUE DE LA GARE	8	71	11 %
CHEMIN DES MORETTES	1	11	9 %
ROUTE DE L'ETRAZ	2	48	4 %

Collecteurs

Afin d'anticiper les travaux de la Route de l'Etraz, une campagne de curage et d'inspection caméra a été réalisée sur 2'500 mètres. Cette intervention a permis de mettre à jour le cadastre souterrain et de révéler plusieurs défauts. Ceux-ci seront corrigés dans le cadre des travaux de la route de l'Etraz.

Exemple de défauts mis en évidence le long de la Route de l'Etraz

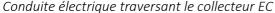


Réparation effectuée avec une planche en bois



Cassure ponctuelle dans le collecteur EC drainant







Collecteur EC éclaté sur 4 mètres

Une campagne de curage et d'inspection caméra a également été effectuée dans le secteur du chemin de la Redoute, Chemin de Trembley et Chemin de la Combe. 6'400 mètres de collecteurs ont ainsi été nettoyé et inspecté. Lors de cette campagne, il a été mis en évidence que 730 mètres de collecteurs ne figuraient pas sur les cartes. Ceux-ci ont été mis à jour dans le Système d'information du territoire (SIT).



Infiltration d'eau claire dans les eaux usées



Cassure ponctuelle du collecteur

De nombreuses interventions ont eu lieu en 2018, découlant de la procédure de travaux après contrôle (TAC). Elles ont porté sur des inspections complémentaires par caméra, des modifications de chambres doubles, des contrôles de l'exactitude des branchements sur les collecteurs, des réparations par chemisage de défauts (fissures, joints défectueux, élimination de racines obstruant les conduites).

En 2018, 51 bâtiments ont été contrôlés. Sur ce total, 9 sont des contrôles après travaux de mise en conformité et 21 sont des nouvelles constructions.

Sur ces 51 bâtiments, 43 étaient conformes et 8 sont non conformes. Dans le dernier cas, le contrôle était incomplet ceci pour des raisons d'inaccessibilité aux regards de visite.

6 piscines ont été contrôlées ; l'une présentait des défauts de raccordement et une autre n'avait qu'un raccordement aux eaux claires est existant, ce qui est non conforme.

Une nouvelle chambre d'eaux claires a été créée au chemin de Trembley, afin de permettre l'entretien des collecteurs communaux. Lors de ces travaux, il a été mis en évidence un branchement privé totalement obstrué par des racines. Celui-ci a été refait afin de supprimer ce défaut.





Diverses inspections caméra ont été effectuées sur le territoire communal par l'entreprise AITV, afin de connaître l'état des canalisations (env. 7'400m²).

ENFANCE

Municipale responsable: Alice Durgnat Levi

Les principales missions du Service de l'enfance sont de :

- s'assurer de la coordination avec l'école
- gérer les activités préscolaires et parascolaires, en partie en coordination avec l'association du réseau des Toblerones, sauf pour l'accueil de midi des 5 à 8P qui est strictement communal
- coordonner les activités périscolaires avec l'Etat de Vaud

A partir du 1er mars 2018, la responsable du Service de l'enfance (ainsi que des affaires sociales et de la police) a augmenté son temps de travail de 50 à 65%. Cela a permis de réduire l'accumulation d'heures supplémentaires, qu'il fallait compenser en vacances. Elle a assumé ce poste jusqu'au 31 décembre 2018 et a assuré la transmission des dossiers à son successeur administratif courant décembre.

1. Ecoles

Prangins et Nyon font partie de la même « zone de recrutement » scolaire et sont liées par une convention signée en 2011, qui fixe les modalités de collaboration entre les deux communes sur le plan financier et pour l'organisation du Conseil d'établissement.

Les six séances tenues dans l'année avec les directeurs, chefs de service et municipaux de la Commune de Nyon, ont porté sur les affaires courantes (restaurant scolaire, bibliothèque, lien avec le parascolaire, sports scolaires facultatifs, prestations Aikikom, soirées des parents, budgets), et plus spécifiquement cette année sur les nouvelles dénominations des établissements primaires, la zone de recrutement élargie, la répartition des tâches et des financements entre l'Etat et les communes, les tableaux interactifs, le financement des camps et sorties.

A ce sujet, après l'arrêt du Tribunal fédéral (TF) du 7 décembre 2017 réaffirmant le droit constitutionnel à un enseignement de base gratuit, la question de l'avenir des camps et autres sorties scolaires s'est posée pour les communes. En effet, le TF autorise une participation parentale de 16.-/jour (soit 80.-/semaine) correspondant aux frais de repas pour les activités de camps/voyages de plusieurs jours. Pour les courses d'école, les sorties et les spectacles, les parents ne devraient pas payer puisqu'il n'y a pas de repas. Cet arrêt implique un coût supplémentaire pour les communes ou une suppression d'un certain nombre d'activités.

Les communes et associations scolaires du canton se sont mobilisées pour demander à l'Etat une position à ce sujet. En attendant ce positionnement, la commune de Prangins a décidé le statu quo sur la pratique actuelle.

Quant à l'annexe de la Convention signée par la commune de Prangins au sujet des prestations communales exécutées par l'administration des écoles - annexe qui décrit les tâches déléguées aux écoles pour le compte des communes et qui évalue le temps nécessaire à les effectuer - elle a pu être révisée à la baisse en cours d'année, afin de tenir compte en particulier de la réduction du travail de suivi du directeur dû à la clôture des chantiers.

1.1 Etablissement secondaire de Nyon-Marens¹

L'année 2018 s'est déroulée dans la continuité de la précédente avec la consolidation de l'équipe pédagogique issue des établissements de Roche-Combe et de Nyon-Marens. Un travail conséquent sur la thématique de la bienveillance a été conduit par la Direction.

D'un point de vue culturel, un moment fort de l'année a incontestablement été le travail avec le collectif O grupo inteiro, trois artistes brésiliens qui ont conduit une réflexion entre le 12 et le 30 novembre avec 16 classes soit plus de 300 élèves. Un vernissage a eu lieu le 30 novembre et l'exposition était ouverte au public tout le mois de décembre.

Depuis la rentrée d'août, l'établissement prépare la fête du 50e anniversaire du collège de Nyon-Marens. De nombreux projets sont en cours, expositions, musiques, chants, danses seront au programme. La fête est prévue sur trois jours, les 2,3 et 4 juillet 2019.

Direction

Monsieur Guillaume Strobino, enseignant d'économie et d'éducation physique a été nommé doyen par la direction générale. En charge des classes de 10^e, il a rejoint l'équipe de direction de Nyon-Marens le 1er août.

La composition du Conseil de direction au 31 décembre 2018 est donc la suivante:

- Directeur: Gérard Produit
- Doyenne des classes de développement: Sandrine Breitenmoser
- Doyen des classes de 9e: Michaël Ferrari
- Doyen des classes de 10e: Guillaume Strobino
- Doyenne des classes de 11e: Anne-Marie Garcia
- Doyenne des classes de 12e: Annick Merat, sous-directrice

Administration

Au niveau de l'administration, le stagiaire MPC Jürg Bär a teminé sa formation en juillet. Nous le félicitons pour la réussite de sa maturité professionnelle. Madame Danica Durovic a été engagée comme apprentie au sein de l'administration. Titulaire d'une maturité académique, elle obtiendra son CFC d'employée de commerce en deux ans.

L'équipe administrative se compose dorénavant ainsi :

- Patrizia Maas (86%), assistante de Direction, responsable du secrétariat
- Laure Neynaber (80%) et Ariane Hediger (75%), secrétaires
- Danica Durovic (100%), apprentie employée de commerce.

Enseignants

102 (+6) maîtres travaillent à Nyon-Marens depuis le 1er août. Un seul maître est parti en retraite. Sept nouveaux enseignants ont intégré l'établissement à la rentrée, en raison notamment de l'ouverture de la structure des classes d'accueil ainsi qu'une nouvelle classe de développement.

¹ Contribution de Gérard Produit, directeur

<u>Elèves</u>

L'établissement de Nyon-Marens compte au 31 décembre 2018, 843 élèves dont 152 en provenance de Prangins, 582 domiciliés à Nyon et 109 issus d'ailleurs (élèves de raccordement, d'accueil ou de développement).

Camps – Courses

Grâce aux subsides communaux, les classes de 9^e (228 élèves) ont profité d'une semaine de ski alpin du 29 janvier au 2 février. 6 lieux ont été retenus : Les Marécottes, Arolla, St-Luc, Haute-Nendaz, Villars et Les Diablerets.

Les 10^e (210 élèves) ont également bénéficié de camps sportifs. En effet, le désintérêt croissant pour le ski alpin auprès des jeunes a poussé la Direction à adapter son offre. Plusieurs activités de randonnées ont été proposées aux Diablerets, à Pontresina et dans le Muveran. D'autres camps multi-sport ont eu lieu à Bellecin et Malafretaz dans le Jura français.

Toutes les classes de 11^e (239 élèves) ont bénéficié d'un voyage d'étude qui s'est organisé soit durant la semaine précédant les vacances pascales, soit du 25 au 29 mars, soit du 27 mai au 1er juin. Destinations : Vienne, Remoulins, Porto, Florence, Iles Eoliennes, Amsterdam, Budapest, Naples et Rome.

<u>Bibliothèque</u>

La bibliothèque du collège a vu un renouvellement de son personnel au premier semestre avec le départ de Mme Porporato, bibliothécaire responsable, et de Mme Nduakulu, agente en information documentaire, respectivement remplacées par Mme Ammon et Mme Bezençon. L'intégration de la nouvelle équipe s'est faite rapidement et harmonieusement.

A la rentrée 2018, tous les nouveaux élèves ont été accueillis avec une animation pour pouvoir s'approprier le lieu. En novembre, à l'occasion de la semaine de la lecture, plusieurs classes de primaire du collège du Couchant se sont rendues à la bibliothèque du collège « des grands » pour que ces derniers leur lisent des albums jeunesse. Un moment fort de partage apprécié par tous, élèves comme enseignants! D'autres activités ont débuté, notamment la participation au Prix RTS Littérature Ados avec un petit groupe d'élève. Les lectures préférées des adolescents restent les mangas et les bandes dessinées (lus activement durant les pauses de midi) mais les romans sont loin d'être en reste! En 2018, plus de 6'500 prêts ont été effectués.

1.2 Etablissement scolaire de Nyon Jura et Prangins (Nyon Roche-Combe jusqu'au 31.7.18)²

Organisation générale

Durant l'année civile écoulée, l'établissement de Nyon Roche-Combe a vécu la dernière étape de la réorganisation scolaire initiée il y a plus de 5 ans.

L'établissement scolaire a pris possession du site du Cossy à Nyon, ouvert le 1^{er} août 2018. Ce site est le siège administratif du nouvel établissement scolaire baptisé « Nyon Jura et Prangins ».

Le site de Prangins n'a plus de bureau de direction ni de secrétariat depuis la rentrée scolaire, en raison de la réorganisation du secteur administratif de l'école. Les classes d'accueil régionales primaires demeurent localisées sur le site du Rocher.

Ainsi, au 1^{er} août 2018 les effectifs sont les suivants pour l'entier de l'établissement :

_

² Contribution de Philippe F. Guillod, Directeur

- doyens: 5 (dont Prangins: 2)

enseignants: 80 (dont Prangins: 35)
classes: 44 (dont Prangins: 18)
élèves: 857 (dont Prangins: 356)

En raison de la dimension de la volée d'élèves de 6P 2017-2018, quelques élèves domiciliés à Prangins ont été transférés à Nyon, sur le site du Rocher, pour y effectuer leur 7P.

Un soin particulier est apporté à la coordination administrative, avec les familles, entre lieu d'enclassement et le lieu d'accueil parascolaire.

<u>Informations/contacts avec les parents</u>

Les parents des élèves de Roche-Combe / Nyon Jura et Prangins ont été régulièrement informés des changements liés à la réorganisation. Parallèlement, ils ont été invités à assister à des soirées d'information en classe ou avec la Direction :

- au printemps concernant l'entrée en 1P
- au printemps concernant l'orientation en 8P
- pour tous les degrés en automne concernant l'année scolaire en cours (2018-2019)

Activités organisées par l'établissement avec le soutien de la Commune

- Camps sportifs : ski nordique en 7P (Les Cluds), 1
- Camp vert (4P à 8P) : 2 (camps scolaires de durée et destination variable (2 à 4 jours), lieux choisis en fonction de l'âge des élèves, à la demande des enseignants)
- Echange linguistique (6P): 1
- Ski alpin pour une classe de 6P à Leysin, en collaboration avec une classe de 6P de Nyon, à l'initiative des enseignants
- Courses d'écoles (1 par classe) : destinations variées
- Visites culturelles, artistiques et pédagogiques : expositions historiques, sorties dans le cadre des cours.

Projets liés à la prévention

- Prévention routière (y compris jardin de circulation)
- Dentiste et prophylaxie dentaire
- Profa
- Brigade des mineurs
- Diverses activités de prévention santé (Senso 5) menées par les enseignants, y compris ravitaillement des joutes sportives, jardins pédagogiques, journée pédagogique sur le thème du harcèlement
- Projets renouvelés : Aïkikom, action pommes

Manifestations

- Concours artistique (prestations d'élèves talentueux)
- Concert du chœur des élèves de Prangins.

Bibliothèque scolaire

La présence des locaux sur site permet le développement d'activités de proximité avec les classes et les élèves, réduisant ainsi les frais de transport (bus pour se rendre à Nyon).

Sports scolaires facultatifs

104 élèves pranginois issus de 80 familles et totalisant 128 inscriptions sont inscrites aux sports scolaires facultatifs et suivent des cours à Prangins et à Nyon. Les cours à Prangins sont suivis par 79 élèves, tant pranginois que nyonnais, et sont les suivants : danse, unihockey, yoga relaxation et deux cours de comédie musicale. Ce dernier cours débouchera sur un spectacle qui sera donné au retour des vacances de Pâques.

A Nyon, sont donnés des cours de badminton, capoeira, handball, gymnastique, hockey sur glace, judo, multisports, tir au pistolet à air comprimé, twirling, volley, voile, zumba. Ces activités sont financées par l'Etat, avec un supplément assuré par les Communes.

Conseil d'établissement

Cette entité commune à Nyon et Prangins, composée de 40 membres, se veut un lieu d'échanges d'informations et de propositions, réunissant en quatre quarts égaux les autorités communales, les parents d'élèves, les professionnels des établissements scolaires et des représentants des organisations ou milieux concernés par la vie de l'école.

Le Conseil d'établissement s'est réuni à trois reprises en séances plénières en février, juin et octobre. Les cinq commissions (Infrastructures scolaires, Intégration, Prévention, Activités culturelles et intergénérationnelle et Commission des élèves) ont la possibilité de se voir entre les plénières, selon les projets en cours.

A titre d'exemple, la commission intégration continue son travail sur la mise en relation entre les seniors et les jeunes, et à rapporter sur les événements en lien avec le handicap et la migration. La commission prévention a poursuivi son projet vital pop à Prangins, et la commission culturelle le projet « qui es-tu, que lis-tu ? ».

En 2018, une nouvelle commission s'est créée, en charge d'organiser un « forum des conseils d'établissement », afin de partager des expériences et bonnes pratiques avec des conseils d'établissements scolaires situés dans d'autres communes ou associations de communes, et afin d'identifier des intérêts communes et possibles synergies autour de thèmes d'actualité. Le forum s'est réuni à deux reprises.

Des présentations ont été faites lors de ces conseils : des services PPLS de Nyon et Prangins, de l'accueil parascolaire dans ces deux communes, incluant des discussions sur les nouvelles normes de l'Etablissement intercommunal d'accueil parascolaire (EIAP).

Equipements

Tous les locaux ne sont pas occupés par des classes mais servent de locaux de dégagement. Il y a 5 classes aux Morettes et 14 à la Combe. Les autres salles servent de salle informatique, salle de sciences, salle de musique, salle d'art visuel, pédagogie compensatoire.

Tableaux interactifs

Sur demande de la Direction de l'école et afin que les élèves pranginois arrivant au secondaire à Nyon soient familiarisés aux mêmes outils que leurs camarades nyonnais, la Municipalité a préparé un préavis de demande de crédit de CHF 251'285.- TTC pour équiper le collège de l'établissement primaire de « Nyon Jura et Prangins » en écrans interactifs. Ce support se généralise dans le canton et beaucoup de nouveaux bâtiments scolaires sont équipés d'écrans interactifs.

Conformément aux dispositions légales en matière de marchés publics, un appel d'offres avait au préalable été établi selon les procédures AIMP (accord intercantonal sur les marchés publics). Un bureau d'étude spécialisé, ItZen, avait été mandaté pour assister la Commune dans la procédure des marchés publics, lancée

en juin 2018, et l'analyse des offres, faite en août. Les critères d'adjudication avaient été déterminés par avance et l'évaluation des offres faite sur cette base.

A la suite d'un recours lancé par un des soumissionnaires contre la décision d'attribution du marché à l'entreprise Galmar, arrivée en tête, le préavis remis au conseil communal et étudié par la commission ad hoc nommée pour rapporter sur ce sujet a dû être suspendu fin septembre, avant les délibérations du conseil. La Commune est en attente de la décision du Tribunal.

2. Accueil parascolaire

La Loi sur l'accueil de jour des enfants, révisée en 2017, oblige les communes à offrir un accueil de jour pour les écoliers, selon des modalités adaptées à leur âge.

Afin de répondre à ces obligations et compléter ses prestations actuelles, la Municipalité a envoyé un sondage à tous les parents mi-juin, pour connaître leurs besoins et ceux de leurs enfants — une trentaine de parents ont répondu qu'ils étaient intéressés par un accueil parascolaire après l'école. Une demande existe bien pour un accueil après l'école, mais devant son manque d'ampleur par jour, et sachant que l'UAPE est en mesure d'y répondre, la Municipalité a souhaité s'accorder une année supplémentaire pour approfondir la réflexion sur la forme et le contenu de cet accueil parascolaire à mettre en place après l'école.

Accueil à la pause de midi

En 2018, environ 80 enfants par jour de la 5P à la 8P prennent leur pause de midi sur le site de la Combe, pour leur repas au restaurant scolaire, puis dans la salle d'animation dans le nouveau bâtiment de la Combe II, à la bibliothèque (Combe III) et dans les espaces jeux à l'extérieur. De plus, une salle de sport est à disposition deux fois par semaine.

Le tarif unique, de CHF 10. -, de l'accueil parascolaire à midi englobe le repas et la surveillance. Une indication au haut de la facture mentionne la subvention communale.

Les surveillantes, toujours au nombre de six, se sont retrouvées à cinq au 1^{er} octobre 2018 en raison d'une démission. Dès cette date, une équipe de remplaçantes bien rôdées a permis de répondre à cette vacance et a prêté mains fortes au personnel en place.

L'organisation au sein de l'équipe, avec un tournus entre le travail en salle et en cuisine qui démontre sa pertinence, se perfectionne continuellement : des stratégies sont mises en place pour faire attendre un minimum les enfants. Les surveillantes ont bénéficié d'un coaching d'une conseillère en éducation, très positif pour la cohésion d'équipe et la mise en place d'un suivi en cas de difficulté dans l'exercice du travail avec les enfants.

Dès le mois d'août 2018, une collaboration avec la ludothèque de Nyon a permis de varier et renouveler les divertissements proposés aux enfants : des bénévoles de la ludothèque viennent deux fois par mois présenter les nouveaux jeux, les expliquer et jouer avec les enfants. Elles les laissent jusqu'à la fois suivante, et ainsi de suite. Cette collaboration a été conclue de septembre 2018 à juin 2019. Un bilan sera fait au moment de la renouveler.

Par ailleurs, environ 23 seniors sont venus pour un projet pilote. Plusieurs rencontres ont été planifiées, à titre d'essai, entre février et avril 2018. Les seniors qui ont répondu à l'invitation étaient satisfaits de ces moments d'échanges. Du côté des enfants, l'engagement et la maturité de certain(e)s, conquis par ailleurs par l'initiative, a permis son succès. Pour la rentrée de septembre, le concept a été amélioré avec les conseils et l'expérience de Pro Senectute dans la mise en place de tels projets. Trois personnes se sont inscrites.

3. Devoirs accompagnés

En septembre 2018, la Commune de Prangins a repris l'activité des devoirs accompagnés qui étaient jusqu'à présent gérés par l'école. La mise en place de cette reprise a engendré un travail administratif non négligeable au sein de la direction de l'Enfance : engagement de personnel communal (6 personnes), envois de documents aux parents, rédaction d'un règlement et autres documents ou formulaires nécessaires à l'inscription et bonne organisation de cette activité.

Cette prestation auparavant gratuite, est désormais facturée CHF 4 (pour 1h30 et incluant le goûter). Les devoirs accompagnés sont donnés pour les enfants de la 4P à la 6P, les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 17h00 et pour les 7-8P les lundis et mardis de 16h45 à 18h00. Une trentaine d'enfants sont inscrits.

4. Bibliothèque

La bibliothèque reçoit les enfants durant le temps scolaire pour des animations et activités organisés avec les enseignants. Hors temps scolaire, la commune a le plaisir de donner librement accès aux enfants à cette bibliothèque très appréciée sur le temps de midi. Les enfants peuvent faire du prêt, rendre des livres, ou simplement s'y installer au calme et lire. Des animations sont préparées sur un thème d'actualité toutes les deux semaines.

Cet espace d'évasion par la lecture offre une capacité d'accueil d'environ 22 à 25 personnes à la fois. L'intérêt des jeunes pour ce lieu calme et serein est manifeste. Un règlement a été établi mais l'atmosphère est légère, studieuse.

Depuis la rentrée d'octobre, cet accès s'est élargi au mardi après-midi et vendredi après-midi dès 15h15 et jusqu'à 17h30, y compris pour les enfants des plus petites classes (1-4P), qui peuvent venir accompagnés de leur maman, papa, ou de leur accueillante en milieu familial. Une présentation de livres par thème est organisée par l'aide-bibliothécaire afin de mettre en valeur le fond de livres, donner des idées aux jeunes lecteurs pranginois et éveiller leur curiosité.

Ces deux après-midis supplémentaires d'ouverture répondent à une demande et ont été accueillis avec enthousiasme. On peut compter sur une fréquentation d'une trentaine de personnes (enfants et parents). Les cartes de Nyon ou Gland sont valides pour Prangins et réciproquement.

5. Unité d'accueil pour écoliers La Fourmilière (UAPE)

La Fourmilière est intégrée au Réseau d'accueil des Toblerones (RAT, lire le chapitre Gestion intercommunale). La capacité d'accueil de cette Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) est de 60 places, mais des dérogations sont demandées pour pouvoir accueillir dans des situations d'urgence un ou deux enfants de plus. 120 enfants y sont inscrits au total, avec les 60 places au quotidien à midi remplies, sauf le mercredi. Des enfants sont inscrits sur liste d'attente pour le temps de midi.

Une équipe de professionnelles stable gère la structure depuis quelques années. Elle est composée de deux responsables administratives à 60% et 70%, d'une responsable pédagogique à 100%, d'une adjointe de la responsable pédagogique à 80%, de deux éducatrices diplômées ASE (une à 80% et une à 60%), de 2 auxiliaires (une à 50% et une à 70%), d'une intendante à 60%, de deux apprenties de 1^{ère} et 3^{ème} année et d'un stagiaire à 80%.

L'année 2018 s'est passée sans encombre et a été riche en formations au sein de l'équipe éducative : une employée supplémentaire a obtenu son attestation en tant que formatrice en entreprise. Trois collaboratrices sont désormais en possession de cette formation.

L'apprentie de 3ème année a réussi avec brio son apprentissage fin juin 2018.

Afin d'assurer les bons gestes en cas de maladie et accident, l'équipe a suivi une formation nécessaire de mise à jour donnée par les samaritains.

L'équipe est motivée et investie dans la mise en place de nouveaux projets comme celui de diversifier les pratiques éducatives afin de proposer un éventail d'ateliers aux enfants. La ligne pédagogique a pour but de créer un partenariat avec les familles.

Afin de répondre aux demandes des parents et des enfants, la structure accueille les enfants une bonne partie des vacances scolaires et propose des programmes à thèmes avec des sorties enrichissantes pour les enfants, des ateliers créatifs, ainsi que des moments de partage et de convivialité.

5.1 Conseil de Fondation

Le conseil de fondation, placé sous la présidence d'Igor Diakoff, municipal, est entré dans sa deuxième année de pratique. Outre les sujets récurrents annuellement à traiter (approbation des comptes, budget, engagements et gestion des ressources humaines), il s'est attelé à des sujets de fond: travail d'analyse rétrospective des comptes de la fondation, révision des statuts, adhésion à la nouvelle convention collective de travail, mise en place d'un cloud pour permettre à la structure de travailler en réseau, réflexion sur la gestion des listes d'attente, reconstruction d'un climat de confiance au sein de la structure UAPE La Fourmilière, transparence renforcée, résolution de problèmes liés au bâtiment et à l'intendance, refonte de l'informatique (sécurité, backup, serveur, e-mails (exchange), mise à niveau des versions des outils bureautiques, télétravail).

Le Conseil de fondation a siégé 10 fois, dont trois séances dévolues à la révision des statuts. Un repas de fin d'année avec tout le personnel a clôturé l'année 2018.

6. Accueil préscolaire

6.1 Jardin d'enfants "La Farandoline"

La Farandoline est une structure privée dont le but est de favoriser la socialisation des enfants. La Commune soutient "La Farandoline" par un loyer très modéré et une petite subvention.

La Municipale de l'enfance est invitée chaque année à l'assemblée générale de la structure, à laquelle elle se rend, afin de maintenir le lien et répondre aux demandes. Néanmoins, cette structure fait part de ses difficultés croissantes à assurer un équilibre budgétaire au vu de la baisse de la demande.

6.2 Projet de crèche

Dans le cadre de ses objectifs de législature et sa politique visant à faciliter la vie de famille, à consolider et développer les structures d'accueil de l'enfance, la Municipalité a poursuivi son travail sur le projet de construction d'une crèche à Prangins. A la suite de l'étude d'implantation faite par le bureau Envar, identifiant la parcelle communale située à proximité de l'école enfantine/UAPE des Morettes comme lieu d'implantation idéal, la Municipalité, agissant en tant que Maître de l'Ouvrage et représentée par Igor Diakoff, Municipal en charge des bâtiments et Alice Durgnat-Levi, Municipale en charge de l'Enfance, a procédé à la recherche d'un

Bureau d'Assistance du Maître de l'Ouvrage (BAMO) pour l'accompagner dans les différentes phases nécessaires à la réalisation de la crèche.

Cette recherche s'est faite via un appel d'offres selon une procédure sur invitation, conforme aux accord, loi et règlement cantonaux et inter-cantonaux sur les marchés publics. Le marché a été attribué en novembre 2018 au bureau IRBIS Consulting SA. Dans un premier temps, le BAMO accompagnera toutes les phases et procédures jusqu'à l'adjudication des travaux, soit depuis le lancement d'un concours d'architecture jusqu'à la mise en soumission des travaux.

AFFAIRES SOCIALES

Municipale responsable : Alice Durgnat Levi

Les affaires sociales consistent dans les relations avec certaines populations cibles, la jeunesse, les aînés, les étrangers, les nouveaux arrivants, les personnes défavorisées et la paroisse. Elles couvrent également l'attribution des logements à loyers abordables ou subventionnés, ainsi que les logements adaptés.

1. Relations paroisse et cultes³

Deux rencontres formelles annuelles ainsi qu'une représentation aux assemblées paroissiales permettent de se maintenir informé de la vie et affaires courantes de la paroisse, de conserver les bonnes relations avec ses membres et de régler les questions d'intendance.

L'année a vu le départ de deux ministres, Martine Sarasin et Jean-Michel Keller. Sarah-Isaline Golay a été nommée en juin et est entrée en fonction le 1er septembre. Kevin Bonzon a quant à lui réussi ses examens de consécration. Il a été nommé pasteur titulaire à Nyon en août. Le pasteur Kevin Bonzon est par ailleurs l'instigateur du projet « Sapin solidaire », qui consiste à amener des gens à faire des cadeaux qui pourraient être distribués ensuite aux enfants de familles défavorisées.

Enfin, au 1er septembre, alors que la repourvue des postes pastoraux se révèle de plus en plus difficile, une nouvelle suffragante en la personne de Catherine Abrecht est heureusement venue compléter l'équipe pastorale.

Monsieur Bertschinger assume maintenant seul la charge de sacristain à Prangins, suite au départ à la retraite de M. Brossy en 2017. Des cultes ont lieu à Prangins environ deux fois par mois, à 9h00.

La Fête paroissiale - Terre Nouvelle s'est déroulée le 11 novembre 2018 à Prangins, au Temple, puis à la salle du Conseil communal, à laquelle a participé le Choeur de Prangins.

Statistique d'occupation du temple en 2018 :

Cultes	22
Service funèbres	10
Mariage	1
Baptême	-

Outre son utilisation lors des cultes (33 fois), l'orgue a été utilisé gratuitement 3 fois en 2018 pour des concerts ou célébrations

³ Tiré du rapport du conseil paroissial 2017

2. 3e âge

La Municipalité a eu le plaisir de fêter 29 octogénaires, 9 personnes qui ont atteint 85 ans, 8 personnes leur 90 ans et 1 Pranginoise a fêté ses 95 ans. Le doyen 2018 a fêté ses 99 ans.

2.1 Repas intergénérationnels

Dans le cadre de son programme de législature, la Municipalité a pour objectif de favoriser le vivre-ensemble des générations, c'est la raison pour laquelle le dicastère Affaires sociales et Enfance a proposé aux habitants de Prangins dès 60 ans de partager le repas de midi avec les enfants au restaurant scolaire et ainsi échanger d'agréables moments (lire aussi en page 95). Suite à la phase de test organisée en début d'année, une rencontre une fois par mois a été mise en place de septembre à décembre 2018.

2.2 Alerte canicule

Au début août, le Canton a lancé une alerte canicule, demandant aux communes de mettre en œuvre le plan d'action, qui prévoit de suivre les personnes de plus de 75 ans identifiées comme fragiles et non suivies par un centre médico-social.

Soutenue par la commission sociale, la Municipalité s'est engagée en personne mais a également mandaté l'ORPC pour effectuer le suivi téléphonique des personnes vulnérables de la commune. 107 personnes ont répondu au téléphone. Des visites à domicile de contrôle ont également été faites pour ceux qui ne répondaient pas (91 personnes).

2.3 Café Seniors autour de la sécurité

Le 18 septembre, les seniors de la commune dès 65 ans étaient invités à un après-midi à la fois convivial et instructif. La PNR a fait une présentation fort appréciée sur la prévention des vols (cambriolage, vol à l'astuce, cybercriminalité). Trois enfants très investies dans le projet rencontres intergénérationnelles au moment du repas de midi et une déléguée de ProSenectute étaient également présentes afin de discuter de ce projet et inviter les seniors à s'inscrire.

Cette séance d'information et de discussion a été précédée d'un moment de convivialité autour d'un copieux goûter.

2.4 Noël des aînés

Le traditionnel dîner de Noël des aînés a eu lieu le 6 décembre 2018, offert aux habitants de 70 ans et plus. 382 invitations ont été envoyées aux Pranginois concernés. 157 personnes ont répondu à l'invitation et dégusté le repas préparé par le traiteur Jemmely. La salle a été aménagée par le traiteur et les décorations sur les tables ont été élaborées par l'Atelier d'activités manuelles et créatrices.

Deux animations ont agrémenté l'après-midi après le repas. Les improvisations théâtrales d'ImprovizaNyon ont été très appréciées : les acteurs ont fait participer le public, jeu auquel il s'est prêté complaisamment. Les chants d'enfants de l'école des Morettes, accompagnés par leurs maîtresses, ont contribué à la chaleur et à l'émotion de ce moment de partage et ont été très applaudis.

3. Jeunesse

3.1 Salle des étudiants

Depuis le 26 mars 2018, les étudiants de Prangins ont à leur disposition, pour leur usage exclusif, une des trois salles de classe, inoccupée jusqu'alors, dans le nouveau bâtiment scolaire Combe II. Ceci leur permet, tout en restant près de leur domicile, de préparer leur cours et en période d'examen, de réviser en toute quiétude.

C'est durant ces moments que la salle est occupée au maximum de sa capacité, compte tenu de son ameublement, soit une quinzaine d'étudiants tous les jours.

3.2 Association des jeunes pranginois (AJP)

Depuis l'été, le nouveau collectif se rassemble dans une salle mise à disposition par la Commune de Prangins, au rez inférieur du collège de la Combe. La dernière-née des associations pranginoises s'est constituée avec l'appui d'une travailleuse sociale de proximité (TSP), notamment en encadrant le groupe dans la rédaction d'une convention et d'une charte d'utilisation de la salle réservée aux plus de 18 ans. Le local est autogéré par le comité. Une séance d'inauguration a eu lieu en octobre, afin d'en informer la population et inviter le voisinage ainsi que les colocataires scolaires du bâtiment. Les autorités et la presse étaient également conviées.

La jeune association participe à plusieurs événements et manifestations organisés au village (Fête au village et 20 ans du Château en septembre, soirée des nouveaux citoyens en novembre).





Des membres de l'Association des Jeunes Pranginois, dont le secrétaire, Anthony Rhyner, (2e depuis la gauche) avec Alice Durgnat Levi, municipale, et Laura Zeller, travailleuse sociale de proximité.

4. La Fondation La Côte

La Fondation La Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention est chargée de mettre en œuvre, sur le district de Nyon et une partie du district de Morges, la politique d'aide et de soins à domicile et de déployer des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention découlant de la Loi sur l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (LAVASAD).

Elle gère neuf centres médico-sociaux (CMS), un centre de moyens auxiliaires, un bureau de coordination des transports pour les personnes à mobilité réduite et Espace Prévention sur la région de La Côte.

Des trois volets qui constituent l'activité d'Espace Prévention, l'accent communal a été mis, cette année, sur la jeunesse au travers de l'activité de la travailleuse sociale de proximité (TSP), active sur le district. Afin de développer ce volet sur Prangins, une convention a été signée avec Espace Prévention pour augmenter le temps de travail de la TSP, dès le 1^{er} juillet 2018. En effet, début mars, et comme mentionné, la TSP avait rencontré un groupe de jeunes intéressés par l'élaboration d'un projet pour l'occupation d'un local, en autogestion. Après la remise des clés début juin, et afin d'assurer un suivi, des réunions régulières ont continué, afin de gérer l'organisation générale ainsi que les petits soucis du quotidien.

Début décembre, l'AJP a collaboré au festival « T'as La Cote » organisé par les TSP de Nyon et Morges et ont tenu un stand de raclette pendant le week-end de manifestation. Tous les bénéfices réalisés sont utilisés pour créer des nouveaux projets dédiés à la jeunesse pranginoise comme stipulé dans les buts et statuts de leur association.

Quelques chiffres concernant l'activité des TSP dans les districts de Nyon et Morges,

Contacts avec le public cible 12-25 ans	7995
Déplacements sur le terrain	1018
Accompagnement de projets avec les jeunes	15
Entretiens individuels	48
Actions de prévention	27
Présence dans les manifestations publiques	9
Soutien aux communes (expertises et médiation)	14

5. Commission sociale

La Commission sociale s'est réunie à trois reprises en 2018 : elle s'est investie dans le contact avec les aînés au moment de l'alerte canicule du mois d'août et a initié à Prangins les cafés-réparation, qui sont un moyen d'action dans la lutte contre le gaspillage ainsi qu'un temps de lien social. Ces cafés ont été proposés à la population deux fois dans l'année, le dimanche. Des réparateurs bénévoles enseignent en même temps qu'ils réparent. Ces cafés sont organisés par le groupe Demain La Côte avec l'appui de la Commune.

Des membres de la commission font également du suivi individuel quand un besoin se présente.

6. Logements

L'immeuble "Très-le Châtel" à la route de Bénex 6, comporte 12 appartements. Les loyers sont modérés.

En 2018, un appartement de trois pièces des logements adaptés « Les Papillons » a été réattribué, ainsi qu'un appartement de 4 pièces à l'immeuble route de Benex dont la commune est propriétaire.

Il n'y a pas eu de réattribution aux Carroz.

7. Manifestations

7.1 Fête des voisins

La Fête des voisins s'est déroulée le vendredi 25 mai 2018. Les habitués sont venus chercher leur matériel à la Commune (flyers, affiches, tee-shirts et ballons). Un sac aux couleurs de Prangins avec la mention « Fête des Voisins » leur a été offert. Ce cadeau a été très apprécié.

7.2 Autres manifestations

Durant l'année 2018 les manifestations traditionnelles du Château de Prangins ont eu lieu, soit déjeuner sur l'herbe, journées du patrimoine, etc. L'évènement marquant a été celui du vingtième anniversaire auquel la Commune s'est alliée avec sa traditionnelle fête au village.

Juin : Tournoi de footballJuillet : Fête des enfantsAoût : Fête nationale

- Décembre : Téléthon / Fête de Noël

POPULATION

Municipale responsable : Alice Durgnat Levi

1. Contrôle des habitants

Le Contrôle des habitants (CH) a pour but de fournir aux autorités et aux administrations publiques les renseignements dont elles ont besoin, y compris à des fins statistiques, au sujet des personnes établies dans sa commune. Le CH consiste essentiellement à localiser la population résidente, non pas tant pour des raisons de police, que pour permettre à l'Etat et aux communes d'accomplir nombre de leurs tâches. Le CH ne sert pas seulement à tenir le rôle des contribuables ou le registre civique, mais est indispensable pour répartir entre les communes certaines charges publiques qui se fondent sur le critère de la population résidente. C'est en outre au CH qu'il incombe de fournir les bases statistiques permettant d'établir une planification convenable. Le CH met aussi à disposition du public des renseignements qui, sans porter atteinte à la protection de la sphère privée, peuvent faciliter les relations entre les particuliers.

L'attribution de l'EGID (identifiant bâtiment) permet de géo référencer (rattacher localement) les données de personnes. L'attribution de l'EWID (identifiant logement) garantit que les Contrôles des habitants regroupent tous les habitants dans leur commune sous forme de ménages statistiques, c'est-à-dire de personnes vivant dans un même logement.

Une collaboratrice (Ginette Lamon) a effectué avec succès le module de six mois (de janvier à juin 2018), intitulé « Spécialiste en Office de la Population / Contrôle des Habitants », quant à la préposée (Vanessa Preti) elle continue sa formation de cadre en administration communale et a terminé le module intitulé « finances communales » en décembre 2018.

1.1 Evolution de la Population

	2018			2017				
	Hommes	Femmes	Garçons - de 16 ans	Filles - de 16 ans	Hommes	Femmes	Garçons - de 16 ans	Filles - de 16 ans
Suisses	1089	1269	246	248	1079	1270	262	255
Etrangers	446	431	135	127	452	437	123	115
Fonctionnaires internationaux	15	27	8	6	15	27	8	8
Personnes en séjour	12	11	0	0	10	10	0	0

Les données de la population résidante permanente des communes au 31.12.2018 correspondent à l'état du Registre cantonal des personnes (RCPers) au 31.12.2018. La population résidante permanente comprend la population suisse établie et la population étrangère bénéficiant d'un permis de séjour d'au moins un an. A la suite de la décision du Conseil d'Etat du 14 décembre 2017, à des fins d'harmonisation avec l'Office fédéral de la statistique, deux catégories de personnes sont ajoutées à la population résidante permanente étrangère : les fonctionnaires d'organisations internationales et la population du domaine de l'asile résidant en Suisse depuis une année au moins.

1.2 Ménages

Habitants

par ménage	Nombre de ménages		Nombre d'habitants	
	2017	2018	2017	2018
1	517	481	517	481
2	501	520	1002	1040
3	287	279	861	837
4	290	311	1160	1244
5	86	76	430	380
6	15	13	90	78
7	2	2	14	14
8	0	0	0	0
9	0	0	0	0
Total	1698	1682	4074	4074

Nombre de ménages	Nombre d'habitants	Moyenne
1'682	4'074	2.42

1.3 Moyenne d'âge

2017: 41 ans

2018: 41 ans

1.4 Nationalités

Les étrangers résidant sur sol pranginois représentent 67 nationalités, dont les plus représentées sont : la France (255), le Portugal (166) et l'Italie (143).

1.5 Demandes de cartes d'identité

2018 : 40 cartes d'identité pour enfants et 103 cartes d'identité pour adultes

2017 : 23 cartes d'identité pour enfants et 53 cartes d'identité pour adultes

1.6 Mutations enregistrées

Mutations	2017	2018
Arrivées	328	345
Départs	369	346
Changements d'adresse	93	134
Changements de nom	11	24
Changement de papier permis	442	474
Corrections diverses	110	111
Echanges de clés (dès 2016)	108	145
Décès	16	24
Séparations	8	25
Divorces	15	11
Partenariats enregistrés	2	2
Mariages	14	34
Naissances	31	33
Naturalisations	52	41
Tutelles/curatelles	4	4
Adresses postales (dès 2016)	98	135
Total des mutations	1'701	1'888

1.7 Confessions

2018: **1231** catholiques, **930** protestants et **1886** sans/autre

2017 : **1276** catholiques, **973** protestants et **1800** sans/autre

1.8 Evaluation de l'outil informatique

Le Contrôle des habitants a continué à documenter soigneusement tous les cas d'erreurs, lenteurs ou difficultés de manipulation afin que l'analyse des problèmes et l'identification des solutions puissent se faire. A cet effet, des séances de travail régulières se sont tenues avec le prestataire informatique, afin de résoudre ce qui peut l'être avec l'outil mis à disposition.

Une séance en juillet avec le responsable du CH de Montreux, commune de 28'000 habitants, a permis également un échange de pratiques.

2. Accueil des nouveaux habitants

Comme chaque année, l'accueil des nouveaux citoyens a eu lieu le matin de la fête au village, qui coïncidait en 2018 avec la célébration du 20ème anniversaire du Château de Prangins. Cette fois, la manifestation s'est déroulée au Centre communal des Morettes, afin de donner plus d'espace aux sociétés locales présentes pour accueillir les nouveaux habitants. Sur 154 invitations envoyées, 26 nouveaux habitants ont répondu présents à l'invitation. Les nouveaux habitants ont pu écouter le discours des autorités, regarder un film sur Prangins et discuter avec les différentes sociétés locales autour d'une verrée.

Parmi les sociétés locales représentées, deux nouveaux stands : ceux de l'Association des Jeunes Pranginois et Espace Prévention.

3. Naturalisations

La nouvelle loi fédérale sur la naturalisation est entrée en vigueur en début d'année et a impliqué, aux niveaux cantonal et communal, une mise en conformité du droit et des pratiques. Malgré le désir d'harmonisation des pratiques communales (qui transparaît par exemple dans l'introduction de tests linguistiques et le formatage du test de connaissances élémentaires), la compétence décisionnelle communale reste importante pour l'octroi de la bourgeoisie. Le règlement communal est, du fait de ce nouveau droit, devenu caduc. Toute la procédure communale a donc été revue.

A noter que la Commune n'a pas voulu fixer une durée de séjour minimale, que le test de connaissances devra se faire par écrit, et qu'une audition par une commission restera obligatoire. Le rapport d'enquête se fera toujours par un représentant de la Police Nyon Région (PNR).

6 demandes de naturalisations ont été déposées durant l'année 2018 qui seront traitées selon la nouvelle procédure, provenant de ressortissants originaires de : France (4), Grande-Bretagne (1), Espagne (1).

En 2018, l'ancienne procédure a continué à prévaloir pour les dossiers qui avaient été déposés avant le 31 décembre 2017. 22 personnes ont obtenu la nationalité suisse durant cette année et ont prêté serment devant le Conseil d'Etat lors des cérémonies d'assermentation qui se sont déroulées à Lausanne. Celles-ci sont originaires de : Portugal (4), Italie (7), Espagne (3), Serbie (1), Russie (2), Pays-Bas (1), Suède (1), Grande-Bretagne (1), France (2).

En 2018, la Commission consultative de naturalisations a siégé à neuf reprises, de mars à décembre 2018 et a auditionné 25 candidats. Lors de ces entretiens, elle a donné des préavis favorables à 21 candidats et candidates, 1 personne a été reportée pour une prochaine audition, 3 préavis négatifs ont été donnés.

4. Nouveaux citoyens

51 jeunes ayant eu 18 ans en 2018 et 22 personnes ayant obtenu la nationalité suisse ont été invités à la salle du Conseil communal à assister à une présentation sur leurs droits civiques et à déguster un excellent repas préparé par la Cheminée Dorée. 14 jeunes et 12 nouveaux bourgeois ont participé à cette soirée qui a eu lieu le 29 novembre 2018.

Les autorités ont introduit un concept différent cette année pour animer la soirée, en instaurant un quizz : des membres de la commission naturalisation étaient présents pour jouer le rôle de modérateur. Des prix ont été distribués à tous les participants, sans oublier les gagnants.

GESTION INTERCOMMUNALE



1. Police Nyon Région (PNR)

L'Association de communes est active sur le territoire des trois communes de Crans-près-Céligny, Nyon et Prangins depuis le 1er janvier 2014.

Les éléments rapportés ci-dessous constituent un extrait du rapport de gestion de l'Association de communes Police de la Région de Nyon (PNR), à disposition sur le site Internet de la PNR (www.police-nyon-region.ch).

1.1 Effectifs de la PNR

Au 31 décembre 2018, l'effectif de la Police Nyon Région (PNR) était composé de 79 collaborateurs (dont 5 officiers, 55 policiers, 4 assistants de sécurité publique et 15 civils). A noter qu'un nouveau poste de chargée de communication a été créé. Des réorganisations structurelles ont eu lieu, dont la mise en place de la nouvelle division « Communauté et Voie Publique », intégrant les assistants de sécurité publique, à la place de l'ancienne « Prévention-Proximité ». Cette division exerce une activité de prévention et de proximité au cœur de la population qu'elle assiste.

1.2 Organes de la PNR

Comité de direction

Le Comité de direction a formellement pris 73 décisions durant l'année (dans une large mesure sur des questions relatives aux ressources humaines ou à l'acquisition de matériel). Outre le budget et les comptes, il a présenté au Conseil intercommunal un nouveau règlement général de police, applicable sur le territoire des trois communes membres, ainsi qu'un nouveau statut du personnel de la PNR et ses directives d'application.

Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal s'est réuni pour 3 séances ordinaires :

- en mai : sur les comptes, la gestion (acceptés à l'unanimité), séance lors de laquelle une présentation du système de financement de l'organisation policière vaudoise a également eu lieu
- en septembre : sur le budget 2019 (accepté avec une abstention), ainsi que sur une demande de crédit extraordinaire de CHF 11'000.- pour le remboursement des frais de formation initiale d'un nouveau collaborateur à Police-secours (accepté à l'unanimité)
- en novembre : sur le statut du personnel et ses directives d'application (accepté avec une abstention) et sur le Règlement intercommunal de police (accepté avec une abstention)

Au sujet de ce dernier, il s'agissait d'harmoniser les normes des trois communes en matière de police, en adoptant ce règlement intercommunal portant sur les domaines de compétence intercommunale : ordre public, circulation, contravention, police judiciaire et administrative, prévention, signalisation routière, police du commerce, des spectacles, divertissements et fêtes.

Le règlement communal sur les autres aspects, tels que la propreté, les magasins ou l'affichage sera adapté.

1.3 Activités

Police-secours et ses 6 brigades assurent une présence visible et dissuasive sur l'ensemble du territoire de l'Association, ceci 24 heures sur 24 et 365 jours par année.

En 2018, la Police Nyon Région est intervenue près de 7000 fois auprès de la population.

Les policiers de la division CVP œuvrent dans une optique de résolution de problèmes et d'apport de solutions durables. Le travail est effectué en partenariat avec différentes instances (écoles, pour la prévention routière, associations, entre autres pour la prévention seniors) pour répondre aux besoins de la population d'une manière ciblée.

A Prangins spécifiquement, ont pris place :

- 10 campagnes prévention routière (affichage)
- campagne spécifique rentrée scolaire, à chaque retour de vacances (affichage et présence en uniforme à proximité des écoles)
- 9 campagnes prévention criminalité (affichage)
- 1 conférence donnée aux habitants de Prangins sur le thème des vols (à l'astuce, par effraction). Intérêt marqué de la population (80 participants)
- Présence quotidienne de patrouilles de proximité (en vélo, à pied et motorisée) en sus des patrouilles de police-secours
- 12 services de proximité (nuits de week-end)
- La brigade affiliée au territoire de Prangins a mené une une opération « OP SATISFACTO », soit une enquête de satisfaction auprès des habitants de la commune par le biais d'un questionnaire. Celui-ci abordait diverses thématiques telles que le sentiment de bien-être et de sécurité, les attentes et souhaits particuliers des habitants, ainsi que des constats sur diverses prestations de la PNR invitant à des propositions d'améliorations. Ces rencontres avec la population ont été répétées à plusieurs endroits, et selon des horaires variables, afin de pouvoir rencontrer un maximum de citoyens. Un rapport de synthèse a ensuite été réalisé afin d'offrir des pistes de réflexion et d'amélioration. Le bénéfice immédiat de cette enquête de satisfaction, dont le but était de prendre en compte le ressenti des administrés sur les activités policières, fut de créer des contacts privilégiés avec les habitants, qui ont exprimé leur contentement d'être partie prenante au processus sécuritaire de leur lieu de vie.
- Une opération Cambrio a démarré en fin d'année et s'est poursuivie en début d'année 2019 pour accentuer la visibilité de la police par des patrouilles pédestres, face à la recrudescence de cas de cambriolages
 - Un poste de police ouvert à la population durant deux tranches horaires hebdomadaires fixes permet d'enregistrer des plaintes, rassurer au besoin, donner des explications sur les lois et règlements. L'ilotier est présent à peu près à 60 % sur la commune, sur le terrain principalement.
 - L'effectif des patrouilleurs est de 7 personnes.

En ce qui concerne les contrôles de circulation, l'effort principal a été porté sur des axes désignés comme prioritaires sur la base de mesures effectuées qui ont révélé un taux d'infractions inquiétant et récurrent, ou une statistique accidentogène élevée. Les axes situés à proximité immédiate d'un établissement scolaire, ou sur le chemin emprunté par les écoliers sont également prioritaires.

Lorsque les actions de prévention habituelles (distributions de flyers, contrôles de circulation, acquisition d'un nouveau « Speedy » ou radar sympathique) ne suffisent pas, des mesures répressives entrent en jeu et induisent immanquablement une baisse significative du taux d'infraction. Ainsi, le nombre de véhicules

contrôlés par le radar mobile a quadruplé, mais le taux d'infraction a diminué (de 6.98% à 6.08%), ce qui présuppose un comportement plus averti des conducteurs.

La Chancellerie a géré l'ensemble des quelques 44'000 amendes d'ordre délivrées par le Corps de police, relevant du stationnement, du contrôle de vitesse ou d'autres types d'infractions. La Chancellerie enregistre également les dénonciations pour infractions aux différents règlements communaux, notamment de police et de gestion des déchets, ainsi que les dénonciations pour stationnement illicite sur le domaine privé.

La Commission de police, dont la présidence est confiée au secrétaire général de la PNR, respectivement son adjoint, constitue l'autorité municipale compétente au sens de la Loi sur les contraventions pour la poursuite des infractions aux règlements communaux, à certaines dispositions de la loi sur la circulation routière, ainsi que pour le stationnement illicite sur fonds privés.

De plus, elle est autorité d'opposition aux ordonnances pénales rendues dans le cadre de la procédure ordinaire. Un travail d'enquête complémentaire s'avère souvent nécessaire pour confirmer la décision, en rendre une nouvelle ou pour citer à comparaître. En 2018, près de 4'800 ordonnances pénales ont été traitées, dont 3'361 consécutives au non-paiement ou à la contestation d'amendes d'ordre.

A noter que proportionnellement à la population, le nombre d'accidents de la circulation avec dommage matériels et blessures corporelles est plutôt élevé à Prangins, alors que pour toute autre infraction (intégrité corporelle, infractions contre le patrimoine, violences) le nombre est plus bas que sur Nyon. Pour plus de détails sur les statistiques, se référer au rapport de gestion de l'association.

Les tendances sur 3 ans montrent une baisse notable des lésions corporelles et dommages à la propriété mais une augmentation des violations de domicile - sans vol (sur les trois communes confondues).

2. Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle

Le rapport d'activité complet est disponible sur www.sdis-nyon-dole.ch.



2.1 Points saillants

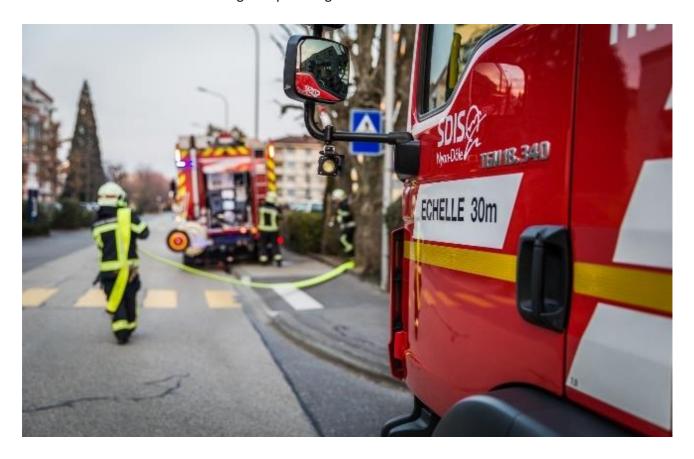
- SDIS performant, bien équipé, avec des intervenants motivés et passionnés
- Une structure permanente avec un 6e sapeur-pompier permanent pour soutenir le volontariat
- Nombre d'interventions en forte augmentation (18%) avec 531 mobilisations (plus d'incendies, de désincarcération et d'inondations, mais moins d'alarmes automatiques)
- Bon recrutement et effectifs en légère baisse (260 personnes au 1er janvier 2019 pour 265 personnes en 2018)
- Diminution des alarmes automatiques, ce qui a eu une incidence sur le travail des permanents et a aussi permis de moins mobiliser des sapeurs-pompiers volontaires

2.2 Recrutement

Plus d'une quarantaine de personnes étaient présentes à la soirée d'information du 1er novembre dans les quatre casernes. Suite à la sélection, 25 ont été recrutées.

2.3 Interventions

Sur l'année 2018, les groupes d'intervention des 4 sites opérationnels du SDIS Nyon-Dôle ont été alarmés à 531 reprises (dont 427 dans le secteur des 18 communes et 104 hors secteur). Il y a eu 41 interventions sur Prangins dont parmi les plus importantes, une intervention chimique sur le site GSK/NOVARTIS en février, un feu de cave et une fuite de Co2 à l'Agroscope Changins en novembre.



Avec 82 interventions en plus que l'année précédente, cela représente l'année la plus chargée depuis la création du SDIS Nyon-Dôle. Les interventions ont mobilisé les intervenants pendant 6000 heures, en augmentation de 12%.

Interventions par catégorie	2017	2018	
Incendies	105	106	
Accidents de la circulation	13	21	
Sauvetages personnes, animaux, aide au portage	35	44	
Ascenseurs	16	17	
Pollutions par hydrocarbures	74	79	
Interventions chimiques	8	5	
Inondations	79	169	
Alarmes automatiques	81	57	
Divers	38	33	
Total	449	531	

3. Organisation régionale de la protection civile (ORPC)



Le rapport d'activité complet de l'ORPC) est disponible sur www.orpc-nyon.ch.

Le SDIS est composé de 8 employés, 860 astreints (en baisse). Les effectifs de milice sont organisés en sept compagnies, dont une formation d'intervention régionale (FIR) et cinq formations d'appui régional (FAR) comprenant une compagnie d'Etat-Major, ainsi que cinq compagnies d'appui et d'assistance.

5'910 jours de services ont été comptabilisés (diminution de 7.5% par rapport à l'année précédente qui avait connu des visites d'Etat).

- 1'548 jours ont été effectués pour des engagements au profit tiers
- 553 jours d'engagements en situation d'urgence
- 3'779 jours ont été effectués pour les cours de répétition.

3.1 Engagement en situation d'urgence

- 4 au 8 janvier : inondations à l'Asse à Nyon et sur Pont Farbel à Gland (25 hommes)
- 22 au 24 janvier : inondations à Pont Farbel à Gland et à la piscine de Chéserex (23 hommes)
- 28 janvier: battue à Bassins (39 astreints pour retrouver une personne disparue)
- 8 février : déblaiement dans des conditions extrêmes de la station Skyguide à la Dôle ensevelie sous plusieurs mètres de neige.
- 5 au 12 avril : glissement de terrain à Perroy (15 hommes)
- 8 mai : Delesta (camion couché sur l'Autoroute, entre Gland et Rolle, 25 astreints pour délester les autoroutes vaudoises sur le réseau routier secondaire).
- 29 mai au 01 juin et du 18 au 22 juin : opération Saint-Père (40 astreints pour bouclage des routes, bouclage du secteur du Château, transport et ravitaillement, en appui de la Gendarmerie).
- 28 juin au 02 juillet : Hôtel Beau-Rivage (33 astreints afin d'assurer le bouclement de la route du lac de Nyon pendant 2 jours pour enlever les débris de l'éboulement de l'hôtel).
- 3 au 6 août : opération contacts téléphoniques et visites des aînés à Prangins lors de la canicule



- 9 au 17 août : Alpa, Vallée de Joux (14 astreints afin de venir en appui à l'Organisation régionale de protection civile District Jura Nord Vaudois qui a mis en place un système de pompage d'eau, distribuée aux différents agriculteurs et aux camions de transport.
- 19 octobre : Delesta (19 soldats et officiers mobilisés).
- 22 au 23 octobre : sécheresse (déployer plus de 1'600 m de conduite entre la Cézille et le Montant audessus de Genolier, afin de garantir un approvisionnement en eau suite au tarissement des sources).
- 1^{er} au 3 décembre : pluies abondantes à St-Cergue menaçant un mur de soutènement (11 hommes).

3.2 Répétition/Instruction/Engagements au profit de tiers

L'instruction (SAN, battue; lecture de carte, levage, éclairage, polycom, génératrice, sur la circulation, montage et démontage de tentes, zones sinistrées, accompagnement de personnes atteintes de surdicécité) se fait également en réalisant des missions au profit de tiers ou d'intérêt public : rééquipement ou remise en état de poste de commandement, nettoyages, démontage de la STEP de Crans-près-Céligny, démontage d'une passerelle suite à des inondations à Genolier, protection d'archives communales à Burtigny, semi-marathon de la Côte avec l'ORPC de Morges, démontage d'antennes et des centrales téléphoniques des constructions d'Arzier, de la route du stand à Nyon et des Perrerets à Gland ; engagement sur le Paléo, démontage de deux antennes sur le site de Prangins et remise en état du terrain, travaux sur le sentier Guiguer.

3.3 Charges financières

Les travaux d'installation sur le site ont bien avancé. Néanmoins, des imprévus peuvent survenir dans l'occupation et l'entretien d'un ancien immeuble. Pour la première fois, le montant budgété à la charge des communes (CHF 107.28/habitant) s'est vu sous-évalué avec des comptes qui bouclent sur un montant de CHF 18.23/habitant.

4. Réseau d'accueil des Toblerones (RAT)

Rapport d'activité complet sur www.reseautoblerones.ch/



Au printemps 2018, le RAT a aménagé dans ses nouveaux locaux. Ils répondent entièrement aux besoins du réseau. Les investissements, s'agissant de l'aménagement des nouveaux locaux, ont été entièrement financés par les liquidités du RAT.

Les finances du RAT sont stables. Dans le cadre de la RIE III, la FAJE a augmenté son subventionnement (20% en 2016, 24% en 2017 et 27% en 2018) de la masse salariale).

Le bouclement du compte administration du RAT affiche un résultat positif de CHF 197.-. Le bouclement du compte AFJ atteste un excédent de recettes de CHF 3'348.-; les prix des prestations d'accueil ont pu être adaptés légèrement à la baisse pour 2019 : de CHF 125.- à CHF 120.- pour l'accueil collectif préscolaire et de CHF 95.- à CHF 90.- pour l'accueil collectif parascolaire.

En ce qui concerne l'AFJ, le prix des prestations est resté inchangé.

L'exercice 2018 a été marqué par une augmentation d'heures de 4% sur l'ensemble du réseau ; le nombre d'heures facturées s'élève à 1'788'417.

L'augmentation des heures en Accueil Familial de Jour (AFJ) a été plus importante. Pour la deuxième année consécutive une hausse de 8% a été enregistrée ; 105 accueillantes (dont 14 à Prangins) s'occupent de 698 enfants, dont 106 pranginois en juin et 117 en septembre (670 en 2017).

Le RAT manque de places. Des premiers signes de saturation sont perceptibles. Le manque de places se répercute sur l'AFJ. Les mamans de jour opèrent à la limite de leur capacité ; il devient impossible de placer des enfants plus que 2 jours consécutifs. Au 15 novembre 2018, le nombre d'enfants enregistrés dans toutes les structures d'accueil était de 1993.

En fonction des besoins actuels et projetés, quelque 400 nouvelles places (tout accueil confondu) devront être créées d'ici à 2030.

Un nouveau plan de développement pour les années 2020 à 2025 tiendra compte d'une augmentation coordonnée des places d'accueil. Le taux d'occupation visé est de 85%.

Avec l'introduction du logiciel ABACUS, entièrement financé par les réserves du RAT, des étapes importantes en matière de professionnalisation ont été franchies ; les parents peuvent désormais télécharger leurs e-documents sur le portail du RAT.

La participation communale moyenne s'est installée autour des 33%; 44% des parents paient le tarif maximum, soit le TAX MAX (CHF 175'000.-). Le suivi et contrôle des revenus parentaux a permis de rembourser CHF 138'000.- aux communes. Ces montants ont été automatiquement déduits des factures de subventionnement. CHF 359'500.- ont été remboursés aux parents.

Le cadre de référence de l'EIAP pour l'accueil parascolaire n'est pas entré en vigueur en 2018.

5. Association régionale pour l'action sociale du district de Nyon (ARAS)



Ceci est un extrait du rapport de gestion l'Association régionale pour l'action sociale du district de Nyon (ARAS).

L'ARAS a son siège à Nyon et les 47 Communes du district en sont membres.

L'ARAS a deux buts principaux :

- 1. L'application de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003, tâche confiée au Centre social régional (CSR, basé à Nyon). Le CSR a pour missions principales d'informer et d'orienter la population du district dans le réseau social régional et cantonal et d'octroyer les **prestations du Revenu d'insertion** (RI).
- 2. L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'assurances sociales (RAAS), tâche confiée aux Agences d'assurances sociales (AAS, à Nyon et Gland). Les AAS ont pour mission de renseigner la population dans toute démarche concernant les **droits et obligations en matière d'AVS/AI/APG/LVLAMaI**, ainsi que de, notamment, compléter et contrôler les demandes de subsides à déposer auprès de l'Office vaudois de l'assurance maladie (OVAM). L'Agence d'assurances sociales de Nyon intègre également un Centre Régional de Décision (CRD) en matière de **PC Familles**, en charge d'examiner le droit et d'octroyer les prestations financières prévues par ce dispositif, dont le but est d'apporter un « coup de pouce » aux familles ayant un revenu qui ne permet pas de couvrir leurs charges. Les PC Familles couvrent les besoins vitaux de toute la famille lorsqu'il y a des enfants entre 0 et 6 ans et uniquement ceux des enfants lorsque ceux-ci sont plus âgés (entre 6 et 16 ans).

Nombre de dossiers RI

Le tableau ci-dessous démontre l'évolution du nombre de dossiers traités mensuellement en moyenne :

Année	2018	2017	2016
Dossiers actifs	829	817	826

A Prangins:

Octroi 2018 : 42 Refus 2018 : 6 Octroi 2017 : 39 Refus 2017 : 8

Tout jeune âgé de 18 à 25 ans, qui remplit certains critères d'éligibilité, accède à un dispositif de bilan et d'orientation vers la formation et, ce faisant, au système des bourses d'études et d'apprentissage, plutôt que de dépendre du RI.

Les personnes qui bénéficient des prestations du Revenu d'Insertion (RI) sont soumis à une première évaluation, afin d'analyser la demande, de répondre à une éventuelle situation d'urgence, d'orienter vers d'autres services spécialisés s'il y a lieu, et d'examiner le droit à la prestation financière RI et/ou le besoin d'un appui social pour aider la personne à retrouver son autonomie. Les conditions de droit sont analysées mensuellement.





Le Conseil régional est l'association de communes du district de Nyon qui représente 42 communes des 47 communes du district de Nyon. Il coordonne la planification régionale autour des thématiques interdépendantes que sont le territoire, la mobilité, l'environnement, le contexte socio-économique, la culture, le tourisme et le sport. Le Conseil régional émane des communes qui définissent les orientations stratégiques et les priorités du développement régional. En 2018, cette association a changé sa dénomination publique pour devenir Région de Nyon; ses statuts conservent toutefois l'ancienne appellation.

Bilan d'activité complet sur www.regiondenyon.ch

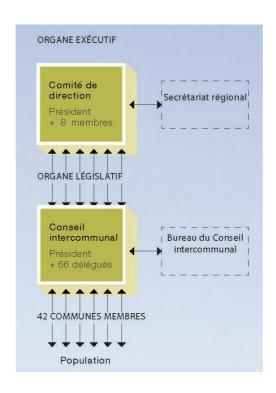
6.1 Gouvernance

<u>Le Comité de direction (CODIR)</u> est l'organe exécutif du Conseil régional du district de Nyon. Il est composé de neuf représentants politiques issus des différentes sous-régions du district. Ils sont élus à cet organe exécutif par le Conseil intercommunal du Conseil Régional qui représente toutes les communes membres.

Le CODIR définit les domaines d'action du Conseil régional et assure leur mise en œuvre. Il est appuyé dans ses tâches par une équipe de professionnels, le secrétariat régional.

La municipale Dominique-Ella Christin, qui siégeait au CODIR depuis le 1er juillet 2016, a démissionné de cette fonction fin février 2018.

<u>Le Conseil intercommunal</u> est constitué d'une soixantaine de représentants des communes membres du Conseil régional. Cet organe législatif a pour mission d'examiner et de valider les actions du Comité de direction. La Commune de Prangins dispose de six voix. Le municipal Igor Diakoff siège au sein du Conseil intercommunal avec trois voix. Il y représente la Municipalité. En 2018, Yvan Bucciol, André Fischer et Serge Juzgado étaient les délégués du Conseil communal au Conseil intercommunal avec les trois autres voix.



CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 38/19 concernant le rapport de gestion 2018,

lu le rapport de la Commission de gestion,

ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1/ d'adopter le préavis municipal No 38/19 concernant le rapport de gestion 2018, tel que présenté,

2/ de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2018.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 29 avril 2019 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

François Bryand

e Syndic

Laure Pingoud

La Secrétaire